

sncb

(B)

Passionnés par les voyageurs

SNCB Rapport annuel consolidé 2017



Contenu

- 1. Rapport de gestion consolidé**
- 2. Etats financiers consolidés – Notes aux comptes**
- 3. Rapport du Collège des Commissaires**

1. Rapport de gestion consolidé

RAPPORT DE GESTION CONSOLIDÉ RELATIF AUX COMPTES CONSOLIDÉS 2017

Les états financiers consolidés du Groupe SNCB au 31 décembre 2017 ont été établis en respectant les dispositions du référentiel IFRS (International Financial Reporting Standard) telles qu'adoptées par l'Union européenne et publiées à cette date, à savoir les normes publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB) et les interprétations publiées par l'IFRIC (International Financial Reporting Interpretations Committee).

En annexe sont reprises les notes aux comptes reprenant toutes les informations selon les normes IFRS.

I. PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Le périmètre de consolidation regroupe l'ensemble des sociétés formant le Groupe SNCB. Elles sont reprises dans les comptes consolidés selon les deux techniques admises par les normes IFRS, selon qu'il existe ou non un contrôle de la société par le Groupe, à savoir l'intégration globale et la mise en équivalence.

L'évolution du périmètre de consolidation

	31/12/2013	31/12/2014	31/12/2015	31/12/2016	31/12/2017
Maison-mère	1	1	1	1	1
Sociétés intégrées globalement	33	21	15	12	11
Sociétés mises en équivalence	25	21	17	16	12
TOTAL	59	43	33	29	24

Au cours de l'exercice 2017 :

- Suite à la volonté de la SNCB d'internaliser au sein du Groupe l'activité d'exploitation publicitaire sur le domaine ferroviaire, la SNCB a racheté les 50% des actions détenues par l'autre actionnaire dans Publifer, devenant ainsi l'actionnaire unique de cette filiale. Cette société, mise en équivalence en 2016, est consolidée globalement à partir de 2017.
- La SNCB a vendu 82% de sa participation dans la filiale Transurb. Elle a conservé une participation de 10% dans cette société comptabilisée en tant qu'Autre actif financier.

- La SNCB a procédé à la fusion par absorption de sa filiale SPV LLN avec effet au 1^{er} octobre 2017.
- La SNCB a vendu les 50% qu'elle détenait dans la société mise en équivalence ATO.
- Une convention a été signée entre Transurb, Infrabel et la SNCB prévoyant la vente par Transurb à Infrabel des actions qu'elle détient dans la société mise en équivalence Tuc Rail et le rachat par la SNCB de l'action de Tuc Rail dans Eurostation portant ainsi sa participation dans Eurostation à 100%.
- Transurb a vendu sa participation de 33,33% dans la société mise en équivalence Belgorail.

II. COMPTES ANNUEL CONSOLIDÉS 2017

II.A. BILAN

ACTIF			
<i>En millions €</i>	<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>	<u>Variation</u>
Actifs non-courants	9.766,4	9.692,5	73,9
Immobilisations incorporelles	218,8	257,6	-38,8
Immobilisations corporelles	7.035,4	6.928,0	107,4
Immeubles de placement	431,5	406,0	25,5
Participations mises en équivalence	380,5	357,5	23,0
Créances commerciales et autres débiteurs	757,4	808,3	-50,9
Instruments financiers dérivés	254,3	299,2	-44,9
Autres actifs financiers	667,5	635,9	31,6
Actif d'impôts différés	20,9	0,0	20,9
Actifs courants	2.061,2	2.082,4	-21,2
Stocks	211,4	211,5	-0,1
Créances commerciales et autres débiteurs	1.451,0	1.533,1	-82,1
Instruments financiers dérivés	0,3	0,2	0,1
Autres actifs financiers	9,7	31,5	-21,8
Trésorerie et équivalent de trésorerie	388,8	306,1	82,7
Actifs non-courants classés comme détenus en vue de la vente	29,8	37,2	-7,4
TOTAL DES ACTIFS	11.857,4	11.812,1	45,3

L'ensemble des actifs consolidés du Groupe SNCB au 31 décembre 2017 représente un montant de 11.857,4 millions €, soit une variation de +45,3 millions € (+0,4 %) par rapport à la clôture 2016. La SNCB représente 95,6 % du total des actifs consolidés, voire 98,7 % hors participations dans les sociétés mises en équivalence.

Les actifs non-courants (9 766,4 millions €) représentent 82,4 % du total actif, soit :

- ❖ 7.685,7 millions € (78,7 % des actifs non-courants) relatifs aux *immobilisations incorporelles et corporelles ainsi qu'aux immeubles de placement* dont 99,6 % proviennent de la maison-mère. Les investissements réalisés à la SNCB en 2017 s'élèvent à 477,6 millions € dont 223,1 millions € pour l'acquisition et la rénovation de matériel roulant, 107,4 millions € pour l'accueil des voyageurs, 94,0 millions € pour la construction et l'aménagement des ateliers et 6,5 millions € pour les investissements dans le cadre des mesures anti-terrorisme. Ces investissements de la maison mère ont été financés par des subsides en capital sauf 10,1 millions € financés sur fonds propres. Par contre, les amortissements annuels et pertes de valeur des actifs SNCB s'élèvent à 430,6 millions € ;
- ❖ 380,5 millions € (3,9 % des actifs non-courants) ayant trait à la quote-part dans les capitaux propres des *sociétés mises en équivalence*, entreprises dans lesquelles la SNCB a une influence notable sans toutefois en posséder le contrôle dont THI Factory (241,7 millions €), Eurofima (107,0 million €) et HR RAIL (11,6 millions €). La variation par rapport à l'exercice précédent (+23,0 millions €) provient principalement de THI Factory (+14,4 millions €), de Lineas Group (+10,0 millions €) et de la sortie du périmètre de Tuc Rail (-1,2 millions €) ;
- ❖ 1.679,2 millions € (17,2% des actifs non-courants) concernant les *créances commerciales et autres débiteurs, les instruments financiers dérivés et les autres actifs financiers* dont 648,2 millions € relatifs aux interventions de l'Etat, 602,7 millions € de placements dans le cadre de la gestion de la dette et 254,3 millions € d'instruments financiers de couverture.

Les actifs courants (2.061,2 millions €) représentent 17,4 % du total actif et sont constitués notamment de trésorerie et équivalent de trésorerie (388,8 millions €), de créances sur l'Etat (573,4 millions €), de cautionnements versés dans le cadre des instruments financiers dérivés (309,2 millions €) et de TVA à récupérer (106,7 millions €). La diminution de 21,2 millions € d'un exercice à l'autre provient essentiellement de la maison mère et résulte notamment pour +11,0 millions € de placements dans le cadre de la gestion de la dette, pour -23,0 millions € de remboursement de la créance relative au plan de relance et -17,6 millions € de cautionnements versés dans le cadre des instruments financiers dérivés.

Les actifs non-courants classés comme détenus en vue de la vente (29,8 millions € ou 0,3 % du total de l'actif) diminuent de 7,4 millions dont principalement -5,7 millions € d'actifs corporels, -3,3 millions suite à la vente de ATO et +1,0 millions d'actifs relatifs à Blue Mobility.

PASSIF

<u>En millions €</u>	<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>	<u>Variation</u>
Capitaux propres	-256,8	-357,6	100,8
Passifs non-courants	10.210,5	10.147,0	63,5
Dettes pour avantages au personnel	326,1	333,4	-7,3
Provisions	163,1	193,1	-30,0
Dettes financières	2.824,6	2.883,6	-59,0
Instruments financiers dérivés	396,2	453,5	-57,3
Passifs d'impôts différés	1,9	0,0	1,9
Dettes commerciales	20,5	9,5	11,0
Subsides	6.340,3	6.071,3	269,0
Autres dettes	137,9	202,6	-64,7
Passifs courants	1.903,3	2.022,7	-119,4
Dettes pour avantages au personnel	123,4	121,2	2,2
Provisions	95,1	89,5	5,6
Dettes financières	512,4	648,9	-136,5
Instruments financiers dérivés	10,4	12,5	-2,1
Dettes d'impôt courant	0,4	3,6	-3,2
Dettes commerciales	407,7	396,3	11,4
Dettes sociales	92,7	91,6	1,1
Subsides	369,7	366,4	3,3
Autres dettes	291,5	292,7	-1,2
Dettes directement associées à des actifs non-courants classés comme détenus en vue de la vente	0,4	0,0	0,4
TOTAL DES PASSIFS	11.857,4	11.812,1	45,3

Les **capitaux propres consolidés** sont négatifs de 256,8 millions €. Par rapport à 2016, les capitaux propres ont augmenté de 100,8 millions €, soit presque exclusivement le résultat de l'exercice revenant au Groupe SNCB.

Les **passifs non-courant et courants** s'élèvent à 12.113,8 millions €, soit -55,9 millions € par rapport à l'exercice précédent. Cette variation s'observe principalement pour :

- ❖ -55,0 millions € à la SNCB dont + 272,4 millions € de subsides en capital relatifs au financement des actifs incorporels et corporels, -201,8 millions € de variation de la dette financière, -59,5 millions € d'instruments financiers de couverture, - 43,3 millions € de réduction de la dette vis-à-vis de l'Etat dans le cadre du Fonds RER, - 24,4 millions € relatifs aux provisions IAS 37, +2,8 millions € ayant trait aux charges à imputer et aux produits à reporter liés au trafic ;

- ❖ -0,9 million € pour les *autres sociétés du Groupe*.

II.B. COMPTE DE RESULTATS

<u>En millions €</u>	<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>	<u>Variation</u>
Résultat cash	59,2	23,1	36,1
SNCB	66,0	12,7	53,3
Groupe Eurostation	-7,9	7,2	-15,1
Eurogare	-1,9	0,5	-2,4
Autres entités	2,9	2,7	0,2
Résultat non cash	15,4	-292,3	307,7
SNCB	13,9	-297,1	311,0
Groupe Eurostation	2,4	8,2	-5,8
Eurogare	2,1	-0,3	2,4
Autres entités	-3,1	-3,1	0,0
Quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence	27,1	-1,6	28,7
QUOTE-PART GROUPE DANS RESULTAT GLOBAL	101,6	-270,8	372,4

Le **résultat cash** s'élève à +59,2 millions € soit une amélioration de 36,1 millions € par rapport à 2016, soit :

- ❖ +53,3 millions € pour la SNCB. Dans les comptes statutaires 2017 de la SNCB, le résultat cash 2017 (2016) s'élève à 73,4 millions € (21,2 millions €) contre 66,0 millions (12,7 millions €) dans les comptes consolidés 2017 (2016), la différence provenant de l'alignement des prestations réciproques et de l'extourne, en consolidé, des dividendes perçus d'entreprises incluses dans le périmètre de consolidation ;
- ❖ -15,1 millions € pour le Groupe Eurostation, principalement suite à une diminution du chiffre d'affaires d'Eurostation.

La variation du **résultat non cash** (+307,7 millions €) provient essentiellement de la SNCB (+311,0 millions €) dont +145,9 millions € de pertes de valeur comptabilisées en 2016 sur des terrains, +78,6 millions € de provisions (dont +76 millions € de provision pour autre litige à la SNCB en 2016), +26,8 millions € d'ajustements à la juste valeur sur instruments financiers, +20,9 millions € d'impôts différés (dont 1,4 millions € d'OCI), +29,6 millions € de gains et pertes actuariels ayant trait aux avantages postérieurs à l'emploi ainsi que +21,7 millions € de réductions de valeur sur créances et stocks.

L'évolution de la **quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence** s'élève à +28,7 millions € dont +13,1 millions € pour THI Factory et +13,8 millions € pour Lineas Group.

II.C. DETTE ECONOMIQUE

La dette économique est égale à :

- ❖ la dette financière nette, à savoir
 - la dette contractée auprès des institutions financières ;
 - plus les dettes emphytéotiques ;
 - moins les placements de trésorerie et valeurs disponibles ainsi que les créances Back to Back avec l'Etat dans le cadre de la reprise de la dette au 1^{er} janvier 2005 ;
- ❖ plus ou moins les subsides en capital versés par l'Etat pour lesquelles les investissements restent à exécuter ;
- ❖ plus ou moins le solde des créances et dettes commerciales ainsi que des interventions de l'Etat pour le compte d'exploitation ;
- ❖ plus ou moins les cautionnements reçus ou versés dans le cadre des Credit Support Annex ;
- ❖ et plus ou moins les cofinancements, à savoir le solde financier des investissements réalisés par la SNCB pour le compte d'autres pouvoirs publics.

	31-12-2017	31-12-2016	Δ
Dette financière nette	2.495,0	2.810,2	-315,2
Subsides en capital versés par l'Etat pour des travaux encore à exécuter	542,7	296,0	246,7
Fonds de roulement (créances/dettes commerciales + interventions Etat pour l'exploitation)	-281,9	-203,5	-78,4
Cautionnements CSA	-282,8	-284,5	1,7
Cofinancements	-13,9	-38,0	24,1
Dette économique	2.459,0	2.580,2	-121,2

Evénements importants postérieurs à la date de clôture

Une présence d'amiante a été détectée, après la date de clôture des comptes, dans la peinture de certains wagons de marchandises que la SNCB entretient pour des tiers. La SNCB a pris la décision de prélever des échantillons de peinture sur tous les types de

wagons de marchandises (construits avant 2000) qui sont entretenus dans ses ateliers de Gentbrugge, Anvers et Monceau. La SNCB a pris la décision d'arrêter certains travaux au sein de ces trois ateliers et d'effectuer des tests complémentaires ainsi qu'une étude approfondie afin de déterminer les risques, les mesures à prendre et les coûts y liés.

Aucune provision n'a été comptabilisée au 31 décembre 2017 étant donné que le montant de l'obligation ne peut actuellement pas être évalué avec une fiabilité suffisante.

La SNCB procédera également à des travaux de réactualisation de l'inventaire de son matériel roulant et de son patrimoine immobilier afin de déterminer et préciser tout niveau de pollution éventuelle.

A l'exception de ce qui est repris ci-dessus, aucun événement significatif impactant les états financiers du Groupe SNCB n'a été observé après la date de clôture au 31 décembre 2017.

Indications sur les circonstances susceptibles d'avoir une influence notable sur le développement du Groupe

Le rapport de gestion publié individuellement par les différentes entreprises formant le Groupe SNCB justifie, pour chacune d'entre elles, les circonstances susceptibles d'avoir une influence notable sur le développement.

Par ailleurs, il y a lieu de noter qu'actuellement, un nouveau contrat de gestion est en cours de finalisation avec l'Etat.

En attendant, le contrat de gestion 2008-2012 a été prolongé et des règles provisoires qui valent comme contrat de gestion ont été fixées par l'arrêté royal du 25 décembre 2016. Cet arrêté royal fixe provisoirement la dotation que la SNCB recevra pour la période 2016 à 2020, pour ses missions de service public au niveau tel des investissements que de l'exploitation. Par ailleurs, par arrêté royal de 22 décembre 2016, des subсидes ont été octroyés à la SNCB, pour la période 2016 à 2020, pour compenser le coût de projets spécifiques en ce qui concerne la lutte contre le terrorisme et le radicalisme.

Application de la dérogation prévue à l'article 119 du Code des Sociétés

L'article 119 du Code des Sociétés définit le contenu du rapport de gestion portant sur les comptes consolidés. Cependant, dans son dernier alinéa, cet article précise que « *le rapport de gestion sur les comptes consolidés peut être combiné avec le rapport de gestion établi en application de l'article 96 pour constituer un rapport unique, pour autant que les indications prescrites soient données de manière distincte pour la société consolidante et pour l'ensemble consolidé.* »

Pour les matières autres que celles explicitées ci-dessus, il y a lieu de se rapporter au rapport de gestion sur les comptes annuels statutaires de la SNCB (= société consolidante)

Pour ce qui concerne plus particulièrement l'utilisation d'instruments financiers dérivés, nous renvoyons aux notes annexes au rapport financier annuel, qui comprennent l'ensemble des mentions et informations requises par les normes IAS 39 et IFRS 7.

2. Etats financiers

INFORMATIONS GENERALES

Activités

Parmi toutes les sociétés reprises dans le périmètre de consolidation du Groupe SNCB, la SNCB représente à elle-seule 95,56% de l'actif au 31 décembre 2017 (95,49 % au 31 décembre 2016) et 74.115.818,96 EUR (-259.228.440,77 EUR) de résultats nets consolidés (part Groupe) sur un total de 95.892.311,93 EUR (-244.034.497,23 EUR) de résultats nets consolidés (part Groupe) au 31 décembre 2017 (31 décembre 2016).

Les activités principales de la SNCB sont des activités de service public telles que décrites par l'Arrêté Royal du 11 décembre 2013 :

- le transport intérieur de voyageurs assuré par les trains du service ordinaire ainsi que les dessertes intérieures par trains à grande vitesse;
- le transport transfrontalier de voyageurs;
- l'acquisition, la maintenance, la gestion et le financement de matériel roulant ferroviaire destiné à l'accomplissement des missions visées aux points ci-dessus ;
- les prestations que l'entreprise ferroviaire est tenue de fournir pour les besoins de la Nation;
- l'acquisition, la conception, la construction, le renouvellement, l'entretien et la gestion des gares ferroviaires, des points d'arrêt non gardés et de leurs dépendances;
- la conservation du patrimoine historique relatif à l'exploitation ferroviaire;
- les activités de sécurité et de gardiennage dans le domaine ferroviaire;
- les autres missions de service public dont elle est chargée par ou en vertu de la loi.

Statut juridique

La SNCB SA est une société anonyme de droit public dont le siège social est situé rue de France 56 à 1060 Bruxelles. Elle est inscrite sous le numéro d'entreprise 0203.430.576. La dernière modification des statuts coordonnés a été publiée au Moniteur belge en date du 9 mai 2014.

Etats financiers

Les états financiers consolidés au 31 décembre 2017, préparés selon le référentiel IFRS, ont été arrêtés par le Conseil d'Administration de la SNCB en date du 27 avril 2018. Les chiffres repris dans le présent document sont exprimés en euro (EUR) à deux décimales, sauf mention contraire explicite.

Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration de la SNCB est composé comme suit :

Fontinoy Jean-Claude
Cornu Jo
Dutordoir Sophie

Président du Conseil d'Administration
Administrateur délégué jusqu'au 6 mars 2017
Administrateur délégué à partir du 7 mars 2017

Boelaert Filip	Administrateur
Cloquet Jean-Jacques	Administrateur
Delwart Valentine	Administrateur
Descheemaeker Marc	Administrateur
Durez Martine	Administrateur
Goldstein Yves	Administrateur
Gosselin Ermeline	Administrateur à partir du 1 ^{er} janvier 2018
Lauwers Kris	Administrateur
Leburton Valérie	Administrateur jusqu'au 9 novembre 2017
Jeurissen Isabelle	Administrateur à partir du 24 novembre 2017
Lorand Renaud	Administrateur jusqu'au 12 janvier 2018
Schatteman Saskia	Administrateur
Sterckx Dirk	Administrateur
Van Camp Bart	Administrateur

Commissaires

Membres du Collège des Commissaires de la SNCB :

KPMG Réviseurs d'entreprises SCRL représenté par Erik Clinck
 BDO Réviseurs d'entreprises SCRL représenté par Felix Fank

I. ETAT CONSOLIDE DE LA SITUATION FINANCIERE

ACTIFS

		31/12/2017	31/12/2016
	<u>Notes</u>		
Actifs non-courants			
Immobilisations incorporelles	5	218.821.781,55	257.587.228,27
Immobilisations corporelles	6	7.035.447.362,19	6.927.992.755,33
A. Terrains		781.709.906,78	784.275.098,96
B. Constructions		955.556.378,10	928.028.822,92
C. Infrastructure ferroviaire		64.388.444,19	54.610.386,65
D. Matériel roulant ferroviaire		3.745.803.465,07	3.883.368.532,07
E. Installations et équipements divers		235.496.210,76	202.909.401,71
F. Immobilisations corporelles en cours		1.252.492.957,29	1.074.800.513,02
Immeubles de placement	7	431.471.730,07	406.035.734,62
Participations Mises en Equivalence	8	380.476.344,14	357.499.219,55
Créances commerciales et autres débiteurs	9	757.437.430,59	808.240.947,87
Instruments financiers dérivés	11	254.304.610,26	299.242.346,03
Autres actifs financiers	12	667.461.221,45	635.870.667,80
Actifs d'impôt différé	22	20.942.917,37	0,00
Sous-total actifs non-courants		9.766.363.397,62	9.692.468.899,47
Actifs courants			
Stocks	13	211.414.844,16	211.494.619,12
Créances commerciales et autres débiteurs	9	1.450.964.796,03	1.533.144.576,94
Instruments financiers dérivés	11	260.629,50	196.419,58
Autres actifs financiers	12	9.730.480,41	31.511.611,39
Trésorerie et équivalents de trésorerie	14	388.808.810,99	306.101.935,80
Sous-total actifs courants		2.061.179.561,09	2.082.449.162,83
Actifs non-courants classés comme détenus en vue de la vente			
Actifs non-courants classés comme détenus en vue de la vente	15	29.818.367,45	37.193.944,99
TOTAL DES ACTIFS		11.857.361.326,16	11.812.112.007,29

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS

		31/12/2017	31/12/2016
<u>Notes</u>			
Capitaux propres			
Capital	17	249.022.345,57	249.022.345,57
Réserves consolidées	18	-508.308.200,09	-609.636.846,55
Capitaux propres Groupe		-259.285.854,52	-360.614.500,98
Participations ne donnant pas le contrôle		2.519.792,82	2.981.209,00
Total des capitaux propres		-256.766.061,70	-357.633.291,98
Passifs non-courants			
Dettes pour avantages au personnel	19	326.074.301,22	333.396.607,70
Provisions	20	163.100.065,76	193.122.983,08
Dettes financières	21	2.824.593.342,95	2.883.612.760,64
Instruments financiers dérivés	11	396.158.368,07	453.524.953,00
Passifs d'impôt différé	22	1.858.544,34	24.486,80
Dettes commerciales	23	20.480.477,84	9.468.192,12
Subsides	25	6.340.313.170,77	6.071.274.437,10
Autres dettes	26	137.872.029,13	202.572.813,80
Sous-total passifs non-courants		10.210.450.300,08	10.146.997.234,24
Passifs courants			
Dettes pour avantages au personnel	19	123.444.735,57	121.212.802,15
Provisions	20	95.082.781,78	89.474.684,18
Dettes financières	21	512.380.638,38	648.922.526,39
Instruments financiers dérivés	11	10.425.729,66	12.573.763,49
Dettes d'impôt courant	22	361.377,59	3.638.350,26
Dettes commerciales	23	407.684.426,42	396.279.329,49
Dettes sociales	24	92.653.586,76	91.579.783,49
Subsides	25	369.736.480,50	366.382.853,76
Autres dettes	26	291.535.977,78	292.683.971,82
Sous-total passifs courants		1.903.305.734,44	2.022.748.065,03
Dettes directement associées à des actifs non-courants classés comme détenus en vue de la vente			
Dettes directement associées à des actifs non-courants classés comme détenus en vue de la vente	15	371.353,34	0,00
Total des passifs		12.114.127.387,86	12.169.745.299,27
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS		11.857.361.326,16	11.812.112.007,29

II. ETAT CONSOLIDE DU RESULTAT GLOBAL

		31/12/2017	31/12/2016
<u>Notes</u>			
ACTIVITÉS POURSUIVIES			
Produits d'exploitation avant subsides en capital			
Chiffre d'affaires	27	1.115.506.638,17	1.128.715.837,58
Subsides d'exploitation	25	1.188.327.555,99	1.130.465.684,75
Production immobilisée		220.993.218,20	232.441.493,89
Autres produits d'exploitation	27	37.524.769,35	86.142.699,18
Total des produits d'exploitation avant subsides en capital		2.562.352.181,71	2.577.765.715,40
Charges d'exploitation avant amortissements et pertes de valeur			
Approvisionnements et marchandises		-100.886.106,30	-85.702.049,17
Services et biens divers	27	-1.189.279.997,74	-1.298.377.548,99
Frais de personnel	28	-1.147.205.206,00	-1.128.740.527,77
Autres charges d'exploitation	27	-26.339.723,06	-49.717.414,56
Total des charges d'exploitation avant amortissements et pertes de valeur		-2.463.711.033,10	-2.562.537.540,49
Résultat d'exploitation avant subsides en capital, amortissements et pertes de valeur		98.641.148,61	15.228.174,91
Résultat d'exploitation avant subsides en capital, amortissements et pertes de valeur		98.641.148,61	15.228.174,91
Subsides en capital		381.081.184,90	351.168.349,10
Amortissements et pertes de valeur		-431.554.514,11	-558.982.229,15
Résultat d'exploitation		48.167.819,40	-192.585.705,14
Produits financiers	29	118.620.515,82	93.505.550,64
Charges financières	29	-117.435.087,83	-139.349.810,82
Résultat financier - net		1.185.427,99	-45.844.260,18
Quote-part dans le résultat net des entreprises mises en équivalence		27.138.731,50	-19.059,78
Résultat net des activités poursuivies avant impôt sur le résultat		76.491.978,89	-238.449.025,10
Charges d'impôt sur le résultat net	30	19.502.290,06	-5.495.600,11
Résultat net de l'exercice généré par les activités poursuivies		95.994.268,95	-243.944.625,21
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		95.994.268,95	-243.944.625,21
Autres éléments du résultat global :			
Qui ne seront jamais reclassés dans le résultat net			
Gains et pertes actuarielles (avantages...)	19	4.346.032,77	-25.174.662,86
Impôts liés aux autres éléments du résultat global	22	1.424.011,88	0,00
Quote-part des autres éléments des entreprises mises équivalence		-36.518,32	-1.321.574,31
Sous-total des autres éléments du résultat global qui ne seront jamais reclassés dans le résultat net		5.733.526,33	-26.496.237,17
Qui pourraient être reclassés ultérieurement dans le résultat net			
Quote-part des autres éléments des entreprises mises équivalence		2.807,11	-224.561,91
Sous-total des autres éléments du résultat global qui pourraient être reclassés ultérieurement dans le résultat net		2.807,11	-224.561,91
Total des autres éléments du résultat global de l'exercice		5.736.333,44	-26.720.799,08
RESULTAT GLOBAL TOTAL		101.730.602,39	-270.665.424,29
<u>Notes</u>			
		31/12/2017	31/12/2016
Résultat net de l'exercice attribuable aux:			
Actionnaires du Groupe		95.892.311,92	-244.034.497,23
Participations ne donnant pas le contrôle		101.957,03	89.872,01
		95.994.268,95	-243.944.625,21
Résultat global total de l'exercice attribuable aux:			
Actionnaires du Groupe		101.628.645,36	-270.755.296,31
Participations ne donnant pas le contrôle		101.957,03	89.872,01
		101.730.602,39	-270.665.424,29

III. ETAT CONSOLIDE DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES

	Capitaux propres revenant aux actionnaires du Groupe			Participations ne donnant pas le contrôle	Total des capitaux propres
	Capital	Réserves consolidées	Total		
<u>Notes</u>					
Au 1^{er} janvier 2016	249.022.345,57	-338.875.015,19	-89.852.669,62	2.902.785,96	-86.949.883,66
Résultat net 2016	-244.034.497,23	-244.034.497,23		89.872,01	-243.944.625,22
Autres éléments du résultat global 2016	-26.720.799,08	-26.720.799,08		0,00	-26.720.799,08
Dividendes aux actionnaires n'ayant pas le contrôle		0,00		-11.287,50	-11.287,50
Autres mouvements des capitaux propres	-6.533,80	-6.533,80		-162,09	-6.695,89
Arrondis	-1,25	-1,25		0,62	-0,63
Au 31 décembre 2016	17&18	249.022.345,57	-609.636.846,55	-360.614.500,98	2.981.209,00
Au 1^{er} janvier 2017	249.022.345,57	-609.636.846,55	-360.614.500,98	2.981.209,00	-357.633.291,98
Résultat net 12-2017	95.892.311,92	95.892.311,92		101.957,03	95.994.268,95
Autres éléments du résultat global 12-2017	5.736.333,44	5.736.333,44			5.736.333,44
Dividendes aux actionnaires n'ayant pas le contrôle		0,00		-7.927,50	-7.927,50
Variation du périmètre - sorties		0,00		-555.445,07	-555.445,07
Autres mouvements des capitaux propres	-300.000,00	-300.000,00			-300.000,00
Arrondis	1,10	1,10		-0,64	0,46
Au 31 décembre 2017	17&18	249.022.345,57	-508.308.200,09	-259.285.854,52	2.519.792,82
					-256.766.061,70

En 2017, les sorties du périmètre au niveau des participations ne donnant pas le contrôle découlent :

- des sorties du périmètre de la filiale Transurb (-460.729,59 EUR) et de la société mise en équivalence Belgorail (-45.472,98 EUR) et
- du rachat par la SNCB des 0,03% d'Eurostation détenus indirectement par Transurb, avant de les céder à B-Parking le 13 février 2018.

IV. TABLEAU CONSOLIDE DES FLUX DE TRESORERIE

		31/12/2017	31/12/2016
<u>Notes</u>			
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES OPERATIONNELLES			
Résultat net de l'exercice		95.994.268,95	-243.944.625,22
Ajustements pour			
Amortissements et pertes de valeur sur immobilisations incorporelles, corporelles, immeubles de placement et actifs détenus en vue de la vente	5,6,7 & 15	434.444.813,62	567.716.420,01
Réductions de valeur sur stocks, créances commerciales et autres débiteurs	9.2 & 13.2	9.571.092,80	31.327.417,26
(Plus-values) / moins-values sur cessions de créances commerciales et autres débiteurs		0,00	-1.396.294,52
Variations de juste valeur sur instruments financiers dérivés	11.2	-18.185.354,43	-6.962.484,86
Variations de juste valeur et pertes de valeur sur autres actifs financiers et dettes financières		-11.335.867,02	4.925.578,36
(Plus-values) / moins-values sur cessions d'immobilisations corporelles, incorporelles, immeubles de placement et actifs détenus en vue de la vente	15.2	-6.756.868,63	-16.768.659,35
Plus-value sur cession d'activité (à THI Factory)		0,00	-3.420.000,00
(Plus-values) / moins-values sur cessions de filiales et participations mises en équivalence	27.1.2	-3.921,79	496.298,18
Prise en résultat des commissions sur opérations de financement alternatif	27.1.2	-4.805.928,43	-7.146.417,48
Provisions	27.2.1 & 29.2	-22.780.057,07	55.818.015,09
Avantages au personnel		-734.439,33	-25.494.512,71
Prises en résultat des subsides en capital	25.1	-381.081.184,90	-351.168.349,10
Produits et charges d'intérêts, net	29	32.823.317,63	40.339.358,64
Quote-part dans le résultat net des entreprises mises en équivalence	8.2 & 8.3	-27.138.731,50	19.059,76
Charges d'impôt sur le résultat	30	-19.502.290,06	5.495.600,11
Ecart de conversion		2.471.651,84	44.883,57
Trésorerie brute générée par les activités opérationnelles		82.980.501,68	49.881.287,74
Variation nette du besoin en fonds de roulement			
Stocks		-26.734.692,60	-31.543.560,71
Créances commerciales et autres débiteurs		50.177.874,32	-87.301.720,32
Dettes commerciales, sociales et autres dettes		-26.750.320,28	-120.293.652,88
		-3.307.138,56	-239.138.933,91
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles avant impôts		79.673.363,12	-189.257.646,17
Impôts payés		-3.350.987,70	-2.718.473,89
TRESORERIE NETTE (ABSORBEE) / GENEREE PAR LES ACTIVITES OPERATIONNELLES		76.322.375,42	-191.976.120,06

		31/12/2017	31/12/2016
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES D'INVESTISSEMENT			
Acquisitions d'immobilisations incorporelles, corporelles et immeubles de placement		-519.975.528,41	-528.403.782,21
Acquisitions d'actifs financiers		-76.640.102,57	-25.907.526,80
Acquisitions de participations		-6.981.520,17	-528.385,43
Cession de filiales		7.765.817,73	0,00
Subsides en capital reçus		728.354.463,17	617.912.358,06
Encaissements lors de cessions d'immobilisations incorporelles, corporelles, immeubles de placement et actifs détenus en vue de la vente		16.904.278,00	32.078.519,13
Encaissements lors de cessions d'autres actifs financiers		32.058.349,47	53.862.598,46
Encaissements lors de cessions de participations mise en équivalence		1.171.298,40	1.094.005,71
Intérêts reçus		69.823.893,98	62.560.811,22
Dividendes reçus		311.923,20	5.748.933,14
TRESORERIE NETTE (ABSORBEE) / GENEREE PAR LES ACTIVITES D'INVESTISSEMENT		252.792.872,80	218.417.531,28
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES DE FINANCEMENT			
Augmentation des dettes financières	21.1	441.021.610,89	269.220.571,06
Remboursement des dettes financières	21.1	-586.420.744,44	-278.190.430,96
Remboursements/ paiements nets des instruments financiers dérivés	11.2	-1.687.945,50	-19.708.785,43
Intérêts payés	21.1, 11.2 & 26	-97.164.863,20	-109.107.885,27
Intérêts négatifs	21.1	-578.004,79	
Dividendes payés		-7.927,50	-11.287,50
TRESORERIE NETTE GENEREE PAR LES ACTIVITES DE FINANCEMENT		-244.837.874,54	-137.797.818,10
(DIMINUTION) / AUGMENTATION DE LA TRESORERIE, DES EQUIVALENTS DE TRESORERIE ET DES DECOUVERTS BANCAIRES		84.277.373,68	-111.356.406,88
TRESORERIE, EQUIVALENTS DE TRESORERIE ET DECOUVERTS BANCAIRES A L'OUVERTURE (note 14)		306.101.935,80	417.458.342,68
(Diminution) / Augmentation de la trésorerie, des équivalents de trésorerie et des découverts bancaires		84.277.373,68	
Ecart de conversion		-20.047,84	
Transfert vers actifs non courants détenus en vue de la vente	15	-1.550.450,65	
TRESORERIE, EQUIVALENTS DE TRESORERIE ET DECOUVERTS BANCAIRES A LA CLOTURE (note 14)		388.808.810,99	306.101.935,80

V. NOTES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

Note 1 - Résumé des principales règles d'évaluation	22
Note 2 - Gestion du capital	44
Note 3 - Estimations comptables et jugements significatifs	68
Note 4 - Périmètre de consolidation du Groupe SNCB	71
Note 5 - Immobilisations incorporelles	74
Note 6 - Immobilisations corporelles	79
Note 7 - Immeubles de placement	83
Note 8 - Participations mises en équivalence	86
Note 9 - Créances commerciales et autres débiteurs	91
Note 10 - Contrats de construction	94
Note 11 - Instruments financiers dérivés	96
Note 12 - Autres actifs financiers	99
Note 13 - Stocks	101
Note 14 - Trésorerie et équivalents de trésorerie	103
Note 15 - Actifs non courants classés comme détenus en vue de la vente et activités abandonnées	104
Note 16 – Regroupements d'entreprises	109
Note 17 - Capital	110
Note 18 - Réserves consolidées	111
Note 19 - Dettes pour avantages au personnel	112
Note 20 - Provisions	120
Note 21 - Dettes financières	122
Note 22 - Actifs / passifs d'impôts différés	128
Note 23 - Dettes commerciales	130
Note 24 - Dettes sociales	131
Note 25 - Subsides	132
Note 26 - Autres dettes	135
Note 27 - Produits et charges d'exploitation	137
Note 28 - Frais de personnel	141
Note 29 - Produits et charges financiers	142
Note 30 - Charges d'impôt sur le résultat global	144

Note 31 - Actifs et passifs éventuels	145
Note 32 - Informations complémentaires sur les instruments financiers	146
Note 33 - Opérations de financement alternatif	149
Note 34 - Droits et engagements	151
Note 35 - Informations relatives aux parties liées	153
Note 36 - Honoraires du commissaire	156
Note 37 - Evénements postérieurs à la clôture	157

Note 1 - Résumé des principales règles d'évaluation

1.1 Base de préparation et déclaration de conformité aux IFRS

Les états financiers consolidés du Groupe SNCB au 31 décembre 2017 ont été établis en respectant les dispositions du référentiel « IFRS » (International Financial Reporting Standard) telles qu'adoptées par l'Union européenne et qui ont été publiées à cette date, à savoir les normes publiées par l'International Accounting Standards Board (« IASB ») et les interprétations publiées par l'IFRIC (International Financial Reporting Interpretations Committee).

Ces états financiers consolidés sont préparés sur la base du principe de l'évaluation :

- à la juste valeur de certains actifs et passifs financiers: les instruments financiers dérivés, les actifs financiers disponibles à la vente, les actifs financiers à la juste valeur par le résultat net et les passifs financiers à la juste valeur par le résultat net ;
- à la valeur actuelle de certains éléments de patrimoine: les dettes et les créances supérieures à un an assorties d'un taux d'intérêt nul ou anormalement faible ainsi que les provisions non courantes. Les taux d'actualisation utilisés sont les IRS selon la duration concernée, à l'exception des dettes constituées en vertu de l'IAS 19 pour lesquelles les taux d'actualisation sont déterminés par référence à des taux de marché à la date de clôture basés sur les obligations d'entreprises de première catégorie, et selon leur duration ;
- au coût d'acquisition historique des autres éléments bilanaires à l'exception de certaines réévaluations de certaines immobilisations corporelles et immeubles de placement pour lesquelles le Groupe SNCB a opté pour l'application de l'évaluation à la juste valeur lors de la date de transition aux IFRS (1^{er} janvier 2014) et l'utilisation de cette juste valeur en tant que coût présumé à cette date de transition (principalement des terrains).

Les amendements aux normes suivants sont d'application obligatoire pour la première fois à partir de l'exercice comptable débutant au 1^{er} janvier 2016 mais ne sont pas encore adoptés par l'Union Européenne :

- amendements à la norme IFRS 14 'Comptes de report réglementaires' qui permet aux entités qui adoptent les IFRS pour la première fois de continuer à appliquer les méthodes comptables conformes à leur référentiel antérieur en ce qui concerne la comptabilisation de la réglementation des tarifs. Cette norme n'est pas d'application dans le Groupe SNCB ;
- amendements aux normes IFRS 10 'Etats financiers consolidés' et IAS 28 'Participations dans des entreprises associées et des coentreprises' dont la date d'entrée en vigueur doit encore être déterminée. Ces amendements visent notamment à réduire les discordances entre les dispositions des normes IFRS 10 et IAS 28 relatives à la vente ou l'apport d'actifs entre un investisseur et une entreprise associée ou une coentreprise. La principale conséquence de ces amendements est qu'un résultat de cession est reconnu

intégralement lorsque la transaction concerne une entreprise au sens d'IFRS 3 (qu'il s'agisse d'une filiale ou non). Un résultat partiel est comptabilisé lorsque la transaction porte sur des actifs qui ne constituent pas une entreprise au sens d'IFRS 3 (y compris lorsqu'il s'agit d'une filiale). L'adoption de cet amendement est facultative étant donné qu'il a été reporté indéfiniment. Il n'est actuellement pas d'application dans le Groupe SNCB.

Les amendements aux normes suivants sont d'application obligatoire pour la première fois à partir de l'exercice comptable débutant au 1^{er} janvier 2017 mais ne sont pas encore adoptés par l'Union Européenne :

- amendements à la norme IAS 12 'Impôts sur le résultat' concernant la comptabilisation des actifs d'impôts différés pour pertes non réalisées et visant la simplification de la comptabilisation des actifs d'impôts différés liés à des instruments financiers mesurés à la juste valeur. Ces amendements ne modifieront pas la comptabilisation actuelle des actifs d'impôts différés dans le Groupe SNCB ;
- amendements à la norme IAS 7 'Tableau des flux de trésorerie' qui introduisent une information supplémentaire permettant d'évaluer les variations des passifs issus des activités de financement aussi bien celles résultant des flux de trésorerie que celles sans contrepartie de trésorerie. Nous avons inclus cette information supplémentaire dans les états financiers consolidés 2017 du Groupe SNCB et nous vous renvoyons aux notes concernées (Note 11. Instruments financiers dérivés, Note 19. Dettes financières et Note 26. Autres dettes) ;
- améliorations mineures annuelles des IFRS 2014-2016 applicables aux périodes ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2018 et concernant IFRS 1 'Première adoption des normes IFRS' et IAS 28 'Participations dans des entreprises associées et des coentreprises'. Elles n'ont pas d'impact sur les états financiers consolidés du Groupe SNCB.

Les nouvelles normes et amendements aux normes suivants, publiés par l'IASB et adoptés par l'Union Européenne, ne sont pas encore obligatoires pour l'exercice comptable débutant au 1^{er} janvier 2017 :

- IFRS 16 'Location-financement'. Cette norme remplace la norme IAS 17 et introduit des changements conséquents dans la comptabilisation des preneurs de bail. Elle impose au preneur de bail de reconnaître un passif de location qui est le reflet des paiements locatifs futurs et du « droit d'utiliser l'actif » pour la quasi-totalité des contrats de location. Pour les bailleurs, la comptabilisation reste globalement inchangée, toutefois, la mise à jour de la définition de la location-financement pourrait les impacter. Sa date d'entrée en vigueur est prévue pour le 1^{er} janvier 2019. Elle sera appliquée dans le Groupe SNCB à partir de cette date. L'analyse de son impact sur les états financiers consolidés du Groupe est actuellement en cours mais son estimation n'est pas encore raisonnablement certaine ;
- IFRS 9 'Instruments financiers'. La norme traite de la classification, l'évaluation et la décomptabilisation d'actifs et passifs financiers ainsi que de

la comptabilité de couverture générale qui n'est pas d'application dans le Groupe SNCB. Sa date d'entrée en vigueur est prévue pour le 1^{er} janvier 2018. Elle sera appliquée dans le Groupe à partir de cette date. Le Groupe SNCB a estimé l'impact négatif de cette nouvelle norme sur les capitaux propres consolidés au 1^{er} janvier 2018 à environ -4,3 millions EUR qui correspondent à des pertes de valeur sur créances ;

- IFRS 15 'Produits des activités ordinaires tirés de contrats avec des clients' qui permettra l'amélioration de l'information financière des produits ainsi que l'amélioration de la comparabilité des ventes rapportées dans les états financiers. Elle sera d'application obligatoire à partir du 1^{er} janvier 2018. Sur base d'une première analyse, cette norme n'impactera pas la manière dont le Groupe comptabilise déjà ses produits.

Les nouvelles normes et amendements aux normes suivants ont été publiés par l'IASB, mais n'ont pas encore été adoptés par l'Union Européenne. Ils ne sont pas encore obligatoires pour l'exercice comptable débutant au 1^{er} janvier 2017 :

- Amendements à la norme IAS 40 'Immeubles de placement' (entrés en vigueur le 1^{er} janvier 2018) relatifs aux transferts des immeubles de placement. Ils clarifient que le transfert d'un bien immobilier depuis (ou vers) la catégorie « immeubles de placement » ne peut se faire que si, et seulement si, il existe une indication d'un changement d'utilisation. Il y a changement d'utilisation lorsque le bien immobilier devient ou cesse d'être un immeuble de placement au sens de la définition de ce terme. Ce changement doit être soutenu par des preuves. Ces amendements ne modifieront pas traitement actuel des immeubles de placement du Groupe SNCB ;
- Amendements à la norme IFRS 2 'Paiement fondé sur des actions' (entrés en vigueur le 1^{er} janvier 2018) qui clarifient les règles de comptabilisation concernant un paiement fondé sur des actions réglé en trésorerie ou en instruments de capitaux propres. Ces amendements ne seront pas d'application dans le Groupe SNCB ;
- Interprétation IFRIC 22 'Transactions en monnaies étrangères et contrepartie anticipée' (entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2018) qui clarifie le traitement comptable en cas de paiements ou encaissements anticipés uniques ou multiples avec pour objectif de réduire la diversité des pratiques comptables en la matière. Ceci ne concerne actuellement pas le Groupe SNCB ;
- Amendement à la norme IFRS 9 (entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2019) qui permet de mesurer certains actifs financiers remboursables avec une compensation dite négative au coût amorti ou à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global eu lieu de la juste valeur par le biais du compte de résultat car ils échoueraient autrement le test « SPPI ». Cet amendement apporte également une précision sur la façon de comptabiliser la modification d'un passif financier. Il est actuellement en cours d'analyse ;
- Amendements à la norme IAS 28 'Participations à long terme dans des entreprises associées et des coentreprises' (entrés en vigueur le 1er janvier

2019) qui précisent qu'une entité doit appliquer IFRS 9, y compris ses dispositions sur la dépréciation, aux intérêts à long terme dans une entreprise associée ou une coentreprise qui, en fait, constituent une partie de sa participation nette dans l'entreprise associée ou la coentreprise, mais auxquels la méthode de la mise en équivalence n'est pas appliquée. Ce cas ne s'applique actuellement pas au Groupe SNCB ;

- Interprétation IFRIC 23 'Incertitude sur le traitement d'impôt sur le revenu' (entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2019) qui clarifie le traitement comptable des incertitudes liées au calcul de l'impôt sur le revenu en vertu d'IAS 12. Le Groupe SNCB pourrait être impacté par cette interprétation, les analyses de l'impact éventuel sont en cours ;
- Améliorations annuelles des IFRS 2015-2017 applicables aux périodes ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2019, apportant des modifications mineures aux normes suivantes : IFRS 3 'Regroupement d'entreprises' et IFRS 11 'Partenariats': *elles clarifient que lorsqu'une entité obtient le contrôle d'une entreprise qui est une entreprise commune, elle devrait réévaluer les participations détenues précédemment dans cette entreprise* ; IAS 23 'Coûts d'emprunt' et IAS 12 'Impôts sur les bénéfices': *elles clarifient que toutes les conséquences fiscales en lien avec les dividendes (c.-à-d. la distribution des bénéfices) devraient être comptabilisées de la même façon (en résultat)*. Ces améliorations n'auront pas d'impacts importants sur les comptes consolidés du Groupe SNCB.

Le total des capitaux propres consolidés du Groupe SNCB au 31 décembre 2017 sont négatifs de -256.766.061,70 EUR. Les états financiers consolidés ont été établis sur une base de continuité des activités principales du Groupe SNCB. Le Groupe SNCB dispose de la possibilité de faire appel à une garantie de l'Etat belge pour un montant jusqu'à 1.138 millions EUR (le Groupe SNCB n'a pas fait appel à cette garantie de l'Etat et n'a actuellement pas l'intention d'y faire appel). Le 21 novembre 2017, Moody's a confirmé le rating à long terme du Groupe SNCB de A1 avec une perspective 'stable' et à court terme de P-1. Standard & Poor's a confirmé la note à long terme de A avec perspective 'stable' et confirmé le rating à court terme de P-1 au 30 novembre 2017. Enfin, le Conseil d'Administration du 30 mars 2018 a approuvé le planning financier de 2018 dans lequel aucun problème de financement n'apparaît. Nous notons également que les subsides en capital (6.710.049.651,27 EUR au 31 décembre 2017), qui financent presque la totalité des investissements du Groupe SNCB, sont comptabilisés en tant que dettes selon les normes IFRS.

1.2 Consolidation

1.2.1 *Filiales*

Les actifs, passifs, droits et engagements, produits et charges de la SNCB et des filiales qu'elle contrôle exclusivement sont intégrés dans les comptes consolidés selon la méthode de l'intégration globale. Le contrôle est le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une société de façon à obtenir les avantages découlant de ses activités. Ce contrôle est présumé exister lorsque le Groupe SNCB détient plus de 50% des droits de vote ; cette présomption peut être réfutée en cas de preuve tangible du contraire. L'existence de droits de vote potentiels exerçables ou convertibles immédiatement est prise en compte lorsqu'on évalue s'il y a ou non contrôle. L'aspect « contrôle » a été évalué selon la norme IFRS 10.

Une filiale est consolidée à partir de la date d'acquisition, c'est-à-dire la date à laquelle le contrôle est effectivement transféré à l'acquéreur. A partir de cette date, la société-mère (l'acquéreur) intègre le résultat de la filiale dans le résultat global consolidé et reconnaît dans l'état de la situation financière consolidé les actifs, passifs et passifs latents acquis à leur juste valeur, y compris un éventuel goodwill dégagé lors de l'acquisition. Une filiale cesse d'être consolidée à partir de la date à laquelle le Groupe SNCB en perd le contrôle.

Les transactions sous contrôle commun sont traitées selon la méthode de la comptabilisation du prédécesseur.

Lors de la consolidation, les soldes et transactions intra-groupe sont éliminés à 100%. Les gains et pertes intra-groupe non réalisés sont retraités.

Les états financiers consolidés sont préparés en utilisant des règles d'évaluation homogènes pour des transactions ou autres événements similaires dans l'ensemble du Groupe SNCB.

1.2.2 *Entités contrôlées conjointement et entreprises associées*

Les entités sur lesquelles le Groupe SNCB exerce un contrôle conjoint avec un ou plusieurs autres partenaires, en vertu d'un accord contractuel passé avec eux, ainsi que les entreprises associées, sur lesquelles le Groupe SNCB exerce une influence notable sans en avoir le contrôle, sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence.

1.2.3 *Goodwill et écarts de consolidation négatifs*

En cas d'acquisition d'une entreprise, la différence constatée à la date d'acquisition entre la valeur d'acquisition de la participation et la juste valeur des actifs, passifs et passifs latents identifiables acquis est comptabilisée à l'actif en tant que goodwill (si la différence est positive), ou directement en résultat net (si la différence est négative).

Le goodwill n'est pas amorti mais fait annuellement l'objet d'un test de perte de valeur.

1.2.4 *Conversion des états financiers des filiales libellés en devises étrangères*

Tous les actifs et passifs, monétaires et non monétaires, sont convertis dans les comptes consolidés selon la méthode du taux de clôture. Les produits et les charges sont convertis au taux moyen de la période sous revue. Les écarts de conversion sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global.

1.2.5 *Participations ne donnant pas le contrôle*

Les participations ne donnant pas le contrôle représentent la part du résultat et de l'actif net non détenus par le Groupe SNCB et sont présentées séparément dans le compte de

résultats consolidé et à l'état de la situation financière consolidé, au sein des capitaux propres, dans une rubrique autre que les capitaux propres attribuables au Groupe SNCB. L'aspect « contrôle » a été évalué selon la norme IFRS 10.

Le Groupe SNCB traite les transactions avec les actionnaires minoritaires comme étant des transactions entre les actionnaires du Groupe SNCB. Concernant l'acquisition de participations ne donnant pas le contrôle, la différence entre la contrepartie payée et la part acquise de la valeur comptable des actifs nets de la filiale est comptabilisée dans les capitaux propres.

1.3 Opérations en devises étrangères

Les états financiers de chaque entité du Groupe SNCB sont présentés dans la devise de l'environnement économique principal dans lequel l'entité exerce ses activités (sa devise de fonctionnement). Les états financiers consolidés du Groupe SNCB sont exprimés dans la devise de fonctionnement de la société-mère, à savoir l'euro, qui est la devise de présentation des états financiers consolidés.

Les opérations en devises étrangères sont converties dans la devise fonctionnelle des entités en utilisant les taux de change en vigueur à la date des opérations. Les gains et pertes de change résultant du règlement de telles opérations et de la conversion d'actifs et passifs monétaires libellés en devises étrangères aux taux de change applicables à la date de clôture sont reconnus dans le résultat net.

1.4 Immobilisations incorporelles

Un actif incorporel est reconnu à l'état de la situation financière lorsque les conditions suivantes sont remplies :

1. l'actif est identifiable, c'est-à-dire soit séparable (s'il peut être vendu, transféré, loué individuellement), soit résultant de droits contractuels ou légaux ;
2. il est probable que cet actif va générer des avantages économiques pour le Groupe SNCB ;
3. le Groupe SNCB a le contrôle de l'actif ;
4. le coût de l'actif peut être évalué de manière fiable.

Les actifs incorporels sont évalués selon le modèle de coût, soit à leur coût initial sous déduction des amortissements cumulés et des pertes de valeur cumulées éventuelles.

Le coût initial pour les actifs incorporels :

- **acquis séparément** inclut les coûts directement attribuables à la transaction (prix d'achat après déduction des remises et rabais commerciaux), à l'exclusion des coûts indirects ;
- **générés en interne** est égal à la somme des coûts encourus à partir de la date à laquelle ces actifs ont satisfait pour la première fois aux critères de reconnaissance prévus par IAS 38, à savoir à partir du moment où le Groupe SNCB peut démontrer (1) la faisabilité technique du projet, (2) son intention de vendre ou utiliser l'actif, (3) comment l'actif générera des avantages économiques futurs, (4) l'existence de ressources adéquates pour terminer le projet et (5) que ces coûts peuvent être évalués de manière fiable. Ces coûts incorporent les coûts directs ainsi que les frais de fonctionnement des services opérationnels (hormis amortissements des actifs subsidiés). Dans le calcul des taux horaire, il est tenu compte de tous les coûts des avantages au personnel à court terme, exceptés les frais de formation et les dépenses en matière de sécurité, ainsi que de tous les coûts des avantages au personnel à long terme, postérieurs à l'emploi et indemnités de cessation d'emploi (pour autant qu'elles concernent du personnel encore partiellement en activité).

En ce qui concerne les logiciels développés en interne, seuls les frais de développement sont activés, les frais de recherche étant pris en charges directement dans le résultat net. Les frais de développement ne concernent que : (a) la conception (blueprint fonctionnel et technique), (b) la programmation et la configuration, (c) le développement des interfaces, (d) la documentation technique pour usage interne, (e) l'intégration du hardware, et (f) le processus de tests.

Par ailleurs, les dépenses ultérieures à la reconnaissance initiale sont actées à charge du résultat net sauf s'il est démontré que de nouveaux avantages économiques importants en résultent ;

- **acquis dans le cadre d'un regroupement d'entreprises** est la juste valeur à la date d'acquisition.

Par ailleurs, pour les actifs incorporels qui demandent un développement supérieur à 1 an avant de pouvoir être utilisés ou vendus, le coût de l'actif incorpore des coûts de financement. Le taux de capitalisation est soit propre à un emprunt spécifique, soit égal à la moyenne pondérée des coûts de financement applicables aux emprunts en cours du Groupe SNCB, autres que les emprunts contractés spécifiquement.

Les actifs incorporels sont amortis linéairement sur leur durée d'utilité probable. Le montant amortissable correspond au coût d'acquisition, la valeur résiduelle, étant estimée égale à zéro. Les durées d'utilité retenues sont les suivantes :

Catégories	Durée d'utilité probable
Frais de développement ERP	
Frais de développement autres logiciels	10 ans
Sites web	5 ans
Logiciel acquis de tiers	3 ans
Goodwill	5 ans
	N/A, test perte de valeur annuel

L'amortissement commence à partir du moment où l'actif est prêt à être utilisé.

La durée d'utilité et la méthode d'amortissement des actifs incorporels avec une durée d'utilité déterminée sont revues à chaque clôture annuelle. Les changements dans la durée d'utilité estimée ou dans le plan attendu de consommation des bénéfices économiques futurs générés par l'actif sont pris en compte en changeant la durée ou la méthode d'amortissement, selon le cas, et sont traités comme des changements d'estimations comptables.

Les actifs incorporels sont soumis à un test de perte de valeur lorsqu'il existe des indices montrant que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable par leur utilisation ou leur vente. Pour les actifs incorporels qui ne sont pas encore prêts à l'emploi, il est procédé à un test de perte de valeur à la clôture de chaque exercice.

1.5 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées selon le modèle de coût, soit à leur coût initial, sous déduction des amortissements cumulés et des pertes de valeur éventuelles cumulées. Le coût initial inclut :

- les coûts directement attribuables à la transaction d'achat après déduction des remises et rabais commerciaux ;
- les coûts directement attribuables au transfert de l'actif jusqu'à son lieu d'exploitation et à sa mise en état pour permettre son exploitation prévue par le Groupe SNCB ;
- l'estimation initiale des coûts relatifs au démantèlement et à l'enlèvement de l'immobilisation et à la remise en état du site sur lequel elle est située (obligation que

le Groupe SNCB encourt soit lors de l'acquisition soit lors de la construction de l'actif).

Le coût exclut donc les frais d'étude et de faisabilité encourus dans le cadre de projets de construction d'immobilisations corporelles (gares, sites, etc.), les frais de direction et d'administration générale ainsi que les frais salariaux et autres frais de fonctionnement non imputables à une activité d'investissement.

Le coût initial des immobilisations corporelles générées en interne est égal à la somme des coûts encourus à partir de la date à laquelle ces actifs ont satisfait pour la première fois aux critères de reconnaissance prévus par IAS 16, à savoir s'il est probable que les avantages économiques futurs associés iront au Groupe SNCB et que le coût de cet actif peut être évalué de façon fiable. Ces coûts incorporent les coûts directs ainsi que les frais de fonctionnement des services opérationnels (hormis les amortissements des actifs subsidiés). Dans le calcul des taux horaires, il est tenu compte de tous les coûts des avantages au personnel à court terme, excepté les frais de formation et les dépenses en matière de sécurité, ainsi que de tous les coûts des avantages au personnel à long terme, postérieurs à l'emploi et indemnités de cessation d'emploi (pour autant qu'elles concernent du personnel encore partiellement en activité). Par ailleurs, les dépenses ultérieures à la reconnaissance initiale sont actées en charges du résultat net sauf s'il est démontré que de nouveaux avantages économiques importants en résultent.

Les dépenses de réparation et d'entretien qui ne font que maintenir, et non augmenter, la valeur des immobilisations sont prises en charges dans le résultat net. Par contre, les dépenses de grosses réparations et gros entretiens qui augmentent les avantages économiques futurs qui seront générés par l'immobilisation sont identifiées comme un élément séparé du coût d'acquisition. Le coût d'acquisition des immobilisations corporelles est alors ventilé en composants majeurs. Ces composants majeurs, qui sont remplacés à intervalles réguliers, et qui ont par conséquent une durée d'utilité différente des immobilisations dans lesquelles ils sont inclus, sont amortis sur leur durée d'utilité spécifique. En cas de remplacement, l'actif remplacé est éliminé de l'état de la situation financière, et le nouvel actif est amorti sur sa durée d'utilité propre.

Par ailleurs, pour les immobilisations corporelles dont le délai de construction / préparation avant de pouvoir être utilisées ou vendues est supérieur à 1 an, le coût de l'actif incorpore des coûts de financement. Le taux de capitalisation est soit propre à un emprunt spécifique, soit égal à la moyenne pondérée des coûts d'emprunt applicables aux emprunts en cours du Groupe SNCB, autres que les emprunts contractés spécifiquement.

Les immobilisations corporelles sont amorties complètement sur leur durée d'utilité probable, en utilisant la méthode linéaire. Le montant amortissable correspond généralement au coût d'acquisition. Les durées d'utilité retenues sont les suivantes :

Immobilisations corporelles	Durée d'utilité probable
Terrains	N/A
Bâtiments administratifs	60 ans
Composants dans les bâtiments administratifs	10 à 30 ans
Bâtiments industriels	50 ans
Composants inclus dans les bâtiments industriels	15 à 20 ans
Habitations	50 ans
Composants inclus dans les habitations	15 à 20 ans
Gares	100 ans
Composants inclus dans les gares	10 à 40 ans
Parkings	100 ans
Composants inclus dans les parkings	10 à 20 ans
Voies et composants associés	25 à 100 ans
Ouvrages d'art et composants associés	20 à 120 ans
Passages à niveaux et composants associés	10 à 25 ans
Matériel de signalisation	7 à 35 ans
Installations d'infrastructure diverse	7 à 50 ans
Matériel roulant ferroviaire, hors wagons	25 à 60 ans
Composants « mid-life » inclus dans le matériel roulant ferroviaire	15 à 30 ans
Wagons	30 ans
Révisions des wagons	9 ans
Installations et équipements divers	4 à 30 ans
Mobilier	10 ans
ICT	4 à 10 ans
Transport routier	2 à 10 ans
Aménagements dans bâtiments loués	Voir 1.6.2.

La durée d'utilité et la méthode d'amortissement des immobilisations corporelles sont revues à chaque clôture annuelle. Les changements dans la durée d'utilité estimée ou dans le plan attendu de consommation des bénéfices économiques futurs générés par l'actif sont pris en compte en changeant la durée ou la méthode d'amortissement, selon le cas, et sont traités comme des changements d'estimations comptables.

Les concessions dans les gares sont reprises dans les immobilisations corporelles.

1.6 Contrats de location

1.6.1. Opérations de financement alternatif

Différentes structures de financement (opérations de sale-and-lease back, de sale-and-rent back, de lease-and-lease back, de rent-and-rent back ou de concession-and-concession back) sont mises en place par le Groupe SNCB pour l'acquisition essentiellement de matériel roulant. Ces opérations sont comptabilisées en fonction de leur substance économique dans le respect des dispositions de l'interprétation SIC-27. Les actifs immobilisés restent

comptabilisés dans les comptes du Groupe SNCB. Les investissements réalisés et les obligations de paiement vis-à-vis des prêteurs sont reconnus à l'état de la situation financière, à l'exception des comptes d'investissements contractés avec des contreparties étatiques qui présentent une qualité de crédit supérieure, les organismes garantis par des Etats qui présentent une qualité de crédit supérieure, ou les contreparties des opérations. Les commissions obtenues dans le cadre de ces opérations sont quant à elles étaillées sur la durée de ces opérations.

1.6.2. Contrats de location pour lesquels la Société est le preneur

Un contrat de location est classé en tant que contrat de location-financement lorsque le Groupe SNCB a reçu la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété. Le Groupe SNCB comptabilise les contrats de location-financement à l'actif et au passif pour des montants égaux au commencement du contrat à la juste valeur du bien loué ou, si celle-ci est inférieure, à la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location. Les dettes de location-financement sont comptabilisées dans les « Dettes financières ».

Chaque paiement au titre de la location est ventilé entre la charge financière et l'amortissement de la dette. La charge financière est répartie sur les différentes périodes couvertes par le contrat de location de manière à obtenir un taux d'intérêt périodique constant sur le solde restant dû au passif au titre de chaque période. Les immobilisations corporelles faisant l'objet d'un contrat de location-financement sont amorties sur la période la plus courte entre la durée du contrat et leur durée d'utilité si le Groupe SNCB n'est pas raisonnablement certain de devenir le propriétaire de l'actif à la fin de la période de location.

Un contrat de location est classé en tant que contrat de location simple s'il ne transfère pas au preneur la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété. Les paiements au titre de contrat de location simple sont comptabilisés en charges dans le résultat net sur une base linéaire pendant toute la durée du contrat de location.

1.6.3. Contrats de location pour lesquels la Société est le bailleur

Les opérations de location-financement sont, dans le chef du bailleur, comptabilisées comme une cession assortie d'un financement. L'actif est décomptabilisé de l'état de la situation financière (avec plus- ou moins-value comptabilisée dans le résultat net) et une créance est reconnue, représentant les flux de trésorerie à recevoir en principal et en intérêts. Les créances de location-financement sont comptabilisées dans les « créances commerciales et autres débiteurs ».

Les actifs faisant l'objet de contrats de location simple sont présentés en immobilisations corporelles dans l'état de la situation financière. Ils sont amortis sur base de leur durée d'utilité présumée. Les revenus locatifs sont comptabilisés de façon linéaire sur la durée du contrat de location.

1.7 Immeubles de placement

Un immeuble de placement est un bien immobilier (terrain ou bâtiment) détenu (par le propriétaire ou par le preneur dans le cadre d'un contrat de location-financement) pour en retirer des loyers ou pour en valoriser le capital, plutôt que pour :

- l'utiliser dans la production ou la fourniture de biens ou de services ou à des fins administratives, ou
- le vendre dans le cadre de l'activité ordinaire.

Pour les immeubles à usage mixte, les règles relatives aux immeubles de placement (IAS 40) sont seulement applicables dans les cas ci-après :

- la partie détenue pour en retirer des loyers ou valoriser le capital et la partie utilisée pour compte propre peuvent être vendues séparément ;
- la partie détenue pour usage propre ne représente au maximum que 5% de l'ensemble.

Les immeubles de placement sont évalués selon le modèle de coût. Toutes les règles d'évaluation relatives aux immobilisations corporelles sont donc également applicables aux immeubles de placement.

1.8 Participations mises en équivalence

Les filiales sur lesquelles le Groupe SNCB exerce un contrôle conjoint avec un ou plusieurs autres partenaires, en vertu d'un accord contractuel passé avec eux, ainsi que les entreprises associées sur lesquelles le Groupe SNCB exerce une influence notable sans en avoir le contrôle, sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence.

Une perte de valeur sur participations mises en équivalence est comptabilisée si la valeur comptable est supérieure à la valeur recouvrable. Les participations mises en équivalence sont soumises à un test de perte de valeur en tant qu'actif unique (comprenant le goodwill payé pour acquérir la participation) lorsqu'il y a une indication objective que la participation a pu subir une perte de valeur.

1.9 Pertes de valeur

Une perte de valeur sur immobilisations incorporelles (goodwill inclus) et corporelles est comptabilisée lorsque la valeur comptable d'un actif dépasse son montant recouvrable, soit le montant le plus haut entre :

1. sa juste valeur après déduction des frais liés à la vente (soit le montant que le Groupe SNCB recevrait si il vendait l'actif), et
2. sa valeur d'utilité (soit le montant que le Groupe SNCB générerait s'il continuait à utiliser l'actif).

Lorsque cela est possible, ces tests sont réalisés sur chaque actif individuellement. Toutefois, lorsque les actifs ne génèrent pas de flux de trésorerie de manière indépendante, le test est réalisé au niveau de l'unité génératrice de trésorerie (« cash-generating unit » ou « CGU ») à laquelle l'actif est alloué (CGU = le plus petit groupe d'actifs identifiable qui génère des flux de trésorerie de manière indépendante des flux de trésorerie générés par les autres actifs/CGUs).

Pour une CGU à laquelle un goodwill est alloué, un test de perte de valeur est réalisé annuellement, ou s'il y a indication de perte de valeur. Pour une CGU à laquelle aucun goodwill n'est alloué, un test de perte de valeur est réalisé uniquement lorsqu'il y a une indication de perte de valeur. Le goodwill dégagé lors d'une acquisition est alloué aux filiales acquises et, le cas échéant, ventilé sur les CGUs censées bénéficier des synergies résultant de l'acquisition.

Lorsqu'une perte de valeur est constatée, elle est en premier lieu imputée sur le goodwill. L'excédent éventuel est alors imputé sur les autres actifs immobilisés de la CGU au prorata de leur valeur comptable, mais uniquement dans la mesure où la valeur de vente de ces actifs est inférieure à leur valeur comptable. Une perte de valeur sur goodwill ne peut jamais être reprise ultérieurement. Une perte de valeur sur autres actifs immobilisés est reprise si les circonstances le justifient.

Il est possible d'enregistrer une perte de valeur sur un actif individuel résultant d'une indication de perte de valeur se rapportant à cet actif individuel (par exemple suite à un dégât subi) indépendamment du fait que l'actif est ou n'est pas (entièrement ou partiellement) subsidié.

Des pertes de valeur ne peuvent pas être enregistrées sur des actifs faisant partie d'une CGU entièrement subsidiée. Si des pertes de valeur sont identifiées pour des CGU partiellement subsidiées, elles doivent être affectées proportionnellement aux actifs (et aux subsides en capital y afférents).

1.10 Stocks

Les stocks sont évalués à leur coût d'acquisition ou à leur valeur nette de réalisation si celle-ci est inférieure.

Le prix d'acquisition des stocks fongibles est déterminé par application de la méthode du prix moyen pondéré. Les stocks de faible importance dont la valeur et la composition restent stables dans le temps sont portés à l'état de la situation financière pour une valeur fixe.

Le coût d'acquisition des stocks comprend le prix d'achat ainsi que tous les coûts des stocks produits qui sont nécessaires pour amener le produit à l'endroit et dans l'état dans lequel il se trouve. Le prix de revient inclut les coûts directs et indirects de production, à l'exclusion des coûts de financement et des frais généraux qui ne contribuent pas à amener le produit où il se trouve et dans l'état dans lequel il se trouve.

Une réduction de valeur est comptabilisée si la valeur de réalisation nette d'un élément de stock à la date de clôture est inférieure à sa valeur comptable. Les pièces de recharge à rotation lente font l'objet de réductions de valeur en fonction de critères techniques et économiques.

1.11 Créances commerciales et autres débiteurs

Les créances sont évaluées initialement à leur valeur nominale, et ultérieurement à leur coût amorti, c'est-à-dire à la valeur actuelle des flux de trésorerie à recevoir (sauf si l'impact de l'actualisation est non significatif).

Une évaluation individuelle des créances est réalisée. Des réductions de valeur sont comptabilisées lorsque leur encaissement, en tout ou partie, est douteux ou incertain.

Les paiements d'avance, les montants payés comme cautionnement et les produits acquis, à l'exception de ceux afférents aux autres actifs financiers et aux instruments financiers dérivés, sont aussi classés sous cette rubrique.

1.12 Instruments financiers dérivés

Le Groupe SNCB utilise des instruments financiers dérivés (IRS, IRCS, contrats de change à terme, options, etc.) pour se couvrir contre une évolution possible non désirée des taux d'intérêt, des taux de change, du risque d'inflation ou des prix de l'énergie. Le Groupe SNCB ne réalise pas d'opération sur produits dérivés de type spéculatif.

Les instruments financiers dérivés sont, lors de la reconnaissance initiale, évalués au coût réel et reconnus au bilan comme un actif ou un passif. Les coûts de transaction sont comptabilisés en résultat net au moment où ils sont supportés. Après la reconnaissance initiale, les instruments financiers dérivés sont reconnus à l'état de la situation financière à chaque date de clôture à leur juste valeur, estimée à l'aide de différentes techniques d'évaluation. Les variations de juste valeur sont enregistrées dans le résultat net. Les instruments financiers dérivés sont répartis entre court et long terme sur base de leur date d'échéance finale.

La juste valeur des instruments financiers dérivés est déterminée en utilisant des techniques d'évaluation telles que les modèles d'évaluation retenus pour les options ou en utilisant la méthode des flux de trésorerie actualisés. Les justes valeurs prenant en considération des hypothèses basées sur les données du marché, tel que défini aux paragraphes 81 et 82 d'IFRS 13, relèvent du niveau 2 de la hiérarchie des justes valeurs. Les justes valeurs basées sur des données non observables de marché relèvent du niveau 3 de cette même hiérarchie.

Le Groupe SNCB a décidé de ne pas appliquer les principes de la comptabilité de couverture (hedge accounting).

1.13 Autres actifs financiers

Les autres actifs financiers comprennent les investissements en actions dans des entreprises sur lesquelles le Groupe SNCB n'exerce ni une autorité ni une influence notable, les titres à revenus fixes, les dépôts et certaines créances sur l'Etat.

Les placements financiers sont initialement évalués à la juste valeur de la contrepartie déboursée pour les acquérir, y compris les coûts de transaction, à l'exception des autres actifs financiers désignés à la juste valeur par le résultat net pour qui les coûts de transaction sont pris en résultat.

Les autres actifs financiers sont ensuite classés en différentes catégories et un principe d'évaluation propre à chaque catégorie est appliqué :

1. Les actifs financiers à leur juste valeur en contrepartie du résultat net reprennent (a) les actifs financiers détenus à des fins de transaction et (b) les actifs que le Groupe SNCB a décidé de classer sur base volontaire, au moment de la comptabilisation initiale dans cette catégorie ;
2. Les actifs financiers cotés sur un marché actif qui sont détenus jusqu'à leur échéance, avec des montants à encaisser fixes ou déterminables et des échéances fixes, que le Groupe SNCB a l'intention et la capacité de garder jusqu'à leur échéance. Ces actifs sont évalués à leur coût amorti ;
3. Les prêts et créances sont des actifs financiers non dérivés à paiements déterminés ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif. Les prêts et créances sont comptabilisés à l'état de la situation financière à leur coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif ;
4. Les actifs financiers « disponibles à la vente » constituent une catégorie résiduelle qui reprend tous les actifs financiers non classés dans une des catégories mentionnées précédemment, que le Groupe SNCB n'a ni l'intention ni la capacité de conserver jusqu'à l'échéance. Ces actifs disponibles à la vente sont évalués à leur juste valeur. Les variations de juste valeur étant comptabilisées dans les Autres éléments du résultat global, jusqu'à ce que ces actifs aient subi une perte de valeur ou soient vendus. Au moment de la vente, les gains ou pertes accumulés dans les Autres éléments du résultat global sont transférés dans le résultat net.

Les autres actifs financiers sont classés comme long terme, à l'exception de ceux dont l'échéance est inférieure à 12 mois qui sont classés à court terme.

La juste valeur des titres de participation est déterminée en fonction des critères financiers les plus appropriés à la situation particulière de chaque société. Les critères généralement retenus sont la valeur de marché ou la quote-part des capitaux propres et les perspectives de rentabilité à défaut de valeur de marché disponible. La juste valeur des titres de participation est classée en niveau 3 de la hiérarchie des valorisations comme défini dans IFRS 13. La juste valeur des placements est évaluée en utilisant les données de marché, courbes des taux et spreads de crédit de chacun des émetteurs des titres comme défini dans les paragraphes 76 (niveau 1 des paramètres) et 81 et 82 (niveau 2 des paramètres) de l'IFRS 13. La juste valeur des placements est classée en niveau 1 et 2 de la hiérarchie des valorisations comme défini dans IFRS 13.

Un actif financier qui n'est pas comptabilisé à la juste valeur par le biais du résultat net est examiné à chaque date de clôture afin de déterminer s'il existe une indication objective de perte de valeur. Une perte de valeur est comptabilisée s'il existe une indication objective qu'un événement défavorable s'est produit après la comptabilisation initiale de l'actif, et que cet événement a un impact négatif sur les flux de trésorerie futurs estimés de l'actif.

Les achats et les ventes normalisés d'actifs financiers sont comptabilisés à la date de règlement.

1.14 Trésorerie et équivalents de trésorerie

Cette rubrique inclut les valeurs disponibles en caisse, en banque, les valeurs à l'encaissement, les placements à court terme (avec une échéance initiale de 3 mois au plus), très liquides, qui sont facilement convertibles en un montant connu de trésorerie, et qui sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur, ainsi que les découverts bancaires. Ces derniers sont présentés parmi les dettes financières au passif de l'état de la situation financière.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont portés à l'état de la situation financière au coût amorti.

1.15 Actifs non courants classés comme détenus en vue de la vente

Un actif non courant (ou un groupe d'actifs) est classé comme détenu en vue de la vente si sa valeur comptable est recouvrée principalement par le biais d'une transaction de vente plutôt que par l'utilisation continue. En d'autres termes, cela signifie que l'actif est disponible pour une vente immédiate dans son état actuel et que la vente est hautement probable (décision officielle de vendre, recherche active d'un acheteur, vente hautement probable endéans une période d'un an).

Les actifs non courants détenus en vue de la vente ne sont plus amortis mais font le cas échéant l'objet d'une perte de valeur pour ramener leur valeur comptable à leur valeur inférieure de réalisation.

Les groupes d'actifs non courants détenus en vue d'une distribution aux propriétaires dans le cadre d'une transaction sous contrôle commun sont comptabilisés à leur valeur comptable.

1.16 Activités abandonnées

Une activité abandonnée est une activité qui, soit rencontre les critères pour être classée comme détenue en vue de la vente, soit a été cédée, et qui en outre respecte les critères suivants :

- les cash flows de cette activité peuvent être distingués sur le plan opérationnel et du reporting financier ;
- cette activité est importante au niveau opérationnel ou géographique ;
- elle fait partie d'un plan unique de cession ou a été acquise en vue de sa cession.

1.17 Capital et primes d'émission

Les actions ordinaires sont classées sous la rubrique "Capital". Le capital se compose de deux éléments :

- le capital souscrit, qui représente les montants que les actionnaires se sont engagés à apporter ;
- le capital non-appelé, soit la quote-part du capital souscrit dont l'organe de gestion de l'une ou l'autre société consolidante n'a pas encore réclamé la libération.

1.18 Dettes pour avantages au personnel

1.18.1 Avantages à court terme

Les avantages à court terme désignent les avantages du personnel dont le règlement intégral est attendu dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice où les membres du personnel ont rendu les services correspondants. Les avantages à court terme sont pris en charges au fur et à mesure des prestations de services des membres du personnel.

1.18.2 Avantages postérieurs à l'emploi

Les avantages postérieurs à l'emploi désignent les avantages du personnel (autres que les indemnités de cessation d'emploi et les avantages à court terme) qui sont payables postérieurement à la cessation de l'emploi.

Les avantages postérieurs à l'emploi accordés au personnel peuvent être de deux types :

- type « cotisations définies » : il s'agit des plans pour lesquels une cotisation est versée par le Groupe SNCB à une entité distincte, et pour lesquels le Groupe SNCB n'aura aucune obligation juridique ou implicite de payer des cotisations supplémentaires. Ces cotisations sont comptabilisées en charges sur les périodes pendant lesquelles les services sont rendus par les membres du personnel. Le cas échéant, les cotisations payées d'avance (non encore versées) sont comptabilisées à l'actif (au passif) à l'état de la situation financière ;
- type « prestations définies » : ce sont tous les plans qui ne sont pas du type « cotisations définies ».

Les avantages postérieurs à l'emploi accordés au personnel, et qui sont du type « prestations définies », font l'objet d'une évaluation actuarielle. Ils sont provisionnés (sous déduction des actifs du plan éventuels, soit les avoirs éventuellement déjà constitués pour

payer ces avantages) dans la mesure où le Groupe SNCB a une obligation de supporter des coûts relatifs aux services prestés par le personnel. Cette obligation peut résulter d'une loi, d'un contrat ou de « droits acquis » sur la base d'une pratique passée (obligation implicite). La méthode actuarielle utilisée est la « méthode des unités de crédit projetées ».

Le taux d'actualisation utilisé est déterminé par référence au taux de marché à la date de calcul des obligations d'entreprises de première catégorie et d'échéance comparable à celle des engagements. Les autres hypothèses actuarielles (mortalité, augmentations salariales, inflation, etc.) reflètent la meilleure estimation du Groupe SNCB.

Etant donné que des hypothèses actuarielles sont utilisées pour évaluer ces engagements sociaux, des écarts actuariels apparaissent inévitablement, résultant des variations dans les hypothèses actuarielles d'un exercice à l'autre, ainsi que des écarts entre la réalité et les hypothèses actuarielles utilisées. Les écarts actuariels des avantages postérieurs à l'emploi sont reconnus dans les autres éléments du résultat global.

1.18.3 Autres avantages à long terme

Les autres avantages à long terme désignent les avantages (autres que les avantages postérieurs à l'emploi et les indemnités de cessation d'emploi) dont le règlement intégral n'est pas attendu dans les douze mois suivant la fin de l'exercice pendant lequel les membres du personnel ont rendu les services correspondants.

Le montant comptabilisé à l'état de la situation financière est égal à la valeur actuelle de l'obligation diminuée, le cas échéant, de la valeur de marché à la date de clôture des actifs du plan. Les calculs sont basés sur la « méthode des unités de crédit projetées ». Les écarts actuariels sont comptabilisés dans le résultat net.

1.18.4 Indemnités de cessation d'emploi

Les indemnités de cessation d'emploi sont des avantages payables suite à la décision du Groupe SNCB de mettre fin au contrat d'emploi d'un ou de plusieurs membres du personnel avant la date normale de retraite, ou suite à la décision du ou des membres du personnel de partir volontairement en contrepartie d'avantages.

Pour ces avantages, une dette déterminée sur base actuarielle est constituée dans la mesure où il existe une obligation pour le Groupe SNCB. Cette dette est actualisée si les avantages sont payables au-delà de douze mois.

Pour tous ces avantages (à l'exception des avantages à court terme), le coût financier représente le passage du temps. Il est comptabilisé en charges financières.

1.19 Provisions

Une provision est reconnue uniquement lorsque :

1. le Groupe SNCB a une obligation actuelle (légale ou implicite) d'effectuer des dépenses en vertu d'un événement passé ;
2. il est probable que la dépense sera effectuée, **et**
3. le montant de l'obligation peut être évalué de manière fiable.

Lorsque l'impact est susceptible d'être significatif (pour les provisions à long terme principalement), la provision est évaluée sur base actualisée. L'impact du passage du temps sur la provision est présenté en charges financières. Les taux d'actualisation sont les taux IRS selon l'échéance des cash-flows attendus.

Une provision pour obligation environnementale (dépollution de sites, etc.) n'est reconnue que si le Groupe SNCB a une obligation implicite ou légale en la matière.

Si le Groupe SNCB a un contrat onéreux, une provision est constituée. Avant de reconnaître cette provision pour contrat onéreux, le Groupe SNCB comptabilise la perte de valeur éventuelle relative aux actifs dédiés à l'exécution du contrat concerné.

Des provisions pour pertes opérationnelles futures sont interdites.

Une provision pour restructuration est uniquement comptabilisée s'il est démontré que le Groupe SNCB a une obligation implicite de restructurer au plus tard à la date de la clôture. Cette obligation doit être démontrée par :

- l'existence d'un plan formel détaillé identifiant les principales caractéristiques de la restructuration ; **et**
- le commencement d'exécution du plan de restructuration ou par l'annonce des principales caractéristiques du plan de restructuration aux intéressés.

1.20 Dettes financières

Les dettes financières comprennent les prêts bancaires, les obligations émises, les dettes de leasing financiers, les dettes financières vis-à-vis d'autres institutions financières et les découverts bancaires.

Les dettes financières sont évaluées initialement à la juste valeur, diminuées, à l'exception des dettes financières évaluées à la juste valeur par le biais du résultat net, des coûts de transaction relatifs à l'émission de la dette. Les dettes financières sont ensuite classées dans l'une des catégories suivantes qui ont chacune leur propre principe d'évaluation :

1. les dettes financières évaluées à la juste valeur par le biais du résultat net comprennent les dettes financières que le Groupe SNCB a décidé volontairement de classer dans cette rubrique au moment de la reconnaissance initiale.
2. les autres dettes financières sont une catégorie résiduelle. Après la reconnaissance initiale, elles sont évaluées au coût amorti, par application de la méthode du taux d'intérêt effectif, avec amortissements des primes d'émission ou de remboursement via le résultat net.

Les dettes financières sont classées à long terme à l'exception de celles exigibles dans les 12 mois qui sont classées à court terme.

La juste valeur des dettes financières évaluées à la juste valeur est déterminée en utilisant des techniques d'évaluation telles que les modèles d'évaluation retenus pour les options ou en utilisant la méthode des flux de trésorerie actualisés. Les modèles d'évaluation des dettes financières prennent en considération des données observables à la date de clôture sur les marchés et des données non observables sur les marchés. L'utilisation de données non

observables sur les marchés entraîne que la juste valeur des dettes financières relève du niveau 3 de la hiérarchie des justes valeurs tel que défini dans IFRS 13.

1.21 Impôts sur le résultat - Actifs / Passifs d'impôts différés

L'impôt sur le résultat comprend l'impôt courant et l'impôt différé. L'impôt courant est le montant des impôts à payer (à récupérer) sur les revenus imposables de l'année écoulée, ainsi que tout ajustement aux impôts payés (à récupérer) relatifs aux années antérieures.

L'impôt différé est calculé suivant la méthode du report variable (« liability method ») sur les différences temporelles entre la valeur comptable fiscale des actifs et des passifs et leur valeur comptable dans les états financiers consolidés IFRS. L'impôt différé est évalué sur la base du taux d'impôt attendu lorsque l'actif sera réalisé ou le passif réglé. En pratique, le taux généralement utilisé est celui en vigueur à la date de clôture.

Toutefois, il n'y a pas d'impôt différé sur :

1. la comptabilisation initiale du goodwill qui n'est pas fiscalement déductible,
2. la comptabilisation initiale d'actifs et de passifs (hors acquisition de filiales) qui n'affectent ni le bénéfice comptable ni le bénéfice fiscal, et
3. les différences temporelles sur participations dans les filiales et coentreprises si le Groupe est capable de contrôler la date à laquelle la différence temporelle s'inversera et s'il est probable que la différence temporelle ne s'inversera pas dans un avenir prévisible.

Des actifs d'impôts différés ne sont reconnus que lorsqu'il est probable que des bénéfices imposables seront disponibles pour y imputer les différences temporelles déductibles existantes au cours d'exercices futurs, par exemple celles résultant de crédits d'investissements ou de pertes fiscales récupérables. Ce critère est réévalué à chaque date de clôture.

Tant les impôts courants que les impôts différés sont calculés au niveau de chaque entité fiscale. Les impôts différés actifs et passifs relatifs à des filiales différentes ne peuvent pas être compensés.

1.22 Dettes commerciales

Les dettes commerciales sont évaluées initialement à leur valeur nominale, et ultérieurement à leur coût amorti, c'est-à-dire à la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs (sauf si l'impact de l'actualisation est non significatif).

1.23 Dettes sociales

Les dettes sociales sont évaluées initialement à leur valeur nominale, et ultérieurement à leur coût amorti, c'est-à-dire à la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs (sauf si l'impact de l'actualisation est non significatif).

1.24 Subsides

Les subsides en capital, obtenus dans le cadre des investissements en immobilisations incorporelles et corporelles, sont présentés au passif de l'état de la situation financière et sont reconnus en résultat d'exploitation - rubrique « Subsides en capital » - au même rythme que les amortissements des immobilisations pour lesquelles ils ont été obtenus. En cas de vente d'actifs subsidiés, les subsides y afférents sont annulés par le biais du résultat d'exploitation et ensuite reconstitués en tant que subsides non affectés également par le biais du résultat d'exploitation. En outre, un intérêt est calculé au profit des investissements des subsides en capital non affectés et des acomptes versés aux filiales non encore affectés.

Les subsides d'exploitation sont portés à l'état du résultat global sous la rubrique « Produits d'exploitation avant subsides en capital ».

Les subsides financiers obtenus dans le cadre d'emprunts sont comptabilisés en déduction des charges financières.

1.25 Autres dettes

Les autres dettes sont évaluées initialement à leur valeur nominale, et ultérieurement à leur coût amorti, c'est-à-dire à la valeur actuelle des flux de trésorerie à payer (sauf si l'impact de l'actualisation est non significatif).

Les dividendes que le Groupe SNCB doit verser à ses actionnaires sont comptabilisés en Autres dettes au cours de la période durant laquelle ils ont été approuvés. Les produits à reporter, soit la quote-part des revenus encaissés d'avance au cours de l'exercice ou au cours d'exercices précédents, mais à rattacher à un exercice ultérieur, sont également classés en autres dettes, à l'exception de ceux relatifs aux instruments financiers dérivés et aux dettes financières. Les sommes reçues en garantie sont également reprises dans les Autres dettes.

1.26 Produits et charges d'exploitation

Les revenus provenant de la prestation de services sont reconnus en résultat net au fur et à mesure de ces prestations.

Les revenus provenant de la vente de biens sont reconnus en résultat net lorsque les risques et avantages inhérents à la propriété du bien sont transférés du vendeur à l'acheteur.

Les dotations d'exploitation reçues de l'Etat en compensation de l'exécution des missions de service public qui incombent au Groupe SNCB sont enregistrées dans le chiffre d'affaires de l'exercice concerné par les prestations. Les revenus de location des immeubles de placement et des concessions dans les gares sont également repris dans le chiffre d'affaires.

Les produits et les coûts associés aux contrats de construction doivent être comptabilisés respectivement en produits et en charges en fonction du degré d'avancement des travaux et de la marge estimée à fin d'affaires. En cas de marge négative attendue, une charge est actée à concurrence de la totalité de la perte estimée. Le degré d'avancement des travaux

est déterminé par le rapport entre les coûts encourus pour les travaux exécutés jusqu'à la date considérée et les coûts totaux estimés du contrat.

Les charges liées à la prestation de services ou à la vente de biens sont reprises parmi les charges d'exploitation.

1.27 Produits et charges financiers

Les produits financiers comprennent les produits d'intérêts sur les moyens financiers investis (y compris les actifs financiers « disponibles à la vente ») et les instruments financiers dérivés, les gains sur les actifs et passifs financiers évalués à la juste valeur, les reprises de pertes de valeur, les gains de change, les dividendes perçus et les autres produits financiers.

Les charges financières comprennent les charges d'intérêts sur les passifs financiers (y compris les instruments financiers dérivés et les dettes liées au personnel), les pertes sur les actifs et passifs évalués à la juste valeur, les pertes de valeur, les pertes de change et les autres charges financières.

Les produits provenant des intérêts sont comptabilisés en résultat net aussitôt qu'ils sont acquis en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Les dividendes sont comptabilisés en résultat net dès que le Groupe SNCB acquiert le droit à percevoir les paiements. Les coûts d'emprunt qui ne sont pas directement attribuables à l'acquisition, la construction ou la production d'un actif qualifié sont comptabilisés en résultat net en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Les profits et pertes de change sont enregistrés pour leur montant net.

1.28 Droits et engagements

Les droits et engagements qui ne figurent pas à l'état de la situation financière sont mentionnés par catégorie, lorsqu'ils sont susceptibles d'avoir une influence importante sur les états financiers.

Il s'agit notamment des droits et engagements résultant de commandes passées ou reçues, de marchés à terme, de cautionnements, de garanties ou de sûretés, réelles ou non, constituées par le Groupe SNCB en faveur de tiers, de la réception en dépôt ou en garantie de valeurs appartenant à des tiers.

1.29 Tableau des flux de trésorerie

Les flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles sont présentés selon la méthode indirecte suivant laquelle le résultat net est ajusté via des effets des transactions sans effet de trésorerie, des mouvements relatifs au fonds de roulement et des éléments de produits ou de charges liés aux flux de trésorerie concernant les activités d'investissement et de financement.

Note 2 - Gestion du capital

11.1 2.1 Gestion du capital

La politique du Groupe SNCB en matière de gestion du capital consiste à assurer une structure financière qui soit suffisante pour maintenir une bonne notation auprès des agences internationales de notation et qui lui permette de continuer à fournir un service de qualité à sa clientèle. Le Groupe SNCB a ainsi pour objectif de réduire sa dette en vue d'obtenir une structure du capital optimale permettant d'assurer une flexibilité financière stratégique pour sa croissance future. A cette fin, le Groupe SNCB surveille de près son niveau d'endettement net et de sa dette économique.

Par endettement net, le Groupe SNCB entend :

- 1) solde de valeur nominale des dettes et créances (y inclus les instruments financiers dérivés) auprès d'une institution financière ou traitées sur les marchés des capitaux ainsi que des trésoreries disponibles.
- 2) moins le solde des opérations Back to Back telles que décrites dans l'arrêté Royal du 30 décembre 2004 – Annexe 4 du Moniteur Belge du 31 décembre 2004.

L'endettement net se présente comme suit aux 31 décembre 2017 et 2016 :

Endettement net		31/12/2017	31/12/2016
Rubriques du bilan	Notes		
Instruments financiers dérivés	11	41.262.573,46	-524.022,71
Autres actifs financiers	2.1	602.726.292,51	571.132.952,42
Total actifs non courants		643.988.865,97	570.608.929,71
Instruments financiers dérivés	11	0,00	0,00
Autres actifs financiers	2.1	9.373.802,23	30.004.599,79
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2.1	208.000.918,63	81.975.405,12
Total actifs courants		217.374.720,86	111.980.004,91
Actifs non courants détenus en vue de la vente		0,00	0,00
Total actifs		861.363.586,83	682.588.934,62
Dettes financières	21	2.772.341.639,75	2.819.663.481,23
Instruments financiers dérivés	11	84.353.249,20	38.171.755,31
Total passifs non courants		2.856.694.888,95	2.857.835.236,54
Dettes financières	21	499.711.517,19	634.966.029,86
Instruments financiers dérivés	11	-83.408,53	0,00
Total passifs courants		499.628.108,66	634.966.029,86
Dettes liées à des actifs non courants détenus en vue de la vente		0,00	0,00
Total passifs		3.356.322.997,61	3.492.801.266,40
Endettement net		2.494.959.410,78	2.810.212.331,78
Variation de l'endettement net		-315.252.921,00	

Dette économique

L'endettement net ne donne pas toujours une image économique correcte de la dette du Groupe SNCB. Afin d'obtenir une vue économique de la dette financière du Groupe SNCB, un certain nombre d'éléments sont ajoutés à l'endettement net. Il s'agit :

- des avances non utilisées (cofinancements) et des subsides d'investissements (SPF) que le Groupe SNCB s'est engagé à utiliser dans un avenir proche moins les créances (cofinancements) dans le cas où le Groupe SNCB a déjà dépensé plus que ce qu'il n'a reçu comme avances ;
- des dettes commerciales courantes que le Groupe SNCB s'est engagé à payer moins les créances commerciales courantes que le Groupe SNCB envisage de recevoir ;

- des garanties payées ou reçues pour le Groupe SNCB dans le cadre des conventions de CSA ; et
- des créances nettes relatives aux subsides d'exploitation (SPF) pour lesquels l'Etat belge s'est engagé mais qui n'ont pas encore été reçus par le Groupe SNCB.

La réconciliation de l'endettement net et la dette économique au 31 décembre 2017 et 2016 est présentée ci-dessous :

Dette économique	2017	2016
Endettement net	2.494.959.410,78	2.810.212.331,78
Cofinancements régionaux	-13.910.301,12	-37.947.215,94
Subsides d'investissements SPF reçus mais non affectés	542.675.631,30	296.044.624,96
Solde net des dettes et créances commerciales	217.398.434,80	190.602.229,66
Solde net des subsides d'exploitation SPF acquis	-499.280.003,74	-394.142.412,81
Solde net des cautionnements (CSA)	-282.839.368,00	-284.539.106,00
Total des corrections économiques	-35.955.606,76	-229.981.880,13
Dette économique	2.459.003.804,02	2.580.230.451,65

Réconciliation de l'endettement net avec les postes du bilan

Les montants repris dans le calcul de l'endettement net sont les montants nominaux (« principal ») des instruments financiers, et donc en excluant les ajustements de juste valeur et les intérêts courus non échus. Les tableaux ci-dessous permettent de réconcilier les différentes rubriques du bilan avec les montants retenus pour le calcul de l'endettement net.

- Autres actifs financiers :

<i>Autres actifs financiers</i>		31/12/2017					<i>TOTAL</i>	
<i>Non courant</i>	<i>Notes</i>	<i>Endettement net</i>		<i>Autres</i>				
		<i>Nominal</i>	<i>Ajustements de juste valeur</i>	<i>Produits acquis</i>	<i>Fonds gérés pour compte de tiers</i>	<i>Autres</i>		
Créances		347.247.999,95	3.552.873,50	8.554.976,42	0,00	0,00	359.355.849,87	
Back-to-back		255.478.292,56	0,00	741.316,47	0,00	0,00	256.219.609,03	
Actifs disponibles à la vente	12	0,00	0,00	0,00	0,00	51.885.762,55	51.885.762,55	
Total partie non courante		602.726.292,51	3.552.873,50	9.296.292,89	0,00	51.885.762,55	667.461.221,45	
Courant								
Créances		9.373.802,23	0,00	363.669,88	0,00	0,00	9.737.472,11	
Back-to-back		0,00	0,00	-6.991,70	0,00	0,00	-6.991,70	
Actifs disponibles à la vente	12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Total partie courante		9.373.802,23	0,00	356.678,18	0,00	0,00	9.730.480,41	
Total autres actifs financiers		612.100.094,74	3.552.873,50	9.652.971,07	0,00	51.885.762,55	677.191.701,86	

Autres actifs financiers		31/12/2016					TOTAL	
Non courant	Notes	Endettement net		Autres				
		Nominal	Ajustements de juste valeur	Produits acquis	Fonds gérés pour compte de tiers	Autres		
Créances		340.009.875,12	4.882.092,01	7.877.016,18	0,00	0,00	352.768.983,31	
Back-to-back		231.123.077,30	0,00	704.426,88	0,00	0,00	231.827.504,18	
Actifs disponibles à la vente	12	0,00	0,00	0,00	0,00	51.274.180,31	51.274.180,31	
Total partie non courante		571.132.952,42	4.882.092,01	8.581.443,06	0,00	51.274.180,31	635.870.667,80	
Courant								
Créances		30.004.599,79	0,00	1.512.650,28	0,00	0,00	31.517.250,07	
Back-to-back		0,00	0,00	-5.638,68	0,00	0,00	-5.638,68	
Actifs disponibles à la vente	12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Total partie courante		30.004.599,79	0,00	1.507.011,60	0,00	0,00	31.511.611,39	
Total autres actifs financiers		601.137.552,21	4.882.092,01	10.088.454,66	0,00	51.274.180,31	667.382.279,19	

Les créances incluses dans l'endettement net sont principalement les placements financiers effectués par le Groupe SNCB dans le cadre des opérations de financement alternatif. Ils ont été effectués soit à la demande des investisseurs soit à des fins de gestion des flux de trésorerie. Ces actifs compensent économiquement les dettes financières contractées dans le cadre de ces opérations.

La ligne « back-to-back » contient les soldes ouverts des créances envers l'Etat issues de la reprise de la dette au 1^{er} janvier 2005.

– Trésorerie et équivalents de trésorerie :

Trésorerie et équivalents de trésorerie		31/12/2017					TOTAL	
		Endettement net		Autres				
		Nominal	Ajustements de juste valeur	Produits acquis	Fonds gérés pour compte de tiers	Autres		
Billets de trésorerie		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Comptes à terme		0,00	0,00	0,00	180.743.277,62	0,00	180.743.277,62	
Comptes à vue		205.548.636,83	0,00	0,00	9,08	0,00	205.548.645,91	
Espèces et chèques		2.452.281,80	0,00	0,00	0,00	64.605,66	2.516.887,46	
Total		208.000.918,63	0,00	0,00	180.743.286,70	64.605,66	388.808.810,99	

Trésorerie et équivalents de trésorerie		31/12/2016					TOTAL	
		Endettement net		Autres				
		Nominal	Ajustements de juste valeur	Produits acquis	Fonds gérés pour compte de tiers	Autres		
Billets de trésorerie		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Comptes à terme		737.902,50	0,00	2.487,94	224.061.602,00	0,00	224.801.992,44	
Comptes à vue		78.875.086,31	0,00	0,00	117,64	0,00	78.875.203,95	
Espèces et chèques		2.362.416,31	0,00	0,00	0,00	62.323,10	2.424.739,41	
Total		81.975.405,12	0,00	2.487,94	224.061.719,64	62.323,10	306.101.935,80	

La colonne « fonds gérés pour compte de tiers » reprend les placements investis dans le cadre du fond RER pour le compte de l'Etat belge. Le fond RER a été créé par l'Etat belge en 2001 afin de financer les travaux à réaliser pour la création du « Réseau Express Régional » (RER). Dans le contrat de gestion de l'ex-SNCB Holding pour les années 2005 – 2008, l'Etat belge a délégué la gestion des moyens disponibles dans le fond RER à la Société. L'ensemble des moyens dont la gestion est transférée à la SNCB est considéré par le Groupe SNCB comme une dette envers les pouvoirs publics (reprise dans les « Autres

dettes »). En exécution de la loi du 21 décembre 2013 contenant diverses dispositions fiscales et financières (articles 113 à 121), les moyens disponibles du Fond RER conservés sur un compte auprès d'une institution désignée par l'Etat, ont été immédiatement placés au trésor public ou investis dans les instruments financiers émis par l'Etat Fédéral.

Le détail des instruments financiers dérivés et des dettes financières est présenté dans les notes 11 et 21.

2.2 Gestion des risques financiers

Les instruments financiers sont des contrats qui mènent à un actif financier chez une partie et un passif financier chez l'autre partie. Ceci comprend aussi bien les instruments financiers traditionnels (créances, dettes et titres) que les instruments financiers dérivés, repris dans les états financiers, mais aussi les créances et les obligations, principalement liées aux financements alternatifs, qui sont reprises hors bilan.

Les instruments comportent en principe des risques. Le Groupe SNCB est soumis principalement au risque de marché, au risque de crédit et au risque de liquidité. La politique de risque du Groupe SNCB a pour objectif de cartographier et d'analyser les risques auxquels le Groupe est confronté, de déterminer des limites et des contrôles des risques adéquats et de surveiller le respect des limites de risque. Le conseil d'administration de la SNCB est régulièrement informé des différents risques et reçoit un résumé précis de tous les instruments financiers. La politique et les systèmes pour la gestion des risques sont régulièrement réévalués et, le cas échéant, adaptés aux changements des conditions de marché et des activités du Groupe SNCB.

Le conseil d'administration de la SNCB a défini les principes pour la gestion des risques (« Politique financière ») qui sont d'application pour la maison mère. Pour les filiales, ce sont les règles de « Corporate Governance » qui sont d'application. Ces principes sont répartis en trois parties: la gestion de l'endettement, la gestion de la trésorerie et la gestion des instruments financiers dérivés. L'application et le suivi de ces principes sont assurés par le service de trésorerie de la société mère, en collaboration avec les différentes filiales, alors que le contrôle de l'application est assuré par l'audit interne de la société mère. Les mêmes principes sont d'application pour la gestion de trésorerie pour compte de tiers (Fonds RER) et pour les instruments qui sont repris hors bilan. La réalisation d'opérations dans le but d'effectuer un gain à court terme n'est pas autorisée.

Gestion de l'endettement

L'endettement reprend l'ensemble des dettes financières et des actifs financiers, autres que les instruments financiers dérivés et la trésorerie, qui sont repris dans l'endettement net du Groupe SNCB. Le Groupe SNCB fait ici appel aux émissions d'emprunts bancaires, d'emprunts obligataires et financements alternatifs et à l'acquisition de dépôts à terme et titres à revenus fixes à différents termes et dans différentes devises.

La gestion de l'endettement, compte tenu des instruments financiers dérivés, requiert que :

- dans la mesure du possible, les remboursements de la dette nette soient contractés sur des échéances choisies en fonction de l'évolution prévue des cash-flows futurs et dans le but de niveler et de réduire au mieux les soldes de trésorerie.

- la dette nette à long terme du Groupe SNCB soit contractée pour minimum 65% et maximum 75% en instruments à taux fixe et pour minimum 25% et maximum 35% en instruments à taux flottant. Tout dépassement de ces seuils maxima doit être approuvé par les organes de gestion.
- la durée résiduelle pondérée de la dette nette à long terme du Groupe SNCB soit fixée à 5 ans minimum.
- l'échéancier de l'endettement net soit étalé dans le temps aussi bien en termes de liquidité qu'en termes de risque de taux d'intérêt.
- toute opération d'endettement ou de placement, qui génère un risque de change, soit immédiatement et entièrement couverte en EUR pour éliminer ce risque tant sur le principal que sur les intérêts.
- les cash-flows de chaque opération d'endettement ou de placement conclus soient composés d'un paiement en capital et d'intérêts sur le capital exigible. Les placements dans du capital porteur de risque n'est pas autorisé.
- les limites de placements soient respectées pour les opérations de placement.

Gestion de la trésorerie

La gestion de trésorerie comprend la gestion centralisée de la trésorerie (soit des cash-flows à l'horizon d'un an) du Groupe SNCB.

Points principaux de la gestion de la trésorerie

- Tout surplus structurel de trésorerie doit être consacré dans la mesure du possible à la réduction de l'endettement net.
- Le déficit structurel de trésorerie doit être consolidé par des emprunts à long terme.
- Les surplus de trésorerie doivent être placés, aux conditions prévalant sur le marché (at arm's length), de préférence auprès de filiales ayant des déficits de trésorerie.
- En cas de surplus de trésorerie ou en cas de placements nécessaires dans le cadre de transactions de leasing et de location à long terme, des limites de placement sont à respecter.
- Tout placement impliquant un risque de change doit être immédiatement et entièrement couvert en EUR pour éliminer ce risque, tant sur le principal que sur les intérêts.
- Pour financer les déficits de trésorerie restants, le Groupe SNCB a recours à des lignes de crédit (confirmées, non-confirmées et dites « evergreen ») et émet des billets de trésorerie en EUR ou des instruments similaires à court terme.

Gestion des instruments financiers dérivés

Le Groupe SNCB utilise les instruments financiers dérivés suivants pour la gestion des risques : les swaps, options et contrats de change à terme ayant comme sous-jacents un taux d'intérêt, l'inflation, un taux de change, des produits d'énergie ou un crédit.

Points principaux de gestion des opérations sur produits dérivés

- Toute opération sur instruments financiers dérivés doit à tout moment pouvoir être adossée à une dette financière, un placement, un contrat commercial ou une créance sur l'Etat belge ou les Régions dans le cadre d'un préfinancement.
- Le risque de crédit des contreparties doit être couvert systématiquement par la clôture des CSA's (Credit Support Annex).

Instruments qui ne répondent pas à la définition d'instruments financiers

Les analyses de cette note se limitent aux instruments qui répondent à la définition d'instruments financiers : « *Des actifs (comme les charges payées d'avance) pour lesquels l'avantage économique futur est la réception de biens ou de services plutôt que le droit de recevoir de la trésorerie ou un autre actif financier, ne sont pas des actifs financiers* » (IAS 32 – AG11). « *Les passifs ou les actifs qui ne sont pas contractuels (comme les impôts sur le résultat qui résultent d'obligations légales imposées par les pouvoirs publics) ne sont pas des passifs financiers ou des actifs financiers* » (IAS 32 – AG12). Les totaux des rubriques repris dans les tableaux de cette note ne sont donc pas nécessairement réconciliables directement avec les rubriques du bilan.

Les tableaux ci-dessous réconcilient les totaux des différentes rubriques du bilan et les soldes des instruments contenus dans les différentes analyses.

	31/12/2017		
	IFRS 7	Non IFRS 7	Total
Actifs financiers			
Créances commerciales et autres débiteurs	1.877.576.202,54	330.826.024,08	2.208.402.226,62
Instruments financiers dérivés	254.565.239,76	0,00	254.565.239,76
Autres actifs financiers	677.191.701,86	0,00	677.191.701,86
Trésorerie et équivalents de trésorerie	388.808.810,99	0,00	388.808.810,99
Total actifs financiers	3.198.141.955,15	330.826.024,08	3.528.967.979,23
Passifs financiers			
Dettes financières	3.336.973.981,33	0,00	3.336.973.981,33
Instruments financiers dérivés	406.584.097,73	0,00	406.584.097,73
Dettes commerciales	396.340.724,24	31.824.180,02	428.164.904,26
Autres dettes	259.000.003,73	170.408.003,17	429.408.006,90
Total passifs financiers	4.398.898.807,03	202.232.183,19	4.601.130.990,22
	31/12/2016		
	IFRS 7	Non IFRS 7	Total
Actifs financiers			
Créances commerciales et autres débiteurs	2.017.745.319,53	323.640.205,28	2.341.385.524,81
Instruments financiers dérivés	299.438.765,61	0,00	299.438.765,61
Autres actifs financiers	667.382.279,19	0,00	667.382.279,19
Trésorerie et équivalents de trésorerie	306.101.935,80	0,00	306.101.935,80
Total actifs financiers	3.290.668.300,13	323.640.205,28	3.614.308.505,41
Passifs financiers			
Dettes financières	3.532.535.287,03	0,00	3.532.535.287,03
Instruments financiers dérivés	466.098.716,49	0,00	466.098.716,49
Dettes commerciales	373.606.826,12	32.140.695,49	405.747.521,61
Autres dettes	334.146.406,23	161.110.379,39	495.256.785,62
Total passifs financiers	4.706.387.235,87	193.251.074,88	4.899.638.310,75

2.2.1 Risque de marché : risque de change

Le risque de change auquel le Groupe SNCB est exposé, découle principalement des activités de financement en devises, et plus particulièrement des transactions de financements alternatifs.

Chaque opération d'endettement significative, même à court terme, qui génère un risque de change, est immédiatement et intégralement couverte en EUR (principal et intérêts) par l'utilisation d'instruments financiers dérivés. La couverture en EUR n'est pas obligatoire sur le remboursement des cash-flows de la dette qui sont assurés par un flux entrant de trésorerie en devise étrangère. La position couverte peut être assortie d'un taux d'intérêt flottant ou fixe. Les actifs et passifs relatifs aux opérations de financement alternatif sont dans certain cas en USD, mais le Groupe SNCB n'est pas exposée au risque de change.

Afin de minimiser les risques de change, les filiales doivent faire appel au service Trésorerie de la société mère, qui elle-même se couvre sur les marchés financiers, afin de couvrir tout risque de change significatif. Sauf exceptions qui doivent être approuvées par le comité de direction de la SNCB, les filiales ne sont pas autorisées à contracter des instruments financiers dérivés.

a. Instruments financiers par devise

	31/12/2017			
	EUR	USD	Autres	Total
Actifs financiers				
Créances commerciales et autres débiteurs	1.877.362.929,31	0,00	213.273,23	1.877.576.202,54
Instruments financiers dérivés	142.665.426,34	111.899.813,42	0,00	254.565.239,76
Autres actifs financiers	446.673.577,97	230.518.123,89	0,00	677.191.701,86
Trésorerie et équivalents de trésorerie	388.613.918,86	142.867,55	52.024,58	388.808.810,99
Total actifs financiers	2.855.315.852,48	342.560.804,86	265.297,81	3.198.141.955,15
Passifs financiers				
Dettes financières	3.047.640.451,07	289.333.530,26	0,00	3.336.973.981,33
Instruments financiers dérivés	372.273.517,71	34.310.580,02	0,00	406.584.097,73
Dettes commerciales	396.087.862,86	22.062,35	230.799,03	396.340.724,24
Autres dettes	259.000.003,73	0,00	0,00	259.000.003,73
Total passifs financiers	4.075.001.835,37	323.666.172,63	230.799,03	4.398.898.807,03
Écart de couverture		18.894.632,23	34.498,78	

	31/12/2016			
	EUR	USD	Autres	Total
Actifs financiers				
Créances commerciales et autres débiteurs	2.013.046.387,61	0,00	4.698.931,92	2.017.745.319,53
Instruments financiers dérivés	168.058.880,10	131.379.885,51	0,00	299.438.765,61
Autres actifs financiers	415.111.962,48	252.270.316,71	0,00	667.382.279,19
Trésorerie et équivalents de trésorerie	304.481.081,97	40.624,39	1.580.229,44	306.101.935,80
Total actifs financiers	2.900.698.312,16	383.690.826,61	6.279.161,36	3.290.668.300,13
Passifs financiers				
Dettes financières	3.204.147.805,68	328.387.481,35	0,00	3.532.535.287,03
Instruments financiers dérivés	432.045.739,31	33.950.681,03	102.296,15	466.098.716,49
Dettes commerciales	373.180.212,79	62.560,19	364.053,14	373.606.826,12
Autres dettes	334.128.820,54	7.091,77	10.493,92	334.146.406,23
Total passifs financiers	4.343.502.578,32	362.407.814,34	476.843,21	4.706.387.235,87
Écart de couverture		21.283.012,27	5.802.318,15	

Le détail ci-dessus présente l'exposition en devises des actifs et passifs financiers du Groupe SNCB. Hormis l'euro, la devise significative pour le Groupe SNCB est le Dollar américain. Les expositions en USD sont issues des opérations de financement alternatif. Les risques de change issus des positions en USD sont couverts par des contrats « swaps » tel que présenté au point b. ci-dessous. L'écart de couverture en USD mis en évidence ci-dessus est la conséquence d'une différence de méthode d'évaluation des dérivés (juste valeur) et des actifs financiers et dettes financières couverts (coût amorti).

b. Dérivés de change

	31/12/2017		31/12/2016	
	Total Valeur de marché	Total Nominal	Total Valeur de marché	Total Nominal
Devises achetées				
USD	115.563.816,67	73.102.433,30	135.482.106,67	80.841.847,95
Autres	0,00	0,00	0,00	0,00
Devises achetées - Total	115.563.816,67	73.102.433,30	135.482.106,67	80.841.847,95
Devises vendues				
USD	37.974.583,27	34.568.165,60	38.052.902,19	33.244.781,78
Autres	0,00	0,00	102.296,15	1.744.948,83
Devises vendues - Total	37.974.583,27	34.568.165,60	38.155.198,34	34.989.730,61
Options				
USD	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres	0,00	0,00	0,00	0,00
Options - Total	0,00	0,00	0,00	0,00

Les dérivés de change conclus par le Groupe SNCB sont des contrats « swaps » conclus exclusivement dans le cadre des dettes et créances ayant trait aux opérations de financement alternatif. Ces contrats sont conclus à des fins de gestion des flux de trésorerie

en devises. Le Groupe SNCB a cependant fait le choix de ne pas appliquer la comptabilité de couverture au sens d'IAS 39, les instruments dérivés ne sont donc pas reconnus comme dérivés de couverture. Les instruments financiers dérivés sont reconnus à leur juste valeur par le biais du résultat net.

c. Analyse de sensibilité

IFRS 7 impose une analyse de sensibilité afin d'illustrer les impacts de variations théoriques des taux de change sur le résultat net et sur les fonds propres. L'analyse de sensibilité a été établie sur la situation du Groupe SNCB à la date de clôture. En ce qui concerne le risque de change, le calcul de sensibilité consiste à évaluer l'impact dans les comptes en IFRS d'une variation de +/- 10% du cours de clôture pour les cours de change de l'USD (ou autre devise significative) par rapport à l'EUR.

Variation taux de change	Impact sur le résultat net	Impact sur les autres éléments du résultat global
2017		
USD + 10%	2.099.403,58	0,00
USD - 10%	-1.717.693,84	0,00
2016		
USD + 10%	2.364.779,14	0,00
USD - 10%	-1.934.819,30	0,00

2.2.2 *Risque de marché : risque de taux d'intérêt*

a. Risque de taux d'intérêt

Le Groupe SNCB est confrontée à 3 types de risques d'intérêts. Le premier est lié aux effets des révisions des taux d'intérêts variables sur les flux de trésorerie. Ce risque est contrôlé constamment pour la position d'endettement net pour laquelle, avec ou sans l'utilisation de swaps de taux d'intérêts, le Groupe SNCB s'efforce de laisser évoluer ce risque à l'intérieur des limites approuvées. Le conseil d'administration de la SNCB peut pourvoir à une modification de ces limites dans le cas où cela serait une réponse aux conditions particulières de marché. Le deuxième type est lié aux effets des révisions des taux d'actualisation sur les justes valeurs. Etant donné que le Groupe SNCB a toujours l'intention de régler ses créances et dettes à la date d'échéance prévue, il n'y a pas, pour ce risque, de couverture particulière de prévue. Les révisions des taux d'actualisation peuvent avoir un impact significatif sur l'allocation du résultat pour une période définie mais n'ont pas d'impact sur le résultat sur la durée totale de l'opération. Un troisième type de risque est le risque de refinancement. Le Groupe SNCB s'efforce de limiter son exposition aux changements des conditions de marché en répartissant dans le temps les dates d'échéance des financements à taux fixes.

Au 31 décembre 2017, en moyenne 49,46% (2016 : 53,13%) des obligations financières nettes porteuses d'intérêts (avant l'impact des instruments financiers dérivés) du Groupe SNCB sont contractées à taux variables et 50,54% (2016 : 46,87%) à taux fixes. En tenant

compte des instruments financiers dérivés conclus, le ratio variable/fixe au 31 décembre 2017 devient 14,63%/85,38% (2016 :17,00%/83,00%).

	Valeur comptable 31/12/2017	Valeur comptable 31/12/2016
Taux fixe		
Actifs financiers	1.137.265.305,60	1.153.948.061,97
Créances commerciales et autres débiteurs	801.056.548,47	806.406.054,63
Autres actifs financiers	336.208.757,13	347.542.007,34
Trésorerie et équivalents de trésorerie	0,00	0,00
Passifs financiers	-2.015.663.924,95	-2.053.862.990,15
Dettes financières	-2.015.686.807,01	-2.034.949.453,57
Dettes commerciales	0,00	-213.914,23
Autres dettes	22.882,06	-18.699.622,35
Instruments financiers dérivés	-636.545.353,97	-753.223.557,62
Swaps de taux	-669.511.782,02	-805.123.007,29
Swaps de devise	32.966.428,05	51.899.449,67
Total taux fixe	-1.514.943.973,32	-1.653.138.485,80
Taux variable		
Actifs financiers	668.621.281,19	743.799.481,99
Créances commerciales et autres débiteurs	309.363.000,87	337.341.475,36
Autres actifs financiers	178.515.002,70	181.656.014,19
Trésorerie et équivalents de trésorerie	180.743.277,62	224.801.992,44
Passifs financiers	-1.528.412.002,48	-1.764.062.640,81
Dettes financières	-1.321.268.314,89	-1.497.548.564,35
Dettes commerciales	0,00	0,00
Autres dettes	-207.143.687,59	-266.514.076,46
Instruments financiers dérivés	600.274.763,82	681.665.513,19
Swaps de taux	648.823.560,29	735.464.107,88
Swaps de devise	-48.548.796,47	-53.798.594,69
Total taux variable	-259.515.957,47	-338.597.645,63
Total	-1.774.459.930,79	-1.991.736.131,43

Suite à la reprise de la dette par l'Etat belge au 1^{er} janvier 2005, des contrats de swaps ont été conclus avec l'Etat belge. Les intérêts capitalisés et les produits acquis relatifs à ces contrats de swaps ont été comptabilisés avec les créances « Back-to-back » dans la rubrique « Autres actifs financiers ». Dans un souci de consistance, l'impact de ces contrats de swaps a été pris en compte avec les autres contrats de swaps dans le tableau ci-dessus.

Les principales expositions au risque de taux d'intérêt pour le Groupe SNCB découlent de financement en EUR et en USD. La sensibilité au risque de taux dans les points b. et c. ci-dessous a été déterminée sur base d'un déplacement théorique parallèle de la courbe de taux de 100 points de base.

b. Analyse de sensibilité du taux d'intérêt en cash-flow

Une variation de 100 bps à la hausse sur les taux d'intérêt variables (instruments financiers dérivés inclus) entraînerait une augmentation de 846.574,93 EUR (336.787,46 EUR) des intérêts nets payés par le Groupe SNCB en 2017 (en 2016).

c. Analyse de sensibilité en juste valeur

L'évolution des taux d'intérêt de marché affecte la juste valeur des instruments financiers non dérivés comptabilisés par le Groupe SNCB avec l'option de juste valeur via le résultat net, ainsi que des instruments financiers dérivés. Cette évolution est prise en compte dans l'évaluation de la sensibilité du résultat net.

L'analyse de sensibilité en juste valeur a été établie sur la situation du Groupe SNCB à la date de clôture. Une augmentation de 100 points de base entraîne un gain en résultat de 44.680.148,09 EUR (52.469.873,64 EUR) au 31 décembre 2017 (2016) desquels 0,00 EUR (0,00 EUR) via les autres éléments du résultat global. Ce gain en résultat est principalement la conséquence du type de dérivés de taux conclus par le Groupe SNCB pour lesquels un taux fixe est payé et un taux variable est reçu.

2.2.3 Risque de marché : risque de prix des matières premières

Au niveau des matières premières, le Groupe SNCB est principalement exposé aux risques de prix sur les prix de l'énergie (électricité, gaz naturel, et gasoil). Dans le Groupe SNCB, chaque société est responsable pour l'achat de matières premières. Etant donné que l'exposition aux risques de prix est principalement liée à l'achat d'électricité pour la traction, le risque de prix pour le Groupe SNCB coïncide pour un part importante avec celui de la société mère.

Historiquement, la société mère a conclu des contrats standards à prix fixes (gaz naturel), au prix du jour (gasoil) ou à un prix moyen avec ou sans une combinaison avec le prix du jour (électricité) pour toute la durée des contrats. Avec pour objectif de pouvoir mieux repartir les risques de prix dans le temps et de pouvoir profiter d'opportunités sur les marchés, les stratégies d'achat des différents produits d'énergie ont été rationalisés en 2014. Un système de *cliquets* est introduit dans chaque contrat, un par un et lorsque possible, par lequel un prix pour les différentes tranches a été défini. Le Conseil d'Administration a approuvé pour chaque contrat les valeurs limites de la stratégie concernée. Un comité énergie a été mis en place au sein de la SNCB qui veille à l'application adéquate des stratégies approuvées. Le Conseil d'Administration de la SNCB est informé régulièrement des résultats en découlant.

En ce qui concerne l'électricité, le gestionnaire d'infrastructure (Infrabel) agit comme « lead-buyer ». La SNCB a donné mandat à Infrabel pour la conclusion de contrats cadres jusqu'en 2020 inclus pour le contrat « traction » (toute l'électricité prise via les sous-stations de traction, principalement pour la traction du matériel roulant) et pour le contrat distribution (pour toute l'électricité qui n'est pas prise via les sous-stations de traction). Dans le contrat « traction », à partir de l'année de livraison 2018, un système de *cliquets* sera prévu par la SNCB (prix cliquets libres), en combinaison avec les prix « forward » et le prix « spot » ou du jour (cliquets journaliers). Dans le contrat « distribution », on utilise pour des raisons techniques, uniquement une combinaison du prix moyen et du prix du jour.

En ce qui concerne le gaz naturel (chauffage) et le gasoil (traction et chauffage) la SNCB agit comme « lead-buyer » pour un certain nombre de sociétés participantes au sein du paysage ferroviaire belge mais à l'extérieur du périmètre de consolidation. Les prix sont négociés par la SNCB au nom des sociétés participantes, mais la facturation de l'énergie achetée est directement faite aux sociétés individuelles. La SNCB applique les stratégies suivantes :

- Gaz naturel : Application du système de *cliquets* où, à l'intérieur des limites approuvées par le Conseil d'Administration, le prix des différentes tranches a été fixé pour une partie du volume. Le prix final est la moyenne des différents moments d'achat en combinaison avec le prix spot ou le prix journalier pour le volume restant. De cette manière, le risque réparti peut même être limité, lorsqu'une partie du prix est fixé et il est possible de réagir aux opportunités de marché. Afin d'assurer l'approvisionnement, le Conseil d'Administration a décidé de conclure un contrat cadre jusqu'en 2020 inclus. La SNCB a la possibilité de renouveler le contrat cadre jusqu'en 2021 inclus.
- Gasoil : Le système de *cliquets* ne peut pas être appliqué ici. C'est pourquoi la SNCB combine l'achat de gasoil au prix du jour avec la conclusion d'instruments financiers dérivés (swaps de diesel). L'utilisation d'instruments financiers dérivés offre la possibilité de profiter des opportunités de marché et de réduire la volatilité relative aux cash-flows futurs. Le Conseil d'Administration de la SNCB a décidé, jusqu'en 2019 inclus, de couvrir un volume total basé sur 55% de l'utilisation moyenne estimée pour ces années.

Les coûts liés à la livraison d'énergie sont comptabilisés dans les charges d'exploitation. Les variations de la juste valeur des instruments financiers dérivés (swaps diesel) sont comptabilisées en tant que charges et produits financiers. L'impact du système de *cliquets* n'est pas séparé du contrat de base compte tenu de la relation étroite entre les caractéristiques économiques et les risques des dérivés et les caractéristiques économiques et les risques du contrat de base.

2.2.4. Risque de marché: risques de prix 'Autres actifs financiers'

Les placements (dépôts et titres à revenus fixes) comptabilisés dans la rubrique 'Autres actifs financiers' sont détenus par le Groupe SNCB dans le seul but de collecter des flux de trésorerie contractuels et font partie de la couverture des obligations contractuelles découlant des 'Dettes financières' (principalement les financements alternatifs). Certains de ces actifs sont volontairement valorisés à la juste valeur pour éliminer une discordance comptable. Le Groupe SNCB décide donc qu'elle n'est pas soumise au risque de marché sur ces actifs.

2.2.5. Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque de perte financière pour le Groupe SNCB dans le cas où un partenaire commercial ou la contrepartie d'un instrument financier ne respecte pas les obligations contractuelles conclues. Le risque de crédit du Groupe SNCB est issu des créances commerciales, des placements, des actifs financiers « disponibles à la vente » et des instruments financiers dérivés. Le Groupe SNCB n'utilise actuellement pas d'instruments financiers dérivés pour couvrir les risques de crédit.

Balance âgée des actifs financiers

Le tableau ci-dessous donne une répartition des actifs financiers entre ceux qui ne sont pas échus et ceux qui sont échus à la date de clôture de la période avec un détail des échus par nombre de mois échus.

Valeur nette comptable	Actifs NON dépréciés							Actifs dépréciés
	Non échus	depuis 0-1 mois	depuis 1-3 mois	Echus à la date de clôture	depuis 3-6 mois	depuis 6-12 mois	depuis 1-2 ans	
31 décembre 2017								
Créances commerciales et autres débiteurs	1.877.576.202,54	1.830.917.336,27	20.625.535,94	7.026.482,00	607.789,36	624.855,14	-131.390,39	3.975.173,27
Instruments financiers dérivés	254.565.239,76	254.565.239,76	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres actifs financiers	677.191.701,86	677.191.701,86	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Trésorerie et équivalents de trésorerie	388.808.810,99	388.808.810,99	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	3.198.141.955,15	3.151.483.088,88	20.625.535,94	7.026.482,00	607.789,36	624.855,14	-131.390,39	3.975.173,27
31 décembre 2016								
Créances commerciales et autres débiteurs	2.017.745.319,53	1.980.462.387,81	7.949.343,04	12.247.233,01	2.864.772,90	5.087.129,45	14.593.574,28	-5.014.882,41
Instruments financiers dérivés	299.438.765,61	299.438.765,61	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres actifs financiers	667.382.279,19	667.382.279,19	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Trésorerie et équivalents de trésorerie	306.101.935,80	306.101.935,80	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	3.290.668.300,13	3.253.385.368,41	7.949.343,04	12.247.233,01	2.864.772,90	5.087.129,45	14.593.574,28	-5.014.882,41

Répartition géographique

Les actifs financiers détenus par le Groupe SNCB se répartissent dans les zones géographiques suivantes :

	Belgique	Eurozone	Autres Europe	Etats Unis	Autres	Total
31 décembre 2017						
Créances commerciales et autres débiteurs	1.511.392.249,80	357.357.498,35	4.893.550,55	3.916.063,80	16.840,04	1.877.576.202,54
Instruments financiers dérivés	196.364.958,02	10.162.852,67	45.922.844,68	2.114.584,39	0,00	254.565.239,76
Autres actifs financiers	275.363.208,14	30.123.146,37	263.584.536,55	75.877.273,85	32.243.536,95	677.191.701,86
Trésorerie et équivalents de trésorerie	388.807.776,77	0,00	374,03	660,19	0,00	388.808.810,99
Total	2.371.928.192,73	397.643.497,39	314.401.305,81	81.908.582,23	32.260.376,99	3.198.141.955,15
31 décembre 2016						
Créances commerciales et autres débiteurs	1.554.085.287,89	362.968.057,76	84.940.448,43	5.101.173,40	10.650.352,05	2.017.745.319,53
Instruments financiers dérivés	217.755.876,78	10.291.483,55	71.391.405,28	0,00	0,00	299.438.765,61
Autres actifs financiers	249.901.098,50	33.710.997,08	269.846.728,52	79.218.214,56	34.705.240,53	667.382.279,19
Trésorerie et équivalents de trésorerie	304.623.491,40	83.528,33	740.629,01	588,89	653.698,17	306.101.935,80
Total	2.326.365.754,57	407.054.066,72	426.919.211,24	84.319.976,85	46.009.290,75	3.290.668.300,13

Risque de crédit sur les créances commerciales et autres débiteurs

Les créances et autres débiteurs concernent en 2017 pour 63,24% (2016: 59,21%) les créances sur l'Etat belge suite au préfinancement des investissements et les créances nettes relatives aux subsides d'exploitation (SPF) et pour 16,47% (2016: 16,20%) les garanties payées à des institutions financières dans le cadre des contrats CSA. Les autres créances commerciales et autres débiteurs (2017: 20,29%; 2016: 24,59%) sont réparties sur plusieurs tiers.

Risque de crédit des placements

Le Groupe SNCB limite son risque de crédit sur les placements (dépôts ou titres à revenu fixe) en investissant exclusivement dans des contreparties qui satisfont aux critères de la politique financière. Les placements doivent avoir un caractère de prêt et ne peuvent avoir lieu dans du capital à risque. Les placements sont soumis à des conditions strictes concernant la qualité de crédit minimale en fonction de la durée du placement. Le Groupe SNCB a mis en place des limites de placements par contreparties. Ces limites ne sont toutefois pas applicables aux placements et instruments qui bénéficient d'un rating AAA/Aaa, ou qui sont émis ou garantis par l'Etat belge, la Communauté flamande, la Région wallonne, la Communauté française et la Région de Bruxelles-Capitale. Etant donné la qualité de crédit des contreparties, le Groupe SNCB s'attend à ce que les contreparties respectent les obligations. Les placements sont suivis en continu et une décision est annuellement demandée au Conseil d'Administration afin de changer les contreparties qui ne satisfont plus aux critères fixés.

Le Groupe SNCB considère la valeur comptable de ses placements évalués à la juste valeur comme une estimation correcte de son exposition maximale au risque de crédit. Les tableaux ci-dessous font, pour les placements valorisés à la juste valeur, la distinction entre la valeur contractuelle (nominale et produits acquis) et l'ajustement à la juste valeur.

Les actifs financiers « disponibles à la vente » dans lesquels le Groupe SNCB a investi concernent principalement des participations opérationnelles dans des entreprises qui ne satisfont pas au critère de filiale, joint-venture ou entreprise associée. Pour une analyse plus détaillée de ces actifs, voir note 12.

Les trésoreries et équivalents de trésorerie dans lesquels le Groupe SNCB a investi concernent principalement des avoirs détenus sur des comptes à vue et des dépôts à terme à moins de trois mois dans des institutions financières en Belgique ou au Trésor public Belge et d'instruments financiers émis par l'Etat fédéral ou les pouvoirs publics régionaux.

Les titres et dépôts dans lesquels le Groupe SNCB a investi ont les ratings (Standard & Poor's) suivants :

Rating	31/12/2017					
	Nominal		Ajustements de juste valeur		Produits acquis	
	Non courant	Courant		Non courant	Courant	Total
Autres actifs financiers	695.785.616,44	9.373.802,23	-37.620.687,88	9.296.292,89	356.678,18	677.191.701,86
AA+	88.309.549,43	5.353.558,30	3.004.695,28	2.058.016,73	6.072,24	98.731.891,98
Financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Etatiques	88.309.549,43	5.353.558,30	3.004.695,28	2.058.016,73	6.072,24	98.731.891,98
Corporates	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
AA	285.973.752,37	0,00	0,00	2.489.393,61	-6.991,70	288.456.154,28
Financiers	30.495.459,81	0,00	0,00	1.748.077,14	0,00	32.243.536,95
Etatiques	255.478.292,56	0,00	0,00	741.316,47	-6.991,70	256.212.617,33
Corporates	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
AA-	115.900.894,97	4.020.243,93	0,00	60.973,72	67.478,52	120.049.591,14
Financiers	115.900.894,97	4.020.243,93	0,00	60.973,72	67.478,52	120.049.591,14
Etatiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Corporates	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A+	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Etatiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Corporates	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A	94.055.532,41	0,00	548.178,22	4.687.908,83	251.075,50	99.542.694,96
Financiers	94.055.532,41	0,00	548.178,22	4.687.908,83	251.075,50	99.542.694,96
Etatiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Corporates	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A-	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Etatiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Corporates	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
NR	111.545.887,26	0,00	-41.173.561,38	0,00	39.043,62	70.411.369,50
Financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Etatiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Corporates	18.486.563,33	0,00	0,00	0,00	39.043,62	18.525.606,95
Actions et parts	93.059.323,93	0,00	-41.173.561,38	0,00	0,00	51.885.762,55
Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Rating	31/12/2017					
	Nominal		Ajustements de juste valeur		Produits acquis	
	Non courant	Courant		Non courant	Courant	Total
Trésorerie et équivalents de trésorerie	0,00	388.808.810,99	0,00	0,00	0,00	388.808.810,99
A-1+	0,00	180.743.277,62	0,00	0,00	0,00	180.743.277,62
Financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Etatiques	0,00	180.743.277,62	0,00	0,00	0,00	180.743.277,62
Corporates	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
NR	0,00	208.065.533,37	0,00	0,00	0,00	208.065.533,37
Financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Etatiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Corporates	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes à vue	0,00	205.548.645,91	0,00	0,00	0,00	205.548.645,91
Espèces et chèques	0,00	2.516.887,46	0,00	0,00	0,00	2.516.887,46

Rating	31/12/2016					
	Nominal		Ajustements de juste valeur		Produits acquis	
	Non courant	Courant		Non courant	Courant	Total
Autres actifs financiers	664.080.908,09	30.004.599,79	-36.791.683,35	8.581.443,06	1.507.011,60	667.382.279,19
AA+	73.539.349,89	0,00	4.778.541,83	900.322,84	0,00	79.218.214,56
Financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Etatiques	73.539.349,89	0,00	4.778.541,83	900.322,84	0,00	79.218.214,56
Corporates	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
AA	263.939.070,66	0,00	0,00	2.585.522,43	-5.638,68	266.518.954,41
Financiers	32.815.993,36	0,00	0,00	1.881.095,55	0,00	34.697.088,91
Etatiques	231.123.077,30	0,00	0,00	704.426,88	-5.638,68	231.821.865,50
Corporates	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
AA-	113.820.330,25	0,00	0,00	121.603,42	0,00	113.941.933,67
Financiers	113.820.330,25	0,00	0,00	121.603,42	0,00	113.941.933,67
Etatiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Corporates	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A+	33.244.781,78	0,00	103.550,18	0,00	253.379,77	33.601.711,73
Financiers	33.244.781,78	0,00	103.550,18	0,00	253.379,77	33.601.711,73
Etatiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Corporates	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Etatiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Corporates	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A-	68.797.924,28	30.004.599,79	0,00	4.973.994,37	976.783,07	104.753.301,51
Financiers	68.797.924,28	30.004.599,79	0,00	4.973.994,37	976.783,07	104.753.301,51
Etatiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Corporates	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
BBB-	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Etatiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Corporates	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
NR	110.739.451,23	0,00	-41.673.775,36	0,00	282.487,44	69.348.163,31
Financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Etatiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Corporates	17.791.495,56	0,00	0,00	0,00	282.487,44	18.073.983,00
Actions et parts	92.947.955,67	0,00	-41.673.775,36	0,00	0,00	51.274.180,31
Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rating	31/12/2016					
	Nominal		Ajustements de juste valeur		Produits acquis	
	Non courant	Courant		Non courant	Courant	Total
Trésorerie et équivalents de trésorerie	0,00	306.099.447,86	0,00	0,00	2.487,94	306.101.935,80
A-1+	0,00	224.061.602,00	0,00	0,00	0,00	224.061.602,00
Financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Etatiques	0,00	224.061.602,00	0,00	0,00	0,00	224.061.602,00
Corporates	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
NR	0,00	82.037.845,86	0,00	0,00	2.487,94	82.040.333,80
Financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Etatiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Corporates	0,00	737.902,50	0,00	0,00	2.487,94	740.390,44
Comptes à vue	0,00	76.297.087,42	0,00	0,00	0,00	76.297.087,42
Espèces et chèques	0,00	5.002.855,94	0,00	0,00	0,00	5.002.855,94

Les montants mentionnés comme « Corporate » sans rating (NR) sont exclusivement liés aux filiales. En ce qui concerne les comptes à vue, il s'agit principalement de comptes à vue dans des institutions financières établies en Belgique dont le rating court terme est A-1 ou A-2.

Couverture du risque de crédit sur les instruments financiers dérivés

Le risque de crédit sur les contreparties avec lesquelles des instruments financiers dérivés ont été conclus, doit être couvert systématiquement par la conclusion de contrats CSA (Credit Support Annex). Dans le cadre de contrats de ce type, on calcule régulièrement quel montant net devrait être payé soit par le Groupe SNCB, soit par la contrepartie, en cas d'annulation de l'en-cours intégral des produits dérivés conclus entre les contreparties. Par le recours aux CSA, le Groupe SNCB a constitué et reçu des cautionnements envers les contreparties pour lesquelles la juste valeur du portefeuille d'instruments financiers dérivés a dépassé le seuil préalablement défini. Ces seuils ont été définis dans les CSA conclus, en fonction de la qualité de crédit de chaque contrepartie indépendamment (« rating »).

Avec des contreparties ayant reçu un « negative credit watch », aucune opération nouvelle ne peut être conclue pendant la période de « negative credit watch ». Les cautionnements reçus et payés dans le cadre des CSA sont repris respectivement dans les rubriques « Créances commerciales et autres débiteurs » et « Autres dettes ».

Le tableau ci-dessous donne un aperçu de l'exposition au risque de crédit sur les instruments financiers dérivés, avant et après l'application des cautionnements constitués. Comme le montre le tableau ci-dessous, le Groupe SNCB a une exposition sur seulement un nombre limité de contreparties.

Couverture du risque de crédit sur les instruments financiers dérivés 2017

Contrepartie	Risque de crédit	Cautionnements versés	Cautionnements reçus
152	19.803.065,23	0,00	-26.400.000,00
154	-352.758.189,98	305.339.368,00	0,00
155	168.398,12	0,00	0,00
156	-1.950.093,44	0,00	0,00
158	10.001.916,76	0,00	0,00
159	-3.756.619,50	3.900.000,00	0,00
160	-11.858.965,75	0,00	0,00
161	-13.959.551,48	0,00	0,00
162	-3.430.130,29	0,00	0,00
163	-4.675.148,19	0,00	0,00
Avec CSA	-362.415.318,52	309.239.368,00	-26.400.000,00
Etat Belge	194.112.661,51	0,00	0,00
Eurofima	16.283.799,04	0,00	0,00
Sans CSA	210.396.460,55	0,00	0,00
Total	-152.018.857,97	309.239.368,00	-26.400.000,00

Couverture du risque de crédit sur les instruments financiers dérivés 2016			
Contrepartie	Risque de crédit	Cautionnements versés	Cautionnements reçus
152	38.349.169,42	0,00	-42.300.000,00
154	-369.963.596,06	317.939.106,00	0,00
155	0,00	0,00	0,00
156	-5.038.094,44	0,00	0,00
158	10.123.660,52	0,00	0,00
159	-5.056.364,84	5.100.000,00	0,00
160	-27.170.376,15	0,00	0,00
161	-25.641.750,50	1.100.000,00	0,00
162	-9.746.204,75	0,00	0,00
163	-12.640.898,65	2.700.000,00	0,00
Avec CSA	-406.784.455,45	326.839.106,00	-42.300.000,00
Etat Belge	214.651.228,20	0,00	0,00
Eurofima	25.473.276,37	0,00	0,00
Sans CSA	240.124.504,57	0,00	0,00
Total	-166.659.950,88	326.839.106,00	-42.300.000,00

2.2.6. Contrats cadres et semblables

Le Groupe SNCB conclut déjà ses instruments financiers dérivés selon le contrat cadre de "International Swaps and Derivatives Association (ISDA)". En vertu de ce contrat cadre, il est possible de solder toutes les obligations réciproques dans une devise et un jour donnés en un montant dû par une partie à une autre partie. Dans des circonstances particulières, par exemple quand un événement de crédit se produit comme une faillite, toutes les transactions tombant sous l'application du contrat cadre sont clôturées et un montant à recevoir ou à payer est déterminé pour règlement de toutes les obligations réciproques.

Le ISDA-contrat cadre ne remplit pas les critères pour compenser les actifs et les passifs financiers. Ceci dû au fait que le Groupe SNCB ne dispose actuellement pas d'un droit juridique exécutoire pour compenser les montants reconnus. Ce droit est seulement exécutoire après qu'un événement futur, tel qu'une faillite, se produit.

Les montants bruts des instruments financiers dérivés par type de contrat sont détaillés dans la note 11. Les montants nets par contrepartie et en tenant compte des garanties payées et reçues sont détaillés au point 2.2.5. ci-dessus.

Le Groupe SNCB fait partie, avec d'autres entreprises ferroviaires européennes, d'un mécanisme de compensation multilatéral (BCC). Cette organisation fixe périodiquement, sur base des créances et obligations réciproques qui lui sont présentés, les montants à payer et à recevoir par chaque partie pour solder toutes les obligations réciproques. Dès que le BCC a communiqué ces montants à ses membres ceux-ci disposent d'un droit juridique exécutoire pour solder ces montants.

Le tableau ci-dessous détaille les montants des soldes reconnus ainsi que des créances et obligations avec les autres membres de l'organisation qui n'ont pas encore été présentés au 31 décembre 2017.

Valeur comptable	
31/12/2017	
Montants compensés	230.341,92
Créances commerciales et autres débiteurs	1.017.769,80
Autres dettes	-787.427,88
Montants éligible pour être compensés	-2.102.373,42
Créances commerciales et autres débiteurs	3.275.446,87
Autres dettes	-5.377.820,29
Total	-1.872.031,50

2.2.7. Risque de liquidité

Le risque que le Groupe SNCB ne puisse s'acquitter de ses obligations financières est limité car le Groupe SNCB :

- dispose de liquidités suffisantes. Le Groupe SNCB dispose fin 2017 de 208.065.524,29 EUR (2016 : 82.040.216,16 EUR) qui ne sont pas en gestion pour compte de tiers ;
- dispose de lignes de crédit suffisantes, confirmées (2017 : 375 millions EUR ; 2016 : 375 millions EUR) et non confirmées (2016 : 35 millions EUR ; 2015 : 35 millions EUR), complétées par un programme (non confirmé) de papier commercial (2017 : 4 milliards EUR ; 2016 : 4 milliards EUR) ;
- a conclu avec la Banque Européenne d'Investissement une ligne de crédit (2017 : 600 millions EUR ; 2016 : 200 millions EUR) qui lui permet de conclure des financements à long terme ;
- a la possibilité de demander la garantie de l'Etat pour des financements effectués par la société mère pour un montant de 1.138.007.506,22 EUR.
- prévoit un étalement des échéances de la dette nette dans le temps, conformément à sa politique financière. Ainsi, 20% au maximum de l'en-cours de la dette peut venir à échéance dans la même année, avec un maximum de 10% de la dette par trimestre.

A la fin 2017, le Groupe SNCB a tiré 350.057.888,33 EUR (2016 : 445.071.113,62 EUR) sur son programme de papier commercial et n'a pas fait usage des lignes de crédit disponibles (2016 : 0,00 EUR).

Le Groupe SNCB s'attend à financer ses obligations d'investissements et ses obligations nettes à long terme à l'aide des cash-flows attendus issus des activités opérationnelles, d'investissements et de financement. Les subsides en capital et d'exploitation prévus dans le contrat de gestion de la SNCB jouent ici un rôle important pour le financement des activités opérationnelles et d'investissement. Le Groupe SNCB gère sa trésorerie sur base d'une analyse périodique de la liquidité. Cette analyse de la liquidité permet au service Trésorerie de la société mère une gestion optimale des cash-flows (limiter les excédents ou les manques de trésorerie).

Le tableau ci-dessous présente les échéances des flux de trésorerie contractuels non actualisés futurs des obligations financières, y inclus l'estimation des paiements d'intérêts et en tenant compte des cash-flows découlant des placements, des créances « back-to-back », des remboursements de l'Etat pour les opérations convenues, les instruments financiers dérivés et les trésorerie et équivalents de trésorerie disponibles. Les montants repris sur la ligne Trésorerie et équivalents de trésorerie concernent les fonds gérés pour compte de tiers qui peuvent être utilisés pour les Autres dettes y liées.

^{* Y compris intérêts}	Valeur comptable	Flux contractuels*	< 6 mois	6 à 12 mois	1 à 2 ans	2 à 5 ans	> 5 ans
31 décembre 2017							
Actifs financiers							
Créances commerciales et autres débiteurs	548.136.235,70	749.034.174,70	26.358.174,70	30.035.000,00	41.926.000,00	125.778.000,00	524.937.000,00
Instruments financiers dérivés	254.565.239,76	41.541.049,58	-1.033.308,06	-4.848.850,37	-6.112.964,91	74.037.988,13	-20.501.815,21
Autres actifs financiers	606.780.332,36	1.032.894.989,71	2.510.844,62	10.419.532,71	13.153.608,26	216.290.392,74	790.520.611,38
Trésorerie et équivalents de trésorerie	180.743.286,70	180.743.286,70	180.743.286,70	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des actifs financiers	1.590.225.094,52	2.004.213.500,69	208.578.997,96	35.605.682,34	48.966.643,35	416.106.380,87	1.294.955.796,17
Passifs financiers							
Dettes financières	3.336.973.981,33	3.926.888.511,33	393.645.650,22	141.894.147,84	261.544.979,21	1.240.478.822,60	1.889.324.911,46
Instruments financiers dérivés	406.584.097,73	430.698.018,97	286.528,29	27.347.442,07	-48.979.854,59	138.156.373,75	313.887.529,45
Dettes commerciales	396.340.724,24	396.340.724,24	394.493.335,98	176.911,45	920.279,22	750.197,59	0,00
Autres dettes	259.000.003,73	258.836.596,59	108.520.941,46	58.738.985,88	54.488.490,62	34.792.948,22	2.295.230,41
Total des passifs financiers	4.398.898.807,03	5.012.763.851,13	896.946.455,95	228.157.487,24	267.973.894,46	1.414.178.342,16	2.205.507.671,32
TOTAL	-2.808.673.712,51	-3.008.550.350,44	-688.367.457,99	-192.551.804,90	-219.007.251,11	-998.071.961,29	-910.551.875,15
 31 décembre 2016							
Actifs financiers							
Créances commerciales et autres débiteurs	562.213.635,53	784.083.068,00	19.481.068,00	30.035.000,00	41.926.000,00	125.778.000,00	566.863.000,00
Instruments financiers dérivés	299.438.765,61	-327.603,92	3.306.132,30	3.037.812,59	5.874.585,90	-15.373.369,02	2.827.234,31
Autres actifs financiers	598.034.115,88	1.043.097.401,73	31.353.293,07	280.545,29	7.617.131,36	133.096.101,47	870.750.330,54
Trésorerie et équivalents de trésorerie	224.061.719,64	224.061.719,64	224.061.719,64	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des actifs financiers	1.683.748.236,66	2.050.914.585,45	278.202.213,01	33.353.357,88	55.417.717,26	243.500.732,45	1.440.440.564,85
Passifs financiers							
Dettes financières	3.532.535.287,03	4.172.115.733,75	644.471.427,87	26.206.351,24	164.044.525,80	924.594.242,58	2.412.799.186,26
Instruments financiers dérivés	466.098.716,49	417.366.149,90	5.868.398,14	35.356.065,79	38.179.756,82	-44.887.118,84	382.849.047,99
Dettes commerciales	373.606.826,12	373.118.065,18	370.312.952,74	2.132.058,59	392.410,80	-11.153,00	291.796,05
Autres dettes	334.146.406,23	384.679.748,79	120.892.138,71	42.976.435,34	76.055.168,17	75.960.427,48	68.795.579,09
Total des passifs financiers	4.706.387.235,87	5.347.279.697,62	1.141.544.917,46	106.670.910,96	278.671.861,59	955.656.398,22	2.864.735.609,39
TOTAL	-3.022.638.999,21	-3.296.365.112,17	-863.342.704,45	-73.317.553,08	-223.254.144,33	-712.155.665,77	-1.424.295.044,54

2.2.8. Risque de « Fair value »

Le tableau ci-dessous ventile les instruments financiers comptabilisés à la juste valeur selon les trois niveaux de hiérarchie de la juste valeur. Celle-ci est déterminée sur la base suivante:

Niveau 1 : des cours/prix cotés (non ajustés) issus de marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques,

Niveau 2 : des données autres que les cours/prix cotés de niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif, soit directement (par exemple, des prix), soit indirectement (par exemple, des éléments dérivés de prix),

Niveau 3 : des données sur l'actif ou le passif qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables (informations non observables).

	31/12/2017		
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Actifs			
Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net			
Dépôt	0,00	0,00	0,00
Titres à revenu fixe	70.517.643,31	30.013.861,02	0,00
Instruments financiers dérivés	0,00	240.133.837,11	14.431.402,64
Autres créances	0,00	110.705.812,36	0,00
Actifs financiers disponibles à la vente	0,00	0,00	51.885.762,55
Total	70.517.643,31	380.853.510,49	66.317.165,19
Passifs			
Passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net			
Dettes financières	0,00	0,00	127.859.616,34
Instruments financiers dérivés	0,00	408.436.494,13	-1.852.396,40
Autres passifs financiers	0,00	0,00	0,00
Total	0,00	408.436.494,13	126.007.219,94

	31/12/2016		
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Actifs			
Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net			
Dépôt	0,00	0,00	0,00
Titres à revenu fixe	79.218.214,56	33.601.711,73	0,00
Instruments financiers dérivés	0,00	276.042.433,77	23.396.331,84
Autres créances	0,00	87.113.868,18	0,00
Actifs financiers disponibles à la vente	0,00	0,00	51.274.180,31
Total	79.218.214,56	396.758.013,68	74.670.512,15
Passifs			
Passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net			
Dettes financières	0,00	0,00	148.968.925,58
Instruments financiers dérivés	0,00	468.175.661,02	-2.076.944,53
Autres passifs financiers	0,00	2.076.676,41	0,00
Total	0,00	470.252.337,43	146.891.981,05

Les titres à revenus fixes (et dettes) valorisés à la juste valeur comprennent les placements (et financements) pour lesquels le Groupe SNCB a décidé au moment de la reconnaissance initiale de les classer volontairement comme « valorisés à la juste valeur par le résultat net ». Les autres créances valorisées à la juste valeur comprennent les intérêts capitalisés et les intérêts courus sur les contrats swap avec l'Etat belge faisant partie des créances « Back-to-Back » qui, ensemble avec les instruments financiers dérivés, forment les instruments financiers détenus à des fins commerciales.

A la suite de la réorganisation au 1^{er} janvier 2014, le Groupe SNCB ne dispose plus d'un nombre représentatif de titres à revenu fixe cotés (Obligation). Le Groupe SNCB ne dispose plus depuis lors de données directement observables sur les marchés, tels que défini aux paragraphes 81 et 82 de IFRS 13, afin de valoriser à leur juste valeur les dettes qui ont été volontairement reconnues « à la juste valeur par le résultat net » et des instruments financiers dérivés qui ne font pas partie d'un CSA. Dès lors, les justes valeurs de ces instruments sont depuis le 1^{er} janvier 2014, considérées comme niveau 3 de la hiérarchie des justes valeurs selon IFRS 13. Sur base de consultations périodiques du marché, le Groupe SNCB établit une estimation de la marge de crédit qui lui est applicable par rapport au coût de financement de l'Etat belge et qui lui permet de faire une estimation réaliste de la courbe de valorisation pour ces instruments.

Mutation des instruments financiers de niveau 3**EUR****Actifs**

Au 1^{er} Janvier 2017	74.670.512,15
Cessions	-8.151,62
Paiements	339.718,68
Prise en charges dans le compte de résultats	-9.304.647,88
Transfert actifs-passifs	0,00
Transfert vers une autre rubrique	619.733,86
Au 31 Décembre 2017	66.317.165,19

Passifs

Au 1^{er} Janvier 2017	146.891.981,05
Paiements	-96.638,94
Prise en charges dans le compte de résultats	-20.788.122,17
Transfert actifs-passifs	0,00
Au 31 Décembre 2017	126.007.219,94

Note 3 - Estimations comptables et jugements significatifs

La préparation des comptes consolidés conformément aux normes IFRS amène le Groupe SNCB à effectuer des jugements, des estimations et des hypothèses qui ont un impact sur l'application des règles d'évaluation et sur les montants des actifs, des passifs, des produits et des charges, et qui contiennent par nature un certain degré d'incertitude. Ces estimations sont basées sur l'expérience et sur des hypothèses que le Groupe SNCB estime raisonnables en fonction des circonstances. Par définition, les résultats réels pourraient être et seront souvent différents de ces estimations. Les révisions des estimations comptables sont comptabilisées pendant la période au cours de laquelle les estimations sont révisées et au cours de toutes les périodes futures concernées. Les jugements et estimations concernent essentiellement les domaines suivants :

3.1 Pertes de valeur sur actifs immobilisés

Le montant recouvrable de chaque actif ou CGU est déterminé soit, au titre de juste valeur de l'actif ou de la CGU diminuée des coûts de la vente soit, de la valeur d'utilité de l'actif ou de la CGU, si celle-ci est plus élevée. Ces calculs utilisent des estimations et des hypothèses relatives aux taux d'actualisation, aux taux de croissance, aux besoins de capitaux futurs et aux résultats d'exploitation futurs.

Certaines immobilisations corporelles du Groupe SNCB, ainsi que certains immeubles de placement du Groupe SNCB, ont été évalués à la juste valeur lors de la transition aux IFRS au 1^{er} janvier 2014. Les immobilisations corporelles sont soumises à un test de pertes de valeur lorsqu'il y a une indication qu'elles aient pu subir une perte de valeur. Une perte de valeur est comptabilisée si la valeur comptable est supérieure à la valeur recouvrable. La valeur recouvrable des terrains correspond à la juste valeur moins les coûts de vente.

En 2016, des tests de pertes de valeur ont été réalisés sur des terrains qui ont été évalués à la juste valeur au 1^{er} janvier 2014. Des pertes de valeur ont été constatées lorsque la valeur comptable était supérieure à la valeur de marché et ont été comptabilisées par le résultat de l'année 2016 pour € 145,9 millions. Ces pertes de valeur actées étaient principalement le résultat de précisions et d'affinements des méthodologies appliqués lors de l'évaluation au 1^{er} janvier 2014. Le test de perte de valeur est sujet à certaines incertitudes inhérentes à cet exercice, telles que l'utilisation d'un échantillon, l'extrapolation des résultats sur l'ensemble des terrains réévalués et l'estimation des prix de marché.

Cette analyse s'est poursuivie en 2017 et des tests de pertes de valeur ont été effectués sur certains terrains, y compris certains terrains situés autour des gares et pour lesquels des projets de développement existent. Ces derniers ont été évalués par un cabinet externe. Leur juste valeur est généralement supérieure à leur valeur comptable, à l'exception de deux projets pour lesquels une perte de valeur de 3,5 millions a été comptabilisée au 31 décembre 2017. Nous vous renvoyons à la note 6.1. Immobilisations corporelles.

S'agissant de test de pertes de valeur, aucune réévaluation à la hausse n'a été actée lorsque la valeur de marché était supérieure à la valeur comptable du terrain.

3.2 Juste valeur des dérivés et des autres instruments financiers

La juste valeur des instruments financiers qui ne sont pas négociés sur un marché actif (tels que les dérivés négociés de gré à gré) est déterminée à l'aide de techniques d'évaluation. Le Groupe SNCB sélectionne les méthodes et retient les hypothèses qui lui paraissent les plus adéquates en se basant principalement sur les conditions de marché existantes à la date de chaque clôture. Le Groupe SNCB utilise la méthode de l'actualisation des flux de trésorerie pour différents actifs financiers disponibles à la vente qui n'ont pas été négociés sur un marché actif.

Nous nous référons à la note 2.2.2. b. et c. pour une analyse de la sensibilité du taux d'intérêt en cash flow et en juste valeur des instruments financiers.

3.3 Avantages au personnel

La dette relative aux avantages au personnel est déterminée de façon actuarielle, sur la base d'un certain nombre d'hypothèses financières et démographiques. Toute modification de ces hypothèses impactera le montant de cette dette. Une hypothèse importante et ayant une grande sensibilité sur la dette est le taux d'actualisation. A chaque clôture, le Groupe SNCB détermine ce taux par référence au marché à la date de clôture des obligations d'entreprises de première catégorie et de maturité comparable à celle des engagements. Les autres hypothèses principales sont basées sur le marché ou reflètent la meilleure estimation du Groupe SNCB.

3.4 Juste valeur moins coûts de vente des actifs non courants détenus en vue de la vente

Les actifs non courants détenus en vue de la vente sont évalués au plus bas de leur valeur comptable et de leur juste valeur moins les coûts de vente. La juste valeur au 31 décembre 2017 et au 31 décembre 2016 est déterminée sur base de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs. Ces calculs utilisent des estimations et des hypothèses relatives aux taux de croissance, aux taux d'actualisation et aux flux de trésorerie futurs.

3.5 Durée d'utilisation des immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles comprennent principalement du matériel roulant ferroviaire, de l'infrastructure ferroviaire et des gares. Les amortissements sont calculés à partir de la date à laquelle l'actif est prêt à être utilisé, selon la méthode linéaire et selon un taux correspondant à la durée d'utilité estimée de l'actif. Cette durée d'utilité a été estimée par la direction et correspond à la période durant laquelle il est prévu qu'un actif soit disponible à l'utilisation pour le Groupe SNCB. La durée d'utilité estimée tient compte de l'utilisation prévue par le Groupe SNCB, l'usure physique prévue qui dépend de facteurs opérationnels comme le programme d'entretien, le vieillissement technique et économique et les limitations juridiques et autres limitations similaires (comme par exemple la période du contrat de location-financement). Pour un détail des durées d'utilité estimées des immobilisations corporelles nous nous référons à la note 1.5. Cependant la durée d'utilité réelle peut être différente à cause de nombreux facteurs, ce qui pourrait aboutir à une durée d'utilité plus

courte ou plus longue. Si la durée d'utilité estimée paraît incorrecte, ou si les circonstances changent de telle sorte que la durée d'utilité estimée doit être révisée, cela pourrait entraîner une perte de valeur ou une charge d'amortissement augmentée ou réduite dans les périodes futures. Les durées d'utilité sont examinées à la clôture de chaque exercice comptable et ajustées de manière prospective, si nécessaire.

3.6 Impôts différés : recouvrement d'actifs d'impôts différés

Les actifs d'impôts différés ne sont comptabilisés à des fins de déduction des différences temporelles et des pertes reportables que s'il est probable que des bénéfices imposables futurs permettront de compenser ces différences et pertes et que les pertes fiscales resteront disponibles compte tenu de leur origine, de leur période d'occurrence et de leur conformité avec la législation relative à leur recouvrement. La capacité du Groupe SNCB à recouvrer les actifs d'impôts différés est appréciée au travers d'une analyse basée notamment sur les plans d'affaires et sur les aléas liés aux conjonctures économiques et aux incertitudes des marchés sur lesquels le Groupe SNCB intervient. Au vu des différentes incertitudes décrites ci-dessus, le Groupe SNCB s'est basé sur un horizon de temps de trois années dans son analyse. Les hypothèses sous-jacentes de cette analyse sont revues annuellement.

3.7 Provisions

Le Groupe SNCB comptabilise des provisions dès lors qu'il existe une obligation légale ou implicite envers un tiers qui se traduira par une sortie de ressources et pouvant être estimée de façon fiable. Les montants comptabilisés reposent sur la meilleure estimation possible des analyses réalisées au moment de la clôture des comptes.

Provision pour assainissement du sol

Sont couvertes par la provision pour assainissements du sol, les charges que le Groupe SNCB doit supporter, légalement ou au vu de sa politique générale, pour fournir des attestations de sols ou pour remplir des obligations d'assainissement. Cette provision est ventilée par nature de dépenses et par site et est calculée sur base des techniques susceptibles d'être utilisées en matière de remise en état de l'environnement et sur base des meilleures estimations du Groupe SNCB en matière de coûts à engager et de leur timing de réalisation.

Provision pour litiges juridiques

La provision pour litiges juridiques correspond à la valeur actuelle de la meilleure estimation des sorties de ressources représentatives d'avantages économiques en raison de litiges juridiques intentés contre le Groupe SNCB. Elle est ajustée à la date de clôture sur base d'une réestimation par les services juridiques du Groupe SNCB des risques encourus dans le cadre des litiges en cours et de la valeur actualisée des flux futurs attendus selon la courbe IRS.

Note 4 - Périmètre de consolidation du Groupe SNCB

Les filiales du Groupe SNCB sont les suivantes :

Nom	Quote-part du Groupe dans les droits de vote en %		Quote-part des détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle dans les droits de vote		Résultat net (consolidé) attribué aux détenteurs des participations ne donnant pas le contrôle		Localisation du siège social	Numéro de TVA / d'entreprise
	31/12/2017	31/12/2016	31/12/2017	31/12/2016	31/12/2017	31/12/2016		
Blue Mobility	(*) 51,83	51,83	(*) 48,17	48,17	23.222,93	22.388,63	Anvers	BE 0832.369.965
B-Parking	100,00	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	Bruxelles	BE 0899.438.834
De Leew e II	100,00	100,00	0,00	0,03	0,00	-20,97	Bruxelles	BE 0476.491.021
Eurogare	75,00	75,00	25,00	25,00	66.478,10	65.641,27	Liège	BE 0451.150.562
Eurostation	100,00	99,97	0,00	0,03	0,00	4.616,87	Bruxelles	BE 0446.601.757
Publifer	100,00	-	0,00	-	0,00	0,00	Bruxelles	BE 0402.695.993
Railtour	95,44	95,44	4,56	4,56	6.107,40	6.382,43	Bruxelles	BE 0402.698.765
Schelde-Landschapspark (SLP)	50,00	50,00	50,00	50,02	2.398,65	1.542,06	Bornem	BE 0824.816.833
SOBRU	100,00	100,00	0,00	0,03	0,00	23,55	Bruxelles	BE 0830.459.758
SPV LLN	-	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	Bruxelles	BE 0826.478.107
Train World	100,00	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	Bruxelles	BE 0632.739.017
Transurb	-	92,00	-	8,00	(**) 5.307,85	-27.057,23	Bruxelles	BE 0413.393.907
YPTO	100,00	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	Bruxelles	BE 0821.220.410

(*) Filiales classées en tant qu'actifs non courants détenus en vue de la vente et dettes y liées au 31 décembre 2017

(**) Quote-part dans le résultat jusqu'au 20 juillet 2017 date de la vente des 82%

Les événements suivants se sont produits au sein du Groupe SNCB en 2017 et ont concerné des filiales du Groupe :

- Le 17 février 2017, suite à la volonté de la SNCB d'internaliser au sein du Groupe l'activité d'exploitation publicitaire sur le domaine ferroviaire, la SNCB a racheté les 50% des actions détenues par l'autre actionnaire dans Publifer, devenant ainsi l'actionnaire unique de cette filiale. Cette participation, mise en équivalence au pourcentage de contrôle de 50% jusqu'au 31 décembre 2016, est consolidée globalement à 100% à partir de 2017. Voir Note 16. Regroupements d'entreprises.
- Le 21 mars 2017, une convention a été signée entre Transurb, Infrabel et la SNCB prévoyant le rachat par la SNCB de l'action de Tuc Rail dans Eurostation (représentant 0,03% du capital d'Eurostation) portant ainsi sa participation dans Eurostation à 100%. Cette action a été cédée à B-Parking le 13 février 2018.
- Le 30 juin 2017, un compromis de vente a été signé entre la SNCB et CMI en vue de l'acquisition par CMI de 82% de Transurb, filiale de la SNCB à hauteur de 92%. Le contrat prévoit une option de vente des 10% restants exerçable par la SNCB à partir du 30 juin 2020 jusqu'à 5 ans après la date du closing. Etant donné cette vente avec perte de contrôle et en application de la norme IFRS 5, cette participation est transférée vers les actifs non courants détenus en vue de la vente en 2017. Aussitôt après ce transfert, le 20 juillet 2017, la vente des 82% à CMI s'est réalisée (voir Note 15. Actifs non courants classés comme détenus en vue de la vente). La SNCB

conserve une participation de 10% (619.733,86 EUR) comptabilisée dans la rubrique Autres actifs financiers (voir Note 12. Autres actifs financiers).

- La société Blue Mobility dont B-Parking détient 51,83% du capital, est classée en tant qu'actif non courant détenu en vue de la vente et dettes y liées au 31 décembre 2017. Les négociations en vue de sa cession sont en cours.
- La SNCB a procédé à la fusion par absorption de la SPV LLN avec effet au 1^{er} octobre 2017. La SPV LLN a été constituée le 3 juin 2010 en exécution d'un contrat entre l'Etat fédéral, la Région Wallonne et l'ex-SNCB Holding qui prévoyait le préfinancement via la SPV LLN de la construction d'un parking à la gare de Louvain-la-Neuve.

Les sociétés mises en équivalence du Groupe SNCB sont les suivantes :

Nom	Quote-part dans les droits de vote en %		Quote-part des détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle dans les droits de vote en %		Résultat net (consolidé) attribué aux détenteurs des participations ne donnant pas le contrôle		Localisation du siège social	Numéro de TVA / d'entreprise
	31/12/2017	31/12/2016	31/12/2017	31/12/2016	31/12/2017	31/12/2016		
ATO	-	50,00	-	0,00	-	0,00	Anvers	BE 0882.650.114
Belgian Mobility Card	(*)	25,00	25,00	0,00	0,00	0,00	Bruxelles	BE 0822.658.483
Belgorail	-	33,33	-	2,67	(**)	-1.557,90	Bruxelles	BE 0865.739.846
BeNe Rail International	50,00	50,00	0,00	0,00	0,00	0,00	Bruxelles	BE 0479.863.354
Eurofima Joint-Stock Cie (droit suisse)	9,80	9,80	0,00	0,00	0,00	0,00	Bâle	-
Groupe Lineas	31,12	31,12	0,00	0,00	0,00	0,00	Bruxelles	BE 0822.966.806
Hasselt stationsomgeving	50,00	50,00	0,00	0,02	0,00	87,70	Hasselt	BE 0862.570.223
K. EUR Development	50,00	50,00	0,00	0,02	0,00	-0,86	Anvers	BE 0651.617.195
Optimobil Belgium	24,01	24,01	0,00	0,00	0,00	0,00	Bruxelles	BE 0471.868.277
Publifer	-	50,00	-	0,00	0,00	0,00	Bruxelles	BE 0402.695.993
Railteam (droit néerlandais)	10,00	10,00	0,00	0,00	0,00	0,00	Amsterdam	NL 818547182B01
Terminal Athus	(***)	25,42	25,42	0,00	0,00	0,00	Athus	BE 0419.149.074
Thalys International	28,00	28,00	0,00	0,00	0,00	0,00	Bruxelles	BE 0455.370.557
THI Factory	40,00	40,00	0,00	0,00	0,00	0,00	Bruxelles	BE 0541.696.005
Tuc Rail	-	25,00	-	2,00	-	6.506,53	Bruxelles	BE 0447.914.029
HR Rail	(****)	20,00	20,00	0,00	0,00	0,00	Bruxelles	BE 0541.691.352

(*) 18,60 % du capital détenu mais 25% des droits de vote (vote à l'unanimité). La méthode de mise en équivalence tient compte du pourcentage de détention de 18,60%

(**) Quote-part dans le résultat jusqu'au 27 juillet 2017 date de la vente de Belgorail

(***) Société classée en tant qu'actifs non courants détenus en vue de la vente et dettes y liées au 31 décembre 2016 et au 31 décembre 2017

(****) 49 % du capital détenu mais par convention entre actionnaires 20 % de droits de vote. La méthode de mise en équivalence tient compte du pourcentage de détention de 49%.

Les événements suivants se sont produits au sein du Groupe SNCB en 2017 et ont concerné des sociétés mises en équivalence :

- Le 24 août 2017, la SNCB a vendu les 50% qu'elle détenait dans ATO.
- Transurb a vendu sa participation de 33,33% dans Belgorail.
- Suite à l'acquisition par la SNCB des actions détenues par Clear Channel Belgium dans Publifer, cette filiale est désormais détenue à 100% par la SNCB et est consolidée globalement à partir de 2017.
- Le 21 mars 2017, une convention a été signée entre Transurb, Infrabel et la SNCB prévoyant la vente par Transurb à Infrabel des actions qu'elle détient dans Tuc Rail (200 actions représentant 25% du capital de Tuc Rail).

Note 5 - Immobilisations incorporelles

5.1 Immobilisations incorporelles

	31/12/2017	31/12/2016
Goodwill	847.198,82	0,00
Immobilisations Incorporelles - autres - développées en interne	216.535.116,68	256.544.163,62
Immobilisations Incorporelles - autres - acquises de tiers	1.439.466,05	1.043.064,65
Valeur comptable nette	218.821.781,55	257.587.228,27

	31/12/2017	31/12/2016
Autres que goodwill		
Immobilisations incorporelles subsidiées	207.013.061,21	246.347.005,80
Immobilisations incorporelles non subsidiées	10.961.521,52	11.240.222,47
Valeur comptable nette	217.974.582,73	257.587.228,27

Soit :

	31/12/2017	31/12/2016
SNCB	218.195.323,74	256.568.223,86
Filiales	626.457,81	1.019.004,41
Valeur comptable nette	218.821.781,55	257.587.228,27

5.1.1 Immobilisations incorporelles – goodwill

	Goodwill - intégration globale	Goodwill - autres	Total
Valeur comptable nette au 1^{er} janvier 2016	0,00	0,00	0,00
Acquisitions individuelles			0,00
Acquisitions par regroupement d'entreprises			0,00
Cessions			0,00
Transferts:			
actifs détenus en vue de la vente			0,00
à l'intérieur de la rubrique			0,00
autres transferts			0,00
Pertes de valeur			0,00
Sortie de périmètre - Val acquisition	-4.216.256,56		-4.216.256,56
Sortie de périmètre - Amortissements cumulés	4.216.256,56		4.216.256,56
Ecart de conversion			0,00
Autres variations			0,00
Valeur comptable nette au 31 décembre 2016	0,00	0,00	0,00
Valeur comptable nette au 1^{er} janvier 2017	0,00	0,00	0,00
Acquisitions individuelles	6.302,39		6.302,39
Acquisitions par regroupement d'entreprises	840.896,43		840.896,43
Cessions			0,00
Transferts:			
actifs détenus en vue de la vente			0,00
à l'intérieur de la rubrique			0,00
autres transferts	0,00		0,00
Pertes de valeur			0,00
Sortie de périmètre - Val acquisition			0,00
Sortie de périmètre - Amortissements cumulés			0,00
Ecart de conversion			0,00
Autres variations			0,00
Valeur comptable nette au 31 décembre 2017	847.198,82	0,00	847.198,82

La sortie du périmètre en 2016 concerne le goodwill qui était comptabilisé sur la participation dans la Foncière Rue de France, celle-ci ayant été absorbée par la SNCB au 1^{er} janvier 2016.

Le goodwill de 840.896,43 EUR comptabilisé en 2017 sur la participation dans Publifer fait suite à l'acquisition, par la SNCB, par regroupement d'entreprises des 50% détenus par l'autre actionnaire de Publifer. Nous vous renvoyons à la note 16. Regroupements d'entreprises pour plus de détails concernant ce regroupement d'entreprises réalisé par étapes.

	Goodwill - intégration globale	Goodwill - autres	Total
Au 31 décembre 2016			
Valeur d'acquisition	49.591.761,91		49.591.761,91
Pertes de valeur cumulées	-49.591.761,91		-49.591.761,91
Valeur comptable nette au 31 décembre 2016	0,00	0,00	0,00
Au 31 décembre 2017			
Valeur d'acquisition	50.301.604,29		50.301.604,29
Pertes de valeur cumulées	-49.454.405,47		-49.454.405,47
Valeur comptable nette au 31 décembre 2017	847.198,82	0,00	847.198,82

5.1.2 Immobilisations incorporelles – autres que Goodwill

	Logiciels	Développé en interne	Total	Logiciels	Acquis de tiers	Total
		Autres			Autres	
Valeur comptable nette au 1^{er} janvier 2016	262.032.032,65	0,00	262.032.032,65	1.622.128,27	122.303,24	1.744.431,51
Acquisitions individuelles	6.900.905,44		6.900.905,44	71.089,38	25.209,96	96.299,34
Acquisitions par regroupement d'entreprises		0,00				0,00
Production immobilisée	36.487.543,95		36.487.543,95	9.504,13		9.504,13
Coûts d'emprunt		0,00				0,00
Cessions		0,00			-9.555,00	-9.555,00
Transferts:		0,00			-120.000,00	-120.000,00
actifs détenus en vue de la vente						0,00
à l'intérieur de la rubrique						0,00
vers/de immo corporelles	-29.881,93		-29.881,93			0,00
autres transferts		0,00			18.214,50	18.214,50
Pertes de valeur	-864.850,02		-864.850,02			0,00
Reprises de pertes de valeur		0,00				0,00
Amortissements de l'année	-47.981.586,47		-47.981.586,47	-695.829,83		-695.829,83
Valeur comptable nette au 31 décembre 2016	256.544.163,62	0,00	256.544.163,62	1.006.891,95	36.172,70	1.043.064,65
Valeur comptable nette au 1^{er} janvier 2017	256.544.163,62	0,00	256.544.163,62	1.006.891,95	36.172,70	1.043.064,65
Acquisitions individuelles	6.563.040,42		6.563.040,42	223.224,28		223.224,28
Acquisitions par regroupement d'entreprises		0,00			979.540,82	979.540,82
Production immobilisée	24.836.357,88		24.836.357,88			0,00
Coûts d'emprunt		0,00				0,00
Cessions		0,00			-16.813,85	-16.813,85
Transferts:		0,00				0,00
IFRS 5 - actifs détenus en vue de la vente	0,00		0,00	-229.820,27		-229.820,27
à l'intérieur de la rubrique			0,00	25.209,96	-25.209,96	0,00
vers/de immo corporelles			0,00	199.915,00		199.915,00
autres transferts			0,00		15.133,58	15.133,58
Pertes de valeur	-19.085.194,70		-19.085.194,70			0,00
Reprises de pertes de valeur		0,00				0,00
Amortissements de l'année	-52.323.250,54		-52.323.250,54	-598.963,11	-175.815,05	-774.778,16
Valeur comptable nette au 31 décembre 2017	216.535.116,68	0,00	216.535.116,68	626.457,81	813.008,24	1.439.466,05

Le transfert de -229.820,27 EUR vers les actifs non courants détenus en vue de la vente concerne la filiale Transurb (-11.352,05 EUR) dont tous les actifs (et passifs) sont classés comme détenus en vue de la vente jusqu'à sa cession effective le 20 juillet 2017 et la filiale Blue Mobility (-218.468,22 EUR) dont tous les actifs (et passifs) sont classés comme détenus en vue de la vente au 31 décembre 2017.

Les autres transferts d'immobilisations incorporelles au 31 décembre 2017 (15.133,58 EUR) concernent des certificats verts obtenus par la SNCB en contrepartie de l'installation de panneaux photovoltaïques. En 2017, 230 certificats verts ont été vendus pour un montant total de 18.002,00 EUR générant une plus-value de 1.188,15 EUR.

Les pertes de valeur comptabilisées en 2017 sur les logiciels développés en interne de 19.085.194,70 EUR incluent un montant de 19.041.826,44 EUR dont 12.800.153,95 EUR pour le projet NDS et 6.241.672,49 EUR pour le projet Dice suite à l'abandon (partiel) de ces deux projets d'investissements qui étaient essentiellement en cours de développement. Le 3 octobre 2017, la SNCB a décidé de mettre fin partiellement aux investissements liés au projet NDS (New Distribution System). Pour les composants du système NDS qui ne seront plus utilisés et pour lesquels il a été mis fin définitivement aux développements en cours et à venir, les coûts activés jusqu'au 31 décembre 2016 ont fait l'objet d'une perte de valeur totale (12.800.153,95 EUR) tandis que les dépenses relatives à 2017 ont été prises en résultats (6.493.338,31 EUR). Pour les composants du système NDS qui seront encore utilisés après 2017 (correspondant à un montant de 10.453.890,72 EUR au 31 décembre 2017), ils seront amortis à partir de 2018 sur base de leur durée d'utilité restante. La SNCB a également décidé l'abandon complet des investissements liés au projet DICE (procédure de départ des trains). La totalité des coûts DICE activés jusqu'au 31 décembre 2016 ont fait l'objet d'une perte de valeur totale (6.241.672,49 EUR via les immobilisations incorporelles et 2.518.203,94 EUR via les immobilisations corporelles) tandis que les dépenses de 2017 ont été prises en résultats (3.475.810,84 EUR). Etant donné que les projets NDS et DICE sont presque entièrement subsidiés, des prises en résultats de subsides en capital ont été comptabilisées pour des montants quasi correspondants.

	Développé en interne			Acquis de tiers		
	Logiciels	Autres	Total	Logiciels	Autres	Total
Au 31 décembre 2016						
Valeur d'acquisition	500.346.118,87	5.000,00	500.351.118,87	8.329.830,57	813.667,15	9.143.497,72
Amortissements cumulés	-239.153.142,37	-5.000,00	-239.158.142,37	-6.743.087,48	-177.494,45	-6.920.581,93
Pertes de valeur cumulées	-4.648.812,88		-4.648.812,88	-579.851,14	-600.000,00	-1.179.851,14
Valeur comptable nette au 31 décembre 2016	256.544.163,62	0,00	256.544.163,62	1.006.891,95	36.172,70	1.043.064,65
Au 31 décembre 2017						
Valeur d'acquisition	531.225.879,63	0,00	531.225.879,63	7.945.803,46	1.805.630,26	9.751.433,72
Amortissements cumulés	-291.924.558,68	0,00	-291.924.558,68	-7.319.345,65	-992.622,02	-8.311.967,67
Pertes de valeur cumulées	-22.766.204,27		-22.766.204,27	0,00		0,00
Valeur comptable nette au 31 décembre 2017	216.535.116,68		216.535.116,68	626.457,81	813.008,24	1.439.466,05

Le Groupe SNCB n'a pas d'immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée.

5.1.3 Immobilisations incorporelles - location-financement

	Logiciels	Autres	Total en Location- financement
Au 31 décembre 2016			
Valeur d'acquisition	1.059.956,16		1.059.956,16
Amortissements cumulés	-635.973,69		-635.973,69
Pertes de valeur cumulées	0,00		0,00
Valeur comptable nette au 31 décembre 2016	423.982,47	0,00	423.982,47
Au 31 décembre 2017			
Valeur d'acquisition	1.059.956,16		1.059.956,16
Amortissements cumulés	-847.964,92		-847.964,92
Pertes de valeur cumulées	0,00		0,00
Valeur comptable nette au 31 décembre 2017	211.991,24	0,00	211.991,24

Les logiciels détenus en location-financement au 31 décembre 2016 et au 31 décembre 2017 concernent la filiale YPTO.

5.1.4 Autres informations relatives aux immobilisations incorporelles

Valeur comptable des immobilisations incorporelles	31/12/2017	31/12/2016
Acquises grâce à des subsides publics		
Logiciels développés en interne	207.013.061,21	246.333.908,30
Logiciels acquis de tiers	0,00	13.097,50
Total	207.013.061,21	246.347.005,80

Au 31 décembre 2017, 94,6 % des immobilisations incorporelles du Groupe SNCB sont subsidiées et concernent exclusivement la SNCB. Les immobilisations incorporelles qui ne sont pas encore prêtées à l'emploi s'élèvent à 64.489.594,12 EUR (dont 59.918.592,00 EUR subsidiées) au 31 décembre 2017 et à 89.093.502,73 EUR (dont 85.919.623,74 EUR subsidiées) au 31 décembre 2016. Elles ont fait l'objet de tests de pertes de valeur (voir NDS et DICE ci-dessus).

Note 6 - Immobilisations corporelles

6.1 Immobilisations corporelles

	Terrains	Constructions	Infrastructure ferroviaire	Matériel roulant ferroviaire	Installations et équipements divers	Immobilisations corporelles en cours	Total
Valeur comptable nette au 1 janvier 2016	895.281.208,82	773.957.454,47	45.812.141,39	4.034.780.569,91	194.230.110,12	987.275.071,76	6.931.336.556,47
Acquisitions individuelles		577.159,32			513.585,13	285.251.538,80	286.342.283,25
Acquisitions par regroupement d'entreprises							0,00
Production immobilisée					26.590,88	195.912.456,33	195.939.047,21
Coûts d'emprunt						66.004,62	66.004,62
Transferts							
vers actifs détenus en vue de la vente	-4.689.136,21	-17.995.921,81	-454.226,74	-4.073.521,68	-611.912,73	-936.465,88	-28.761.185,05
à l'intérieur de la rubrique	227.443,07	211.566.233,78	11.454.551,01	131.689.738,73	39.860.062,62	-394.798.029,21	
de/vers immo incorp et immeubles de placement	-19.971.256,68	-1.503.496,45		29.881,93	669.758,95	-6.042.537,23	-26.817.649,48
autres transferts						-17.873,70	8.072.473,83
Pertes de valeur	-86.644.172,93	-1.062.303,98	-49.495,56	-32.947.963,19	-3.153.173,60		-123.857.109,26
Reprises de pertes de valeur							0,00
Amortissements		-45.318.678,63	-2.843.506,67	-246.110.173,63	-28.638.080,25	0,00	-322.910.439,18
Exédentaire		132.559,50	690.923,22		30.334,29		853.817,01
Autres variations	71.012,89	7.675.816,72					7.746.829,61
Valeur comptable nette au 31 décembre 2016	784.275.098,96	928.028.822,92	54.610.386,65	3.883.368.532,07	202.909.401,71	1.074.800.513,02	6.927.992.755,33
Valeur comptable nette au 1 janvier 2017	784.275.098,96	928.028.822,92	54.610.386,65	3.883.368.532,07	202.909.401,71	1.074.800.513,02	6.927.992.755,33
Acquisitions individuelles		1.199.580,77			561.915,06	283.330.045,36	285.091.541,19
Acquisitions par regroupement d'entreprises					6.741.322,53		6.741.322,53
Acquisitions par location-financement					5.276.567,00		5.276.567,00
Production immobilisée					281.395,83	195.875.227,20	196.156.623,03
Coûts d'emprunt						134.935,18	134.935,18
Cessions					-46.378,79	-6.100,00	-52.478,79
Transferts							
vers actifs détenus en vue de la vente	-742.410,14	-962.377,95		-265.163,57	-519.943,83	-16.141,15	-2.506.036,64
à l'intérieur de la rubrique	959.533,20	107.730.676,57	12.909.662,98	126.454.347,66	50.778.609,58	-298.832.829,99	0,00
de/vers immo incorp et immeubles de placement	34.667,64	-31.938.961,10			-93.625,00	-3.098.791,21	-35.096.709,67
autres transferts					1.875.708,14	27.375,00	2.209.182,02
Pertes de valeur	-3.488.854,60	-974.757,03	-117.636,98	-18.782.664,46	-1.854.154,13		-25.218.067,20
Reprises de pertes de valeur	671.871,72						671.871,72
Amortissements		-47.621.454,73	-3.013.968,46	-246.847.294,77	-28.644.412,91		-326.127.130,87
Exédentaire		94.848,65				78.138,71	172.987,36
Valeur comptable nette au 31 décembre 2017	781.709.906,78	955.556.378,10	64.388.444,19	3.745.803.465,07	235.496.210,76	1.252.492.957,29	7.035.447.362,19

Au 31 décembre 2017, les acquisitions individuelles (y inclus la production immobilisée) concernent principalement la SNCB et comprennent :

- les investissements dans le matériel roulant, notamment, les grandes révisions et les modernisations d'automotrices électriques et diesel, de locomotives et de voitures pour 115.537.109,39 EUR, l'acquisition du matériel M7 pour 78.685.817,78 EUR, l'adaptation du matériel roulant pour l'ETCS pour 12.347.739,34 EUR, l'acquisition de pièces de rechange pour 5.778.739,05 EUR et l'adaptation de 12 locomotives Traxx (EL 28) pour 3.328.735,91 EUR ;
- les investissements dans l'accueil (gares et parkings), avec notamment la continuation des très grands projets comme à Gand Saint-Pierre pour 15.315.488,56 EUR, Mons pour 13.611.973,73 EUR, Bruxelles Nord pour 13.064.740,68 EUR, Malines pour 7.502.827,16 EUR mais également des réalisations dans de nombreuses autres gares du pays (bâtiments, parkings, rehaussements de quai, ...) dont Bruxelles Midi pour 3.582.975,34 EUR ;
- les investissements dans les ateliers, notamment, ceux de Melle (23.642.209,63 EUR), de Kinkempois (20.478.227,95 EUR), de Hasselt (11.426.658,20 EUR), de

Malines (9.367.354,05 EUR), de Schaarbeek (8.327.533,04 EUR) ou encore de Salzinnes (4.833.784,57 EUR) ;

- un montant de 11.232.380,01 EUR consécutif au « dadingsovereenkomst » conclu le 10 novembre 2017 entre la SNCB et Infrabel. En son article 2§1, ce contrat prévoit un transfert des investissements d'Infrabel vers la SNCB pour les projets qui la concernent, suite à la modification du périmètre des activités de ces deux entreprises après la réforme du 1^{er} janvier 2014. Les subsides y relatifs (11.232.380,01 EUR) ont également été transférés à la SNCB.

Les acquisitions par regroupement d'entreprises en 2017 de 6.741.322,53 EUR concernent Publifer. Nous vous renvoyons à la note 16. Regroupements d'entreprises pour plus de détails concernant ce regroupement d'entreprises réalisé par étapes.

Les transferts vers les actifs non courants détenus en vue de la vente en 2017 incluent un montant de 95.415,87 EUR relatif à Blue Mobility et un montant de 726.896,51 EUR relatif à Transurb. En effet, tous les actifs (et passifs) de ces sociétés sont classés comme détenus en vue de la vente (au 31 décembre 2017 pour Blue Mobility et jusqu'au 20 juillet 2017 pour Transurb). Nous vous renvoyons à la Note 15. Actifs non courants détenus en vue de la vente et dettes y liées.

Les transferts à l'intérieur de la rubrique de 2017 comprennent un montant de 32.000.000 EUR (subsidier par la Région Wallonne) transféré de la rubrique Immobilisations en cours vers la rubrique Construction suite à la fin des travaux de construction du parking à la gare de Louvain-la-Neuve. Le 1^{er} octobre 2017, la SNCB a procédé à la fusion par absorption de la SPV LLN, constituée le 3 juin 2010 en exécution d'un contrat entre l'Etat fédéral, la Région Wallonne et l'ex-SNCB Holding.

Les transferts au cours de l'année 2017 des immobilisations corporelles (constructions) vers les immeubles de placement concernent principalement la SNCB et sont la conséquence d'une analyse sur base des taux d'occupation pour utilisation propre des bâtiments au 31 décembre 2017 (les principaux transferts concernent le bâtiment de gare de Liège 18.298.347,12 EUR et le bâtiment de gare de Bruxelles Midi 3.769.697,96 EUR).

Les autres transferts de 2017 incluent un montant de 1.875.708,14 EUR transféré des stocks vers la rubrique Matériel roulant ferroviaire. Il concerne la SNCB et est lié à l'activation de pièces de rechange importantes relatives à certains types de matériels roulants car elles remplissent les critères d'activation en tant qu'immobilisations corporelles.

Les pertes de valeur comptabilisées en 2017 incluent également 14.310.062,98 EUR de mises hors service de matériel roulant de la SNCB (automotrices, locomotives et voitures) et 2.518.203,94 EUR suite à l'abandon complet du projet d'investissement DICE par la SNCB (Voir note 5. Immobilisations incorporelles). En 2017, des tests de pertes de valeur ont été effectués sur certains terrains, y compris certains terrains situés autour des gares et pour lesquels des projets de développement existent. Ces derniers ont été évalués par un cabinet externe. Leur juste valeur est généralement supérieure à leur valeur comptable, à l'exception de deux projets pour lesquels une perte de valeur de 3,5 millions a été comptabilisée au 31 décembre 2017. En 2016, un test de pertes de valeur a été réalisé par les experts internes portant sur des terrains de la SNCB qui avaient fait l'objet d'une évaluation à la juste valeur au 1^{er} janvier 2014 dans le cadre de l'IFRS 1 'Première application des IFRS'. Suite à une modification des techniques d'évaluation, des pertes de valeur de 145.893.397,94 EUR ont

été constatées au 31 décembre 2016 (86.644.172,93 EUR sur des terrains classés parmi les immobilisations corporelles, 58.528.141,93 EUR sur des terrains classés parmi les immeubles de placement et 721.083,08 EUR sur des terrains classés parmi les actifs non courants détenus en vue de la vente).

	Terrains	Constructions	Infrastructure ferroviaire	Matériel roulant ferroviaire	Installations et équipements divers	Immobilisations corporelles en cours	Total
Au 31 décembre 2016							
Valeur d'acquisition	868.409.579,76	1.672.474.197,68	159.970.505,63	6.547.071.905,74	593.500.511,59	1.074.800.513,02	10.916.227.213,42
Amortissements cumulés		-737.008.277,76	-88.116.155,77	-2.654.916.938,30	-382.560.232,92		-3.862.601.604,75
Pertes de valeur cumulées	-84.134.480,80	-7.437.097,00	-17.243.963,21	-8.786.435,37	-8.030.876,96		-125.632.853,84
Valeur comptable nette au 31 décembre 2016	784.275.098,96	928.028.822,92	54.610.386,65	3.883.368.532,07	202.909.401,71	1.074.800.513,02	6.927.992.755,33
Au 31 décembre 2017							
Valeur d'acquisition	868.361.649,77	1.739.919.977,93	168.317.838,12	6.617.646.490,05	622.745.139,27	1.252.492.957,29	11.269.484.052,43
Amortissements cumulés		-774.347.447,28	-87.643.470,84	-2.861.296.992,54	-379.060.131,86		-4.102.348.042,52
Pertes de valeur cumulées	-86.651.742,99	-10.016.152,55	-16.285.923,09	-10.546.032,44	-8.188.796,65		-131.688.647,72
Valeur comptable nette au 31 décembre 2017	781.709.906,78	955.556.378,10	64.388.444,19	3.745.803.465,07	235.496.210,76	1.252.492.957,29	7.035.447.362,19

Soit :

	31/12/2017	31/12/2016
SNCB	7.010.363.444,71	6.887.400.470,51
Filiales	25.083.917,48	40.592.284,82
Valeur comptable nette	7.035.447.362,19	6.927.992.755,33

Au 31 décembre 2017, la SNCB représente 99,6% du total des immobilisations corporelles du Groupe SNCB.

Le taux de capitalisation utilisé pour déterminer les montants des coûts d'emprunt à incorporer aux immobilisations corporelles s'élève en moyenne à 2,11% en 2017 et à 2,30 % en 2016.

6.2 Immobilisations corporelles : location-financement

Le Groupe SNCB détient les actifs suivants, inclus dans le total des immobilisations corporelles, dans le cadre de contrats de location-financement :

	Constructions	Installations & Equipements divers
Au 31 décembre 2016		
Valeur d'acquisition	15.502.546,24	282.186,63
Amortissements cumulés	-1.841.801,71	-282.186,63
Pertes de valeur cumulées	-5.959.691,46	
Valeur comptable nette au 31 décembre 2016	7.701.053,07	0,00
Au 31 décembre 2017		
Valeur d'acquisition	15.502.546,24	5.558.753,63
Amortissements cumulés	-2.079.371,27	-633.957,76
Pertes de valeur cumulées	-5.959.691,46	
Valeur comptable nette au 31 décembre 2017	7.463.483,51	4.924.795,87

6.3 Autres informations relatives aux immobilisations corporelles

Valeur comptable des immobilisations corporelles	31/12/2017	31/12/2016
Dont la propriété est donnée en nantissement de dettes	2.030.737.782,30	2.243.337.117,73
Total	2.030.737.782,30	2.243.337.117,73

Les immobilisations corporelles données en nantissement de dettes concernent la SNCB et principalement du matériel roulant (1.980.010.534,61 EUR en 2017 ; 2.191.260.886,75 EUR en 2016) et dans une moindre mesure des bâtiments administratifs (50.727.247,69 EUR en 2017 ; 52.076.230,98 EUR en 2016).

Valeur comptable des immobilisations corporelles	31/12/2017	31/12/2016
Acquises grâce à des subsides publics		
Terrains	41.480.434,62	40.520.901,42
Constructions	883.020.299,38	851.000.518,16
Infrastructure ferroviaire	53.985.941,82	43.200.049,40
Matériel roulant ferroviaire	3.421.817.705,46	3.530.593.815,20
Installations et équipements divers	188.822.940,04	164.923.894,20
Immobilisations corporelles en cours	1.231.456.331,01	1.026.718.210,74
Total	5.820.583.652,33	5.656.957.389,12

Au 31 décembre 2017, 82,7 % (81,6 % en 2016) des immobilisations corporelles sont subsidiées et concernent exclusivement la SNCB.

Note 7 - Immeubles de placement

7.1 Immeubles de placement

	Terrains	Immeubles	Total
<u>Note</u>			
Valeur comptable nette au 1^{er} janvier 2016	368.996.434,04	79.025.121,34	448.021.555,38
Acquisitions	471.404,38	2.039.233,29	2.510.637,67
Production immobilisée		5.398,60	5.398,60
Cessions	-101.754,96	-4.025.704,99	-4.127.459,95
Coûts d'emprunt			0,00
Transferts			
actifs détenus en vue de la vente	-5.245.205,19	-13.585,60	-5.258.790,79
immobilisations incorporelles et corporelles	19.297.843,09	7.549.688,32	26.847.531,41
A l'intérieur de la rubrique	492,85	-492,85	0,00
autres transferts	719.977,19		719.977,19
Pertes de valeur	-58.530.822,07	-1.422,92	-58.532.244,99
Reprises de pertes de valeur			0,00
Amortissements de l'année		-4.150.869,90	-4.150.869,90
Valeur comptable nette au 31 décembre 2016	325.608.369,33	80.427.365,29	406.035.734,62
Valeur comptable nette au 1^{er} janvier 2017	325.608.369,33	80.427.365,29	406.035.734,62
Acquisitions		1.279.109,61	1.279.109,61
Production immobilisée		237,29	237,29
Cessions	-212.505,89		-212.505,89
Coûts d'emprunt			0,00
Transferts			
actifs détenus en vue de la vente	-1.722.266,31	-107.646,43	-1.829.912,74
immobilisations incorporelles et corporelles	501.411,27	34.395.383,40	34.896.794,67
A l'intérieur de la rubrique	236,87		0,00
autres transferts			236,87
Pertes de valeur	-2.610.435,88	-3.578,70	-2.614.014,58
Reprises de pertes de valeur	1.800.568,71		1.800.568,71
Amortissements de l'année		-7.884.518,49	-7.884.518,49
Valeur comptable nette au 31 décembre 2017	323.365.378,10	108.106.351,97	431.471.730,07

En 2017, les transferts de 34.896.794,67 EUR provenant des immobilisations corporelles concernent presque exclusivement la SNCB et sont la conséquence d'une analyse sur base des taux d'occupation pour utilisation propre des bâtiments au 31 décembre 2017 (voir Note 6.1. Immobilisations corporelles).

Les pertes de valeur actées sur des terrains de placement en 2016 concernent presque exclusivement des terrains de la SNCB (pour 58.528.141,93 EUR). Des pertes de valeur ont en effet été comptabilisées au 31 décembre 2016 sur des terrains de placement ayant fait l'objet d'une évaluation à la juste valeur lors de la transition aux IFRS au 1^{er} janvier 2014 (voir note 6.1. Immobilisations corporelles).

	Terrains	Immeubles	Total
Au 31 décembre 2016			
Valeur d'acquisition	379.566.783,46	200.024.631,79	579.591.415,25
Amortissements cumulés		-116.228.260,04	-116.228.260,04
Perdes de valeur cumulées	-53.958.414,13	-3.369.006,46	-57.327.420,59
Valeur comptable nette au 31 décembre 2016	325.608.369,33	80.427.365,29	406.035.734,62
Au 31 décembre 2017			
Valeur d'acquisition	378.358.612,95	235.941.659,54	614.300.272,49
Amortissements cumulés		-127.078.669,87	-127.078.669,87
Perdes de valeur cumulées	-54.993.234,85	-756.637,70	-55.749.872,55
Valeur comptable nette au 31 décembre 2017	323.365.378,10	108.106.351,97	431.471.730,07

Au 31 décembre 2017, 99,5 % des immeubles de placement sont détenus par la SNCB (429.124.359,79 EUR sur un total de 431.471.730,07 EUR). Les autres sont détenus par les filiales Eurostation (2.289.416,63 EUR) et Publifer (57.953,65 EUR).

7.2 Autres informations relatives aux immeubles de placement

Il n'y a pas d'immeubles de placement dont la propriété est donnée en nantissement de dettes.

Valeur comptable des immeubles de placement	31/12/2017	31/12/2016
Acquis grâce à des subsides publics		
Terrains	544.262,94	499.270,55
Immeubles	92.384.804,44	67.123.036,15
Total	92.929.067,38	67.622.306,70

Au 31 décembre 2017, 21,5 % des immeubles de placement sont subsidiés et concernent exclusivement la SNCB.

Les produits locatifs et charges opérationnelles comptabilisés dans le résultat du Groupe SNCB sont les suivants :

Comptabilisés en résultat pour la période se terminant au	31/12/2017	31/12/2016
Produits locatifs	22.389.289,32	25.669.067,79
Charges opérationnelles directes	10.676.289,48	11.525.408,43

Les immeubles de placement du Groupe SNCB incluent des terrains et bâtiments entièrement ou partiellement donnés en location dans le cadre de contrats de location simple :

	31/12/2017			31/12/2016		
	Terrains	Immeubles et équipements de terrains	Total	Terrains	Immeubles et équipements de terrains	Total
Coût d'acquisition	211.387.907,73	215.299.453,69	426.687.361,42	195.987.284,44	85.469.639,05	281.456.923,49
Amortissements cumulés au 1 janvier	-22.782.679,24	-109.287.446,42	-132.070.125,66	0,00	-46.314.421,77	-46.314.421,77
Amortissements de l'année	-2.680,14	-6.994.082,40	-6.996.762,54	0,00	-3.200.420,67	-3.200.420,67
Valeur comptable nette au 31 décembre	188.602.548,35	99.017.924,87	287.620.473,22	195.987.284,44	35.954.796,61	231.942.081,05

Juste valeur des immeubles de placement

La juste valeur des terrains a été déterminée selon deux méthodes principales. Les terrains situés autour des gares et pour lesquels des projets de développement existent ont été évalués soit sur la base de comparables de marché, soit sur la base de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimés, en considérant l'utilisation la plus avantageuse des terrains, et compte tenu d'hypothèses réalistes et prudentes quant à leur destination potentielle. Les autres terrains ont été évalués sur la base de comparables de marché. Lorsque la nature des terrains le justifiait, des ajustements ont été effectués pour capturer les spécificités des terrains utilisés pour des activités ferroviaires, ces spécificités n'étant pas nécessairement prises en compte dans les prix de marché dérivés de transactions plus générales. Les évaluations effectuées sont des évaluations de niveau 2 (basées sur des données de marché observables relatives à l'actif, autres que des données observables sur des marchés actifs) ou de niveau 3 (basées sur des données non observables relatives à l'actif).

La juste valeur des immeubles est déterminée sur la base des loyers annuels nets [auxquels un taux de rendement est appliqué] en ce qui concerne les immeubles occupés (loués), et sur la base de la moyenne des prix de vente moins coûts de vente des 5 dernières années en ce qui concerne les immeubles non occupés (loués).

	Terrains	Immeubles	Total
Juste valeur au 31 décembre 2016	325.608.369,33	499.318.470,04	824.926.839,37
Juste valeur au 31 décembre 2017	323.365.378,10	613.438.766,77	936.804.144,87

Note 8 - Participations mises en équivalence

8.1 Participations mises en équivalence

		31/12/2017	31/12/2016
	<u>Notes</u>		
Participations dans les coentreprises	8.2	5.614.940,36	7.654.800,43
Participations dans les entreprises associées	8.3	374.861.403,79	349.844.419,12
Valeur comptable nette		380.476.344,15	357.499.219,55

8.2 Participations dans les coentreprises

Au 31 décembre 2017, les participations dans les coentreprises sont les suivantes :

Nom	Quote-part dans les droits de vote en %		Localisation du siège social	Numéro de TVA / d'entreprise	Activités
	31.12.2017	31.12.2016			
ATO	(*)	-	50,00	Anvers	BE 0882.650.114 Activités logistiques
Belgian Mobility Card	(**)	25,00	25,00	Bruxelles	BE 0822.658.483 Gestionnaire du ticket de transport unique
BeNe Rail International		50,00	50,00	Bruxelles	BE 0479.863.354 ICT (distribution titres de transport internationaux)
K. EUR Development		50,00	50,00	Anvers	BE 0651.617.195 Projets/études immobilières
Publifor		-	50,00	Bruxelles	BE 0402.695.993 Publicité commerciale sur le domaine ferroviaire
Thalys International		28,00	28,00	Bruxelles	BE 0455.370.557 Transport international
Tuc Rail		-	25,00	Bruxelles	BE 0447.914.029 Bureau d'études

(*) classée en tant qu'actif non courant détenu en vue de la vente et dettes y liées jusqu'à sa vente hors groupe le 24 août 2017

(**) 18,60 % du capital détenu mais 25% des droits de vote (vote à l'unanimité). La méthode de mise en équivalence tient compte du pourcentage de détention de 18,60%

Le tableau ci-dessous détaille les mouvements dans les participations dans les coentreprises :

	31/12/2017	31/12/2016
Valeur comptable nette au début de la période	7.654.800,43	10.916.522,99
Regroupements d'entreprises	-973.266,02	
Modifications de périmètre :		
entrées dans le périmètre		250.000,00
sorties du périmètre	-1.167.376,61	-1.324.871,75
souscription complémentaire et perte de pourcentage de contrôle (BMC)		278.385,47
Dividendes payés		-250.000,00
Quote-part dans le résultat net des entreprises mises en équivalence	406.230,38	1.116.908,83
Autres variations		
transferts vers actifs non courant détenus en vue de la vente :	-305.447,82	-3.332.145,10
arrondis		-0,01
Valeur comptable nette à la fin de la période	5.614.940,36	7.654.800,43

Le regroupement d'entreprise de -973.266,02 EUR concerne la participation dans Publifor qui était comptabilisée en tant que coentreprise et qui est consolidée globalement à partir de 2017 suite à l'acquisition par la SNCB des 50% détenus par l'autre actionnaire. Nous vous renvoyons à la note 16. Regroupement d'entreprises pour plus de détails sur cette opération.

La sortie de périmètre de 1.167.376,61 EUR concerne la participation de Transurb dans Tuc Rail (25%) vendue à Infrabel le 21 mars 2017.

Le transfert de 305.447,82 EUR vers les actifs non courants détenus en vue de la vente concerne le résultat 2017 d'ATO avant sa vente hors groupe le 24 août 2017. Sa valeur de mise en équivalence, soit 3.637.592,93 EUR, est classée en tant qu'actif non courant détenu en vue de la vente (voir note 15. Actifs non courants détenus en vue de la vente et dettes y liées)

La quote-part du Groupe SNCB dans l'état de la situation financière et le résultat global des coentreprises au 31 décembre 2017 est :

	31/12/2017				
	BeNe RI	K.EUR Development	Belgian Mobility Card	Thalys International	Totaal
Quote-part dans l'état de la situation financière des entreprises mises en équivalence					
Actifs courants	4.883.357,52	47.507.461,13	367.007,79	2.071.310,24	54.829.136,68
Actifs non courants	2.548.181,15		59.767,18	139.228,89	2.747.177,22
Passifs courants	-3.248.366,14	-47.266.250,62	-66.363,19	-1.374.184,59	-51.955.164,54
Passifs non courants				-6.209,00	-6.209,00
Actif net	4.183.172,53	241.210,51	360.411,78	830.145,54	5.614.940,36
DONT:					
Informations complémentaires (IFRS 12)					
Trésorerie & Équivalents de trésorerie	1.235.623,22	836.661,09	318.880,07	1.213.323,45	3.604.487,83
Dettes financières Courantes					0,00
Dettes financières Non Courantes					0,00
Quote-part dans le résultat des entreprises mises en équivalence					
Produits	12.600.280,08		256.806,35	4.106.760,74	16.963.847,17
Charges	-12.617.089,05	-5.930,78	-216.325,12	-4.023.719,66	-16.863.064,61
Résultat net	-16.808,97	-5.930,78	40.481,23	83.041,08	100.782,56
Autres éléments du résultat global					
DONT:					
Informations complémentaires (IFRS 12)					
Dotations aux amortissements et pertes de valeur	1.279.627,45		17.714,60	121.236,20	1.418.578,25
Produits financiers	158,28			378,45	536,73
Charges financières	8.514,00	1.695,28	60,11	3.463,46	13.732,85
Charges d'impôts sur le résultat net			20.811,31	79.419,28	100.230,59

La quote-part du Groupe SNCB dans l'état de la situation financière et le résultat global des coentreprises au 31 décembre 2016 est :

	31/12/2016					
	BeNe RI	Publifer	Tuc Rail	Thalys International	Autres Co-entreprises	Totaal
Quote-part dans l'état de la situation financière des entreprises mises en équivalence						
Actifs courants	5.947.200,88	3.321.775,70	40.952.242,92	2.137.910,20	17.214.042,56	69.573.172,26
Actifs non courants	2.820.434,25	288.489,05	2.229.861,62	278.874,67	70.041,78	5.687.701,37
Passifs courants	-4.567.653,63	-2.636.998,73	-33.874.703,41	-1.577.167,49	-16.717.012,49	-59.373.535,75
Passifs non courants			-8.140.024,53	-92.512,92		-8.232.537,45
Actif net	4.199.981,50	973.266,02	1.167.376,60	747.104,46	567.071,85	7.654.800,43
DONT:						
Informations complémentaires (IFRS 12)						
Trésorerie & Équivalents de trésorerie	2.457.480,81	683.158,40	975.947,66	1.137.949,64	2.755.450,92	8.009.987,43
Dettes financières Courantes	250.000,00					250.000,00
Dettes financières Non Courantes						0,00
Quote-part dans le résultat des entreprises mises en équivalence						
Produits	12.605.170,43	4.776.963,27	27.146.805,89	4.337.926,72	232.562,65	49.099.428,96
Charges	-12.498.791,07	-4.428.482,47	-27.065.474,25	-4.248.162,00	-227.321,00	-48.468.230,79
Résultat net	106.379,36	348.480,80	81.331,64	89.764,72	5.241,65	631.198,17
Autres éléments du résultat global						
	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
DONT:						
Informations complémentaires (IFRS 12)						
Dotations aux amortissements et pertes de valeur	1.512.038,31	37.355,54	634.472,67	181.587,48	17.478,22	2.382.932,22
Produits financiers	25,09	232,85	6.890,30	1.701,81		8.850,05
Charges financières	10.123,21	2.331,52	71.015,47	6.325,13	746,89	90.542,22
Charges d'impôts sur le résultat net		191.921,31	224.058,66	75.800,84	2.990,57	494.771,38

8.3 Participations dans les entreprises associées

Nom	Quote-part dans les droits de		Localisation du siège social	Numéro de TVA / d'entreprise	Activités
	31.12.2017	vote en %			
Belgorail	-	33,33	Bruxelles	BE 0865.739.846	Organisme de contrôle et certification dans le domaine ferroviaire
Eurofima Joint-Stock Cie (droit suisse)	9,80	9,80	Bâle	-	Financement du matériel roulant
Hasselt stationsomgeving	50,00	50,00	Hasselt	BE 0862.570.223	Projets/études autour de la gare de Hasselt
HR Rail	(*) 20,00	20,00	Bruxelles	BE 0541.691.352	Gestion du personnel
Lineas Group	31,12	31,12	Bruxelles	BE0822.966.806	Fret
Optimobil Belgium	24,01	24,01	Bruxelles	BE 0471.868.277	Location de voitures
Railteam (droit néerlandais)	10,00	10,00	Amsterdam	NL 818547182B01	Alliance des opérateurs à grande vitesse européens
Terminal Athus	(**) 25,42	25,42	Athus	BE 0419.149.074	Activités logistiques
THI Factory	40,00	40,00	Bruxelles	BE 0541.696.005	Transport international

(*) HR Rail : 49 % du capital détenu mais par convention entre actionnaires 20 % de droits de vote. La méthode de mise en équivalence tient compte du pourcentage de détention de 49%

(**) classée en tant qu'actif non courant détenu en vue de la vente au 31 décembre 2017

Le tableau ci-dessous détaille les mouvements dans les participations dans les entreprises associées :

	31/12/2017	31/12/2016
Valeur comptable nette au début de la période	349.844.419,12	357.399.507,61
Sortie de périmètre	-718.457,25 (*)	-265.432,14
Dividendes payés	-300.000,00	-2.583.746,52
Quote-part dans le résultat net des entreprises mises en équivalence	26.732.501,12	-1.135.968,59
Quote-part dans les autres éléments du résultat global des entreprises MEQ	-33.711,21	-1.546.136,22
Autres variations		
transferts vers actifs non courant détenus en vue de la vente	-663.303,00	-2.023.804,99
Autres variations	-45,00	
Arrondis	0,01	-0,03
Valeur comptable nette à la fin de la période	374.861.403,79	349.844.419,12

(*) dont résultat 2017 de -19.443,77

La sortie du périmètre et les dividendes payés concernent Belgorail. Dans le cadre de la convention de cession de Transurb à CMI, Transurb a vendu sa participation de 33,33% dans Belgorail le 27 juillet 2017.

Le transfert vers les actifs non courants détenus en vue de la vente concerne le résultat 2017 de Terminal Athus (663.303,00 EUR) suite aux négociations toujours en cours en vue de sa cession. La valeur de mises en équivalence au 31 décembre 2017 de Terminal Athus, soit 2.687.107,98 EUR, est classée en tant qu'actif non courant détenu en vue de la vente (voir note 15. Actifs non courants détenus en vue de la vente et dettes y liées).

La quote-part du Groupe SNCB dans l'état de la situation financière et le résultat global des entreprises associées au 31 décembre 2017 est :

31/12/2017					
Lineas Group (ex B Logistics)	HR Rail	THI Factory	Eurofima	Autres Entreprises associées	Total
Quote-part dans l'état de la situation financière des entreprises mises en équivalence					
Actifs courants	45.675.281,85	238.589.955,10	48.785.066,32	152.147.086,53	692.153,84
Actifs non courants	96.780.971,24	19.859.896,96	245.204.488,34	1.514.354.979,70	34.075,17
Passifs courants	-39.667.810,06	-221.043.393,07	-48.478.060,63	-2.160.793,08	-94.338,79
Passifs non courants	-38.001.656,51	-25.762.817,02	-3.850.706,20	-1.557.304.624,93	0,00
Actif net	(*) 64.786.786,52	11.643.641,97	241.660.787,83	107.036.648,22	631.890,22
					425.759.754,76

(*) Le Groupe Lineas a été évalué à sa juste valeur au 7 octobre 2015, date de la perte de contrôle. La quote-part dans l'actif net du Groupe Lineas n'est donc pas représentative.

DONT:

Informations complémentaires (IFRS 12)

Trésorerie & Équivalents de trésorerie
Dettes financières Courantes
Dettes financières Non Courantes

6.940.877,32	90.954.361,17	11.106.258,22	151.468.169,18	568.113,73	261.037.779,62
	43.398.438,75			0,00	43.398.438,75

Quote-part dans le résultat des entreprises mises en équivalence

Produits	168.972.902,46	976.588.955,97	201.367.005,39	55.130.853,67	416.697,28	1.402.476.414,77
Charges	-158.945.051,46	-976.139.278,74	-186.963.923,98	-53.960.888,43	-378.630,27	-1.376.387.772,88
Résultat net	10.027.851,00	449.677,23	14.403.081,41	1.169.965,24	38.067,01	26.088.641,89

Autres éléments du résultat global

					-35.812,84	2.101,63	-33.711,21
--	--	--	--	--	-------------------	-----------------	-------------------

DONT:

Informations complémentaires (IFRS 12)

Dotations aux amortissements et pertes de valeur
Produits financiers
Charges financières
Charges d'impôts sur le résultat net

10.901.431,70	4.415.589,43	12.870.478,60	57.144,58	557,88	28.245.202,19
26.586,74	3.736.386,96	1.378,93	54.014.681,94	10.956,33	57.789.990,90
1.605.329,77	363.969,27	81.499,64	52.527.247,26	1.898,72	54.579.944,66
-54.528,51	507.420,59	6.479.007,44		13.583,07	6.945.482,59

La quote-part du Groupe SNCB dans l'état de la situation financière et le résultat global des entreprises associées au 31 décembre 2016 est :

31/12/2016					
B LOGISTICS	HR Rail	THI Factory	Eurofima	Autres Entreprises associées	Total
Quote-part dans l'état de la situation financière des entreprises mises en équivalence					
Actifs courants	46.027.090,76	226.792.801,64	41.581.808,32	105.803.240,31	2.695.369,66
Actifs non courants	86.258.898,29	25.340.824,33	231.970.909,69	1.801.692.931,43	149.036,41
Passifs courants	-38.119.355,50	-210.768.511,20	-43.195.567,89	-6.190.380,65	-1.163.391,78
Passifs non courants	-39.407.698,03	-30.135.337,19	-3.099.443,70	-1.795.441.209,74	-49.245,05
Actif net	(*) 54.758.935,52	11.229.777,58	227.257.706,42	105.864.581,35	1.631.769,24
					400.742.770,11

(*) Le Groupe B-Logistics a été évalué à sa juste valeur au 7 octobre 2015, date de la perte de contrôle. La quote-part dans l'actif net du Groupe B-Logistics n'est donc pas représentative.

DONT:

Informations complémentaires (IFRS 12)

Trésorerie & Équivalents de trésorerie
Dettes financières Courantes
Dettes financières Non Courantes

11.589.935,96	56.201.359,89	7.780.111,02	105.102.216,92	1.292.726,99	181.966.350,78
	40.513.647,41				40.513.647,41

Quote-part dans le résultat des entreprises mises en équivalence

Produits	152.013.697,40	979.799.578,99	178.821.672,18	63.830.096,00	2.655.572,71	1.377.120.617,28
Charges	-155.846.736,63	-980.731.661,48	-177.552.926,10	-62.368.635,28	-2.228.461,18	-1.378.728.420,67
Résultat net	-3.833.039,23	-932.082,49	1.268.746,08	1.461.460,72	427.111,53	-1.607.803,39

Autres éléments du résultat global

0,00	-1.263.149,48	0,00	-282.986,74	0,00	-1.546.136,22
-------------	----------------------	-------------	--------------------	-------------	----------------------

DONT:

Informations complémentaires (IFRS 12)

Dotations aux amortissements et pertes de valeur
Produits financiers
Charges financières
Charges d'impôts sur le résultat net

10.280.938,90	4.191.888,90	5.571.355,20	86.378,84	27.461,39	20.158.023,23
20.867,88	3.741.187,24	7.534,18	62.678.767,40	79,61	66.448.436,31
1.498.391,19	243.308,90	66.854,65	60.709.042,28	13.040,04	62.530.637,06
-24.102,01	76.447,58			6.653,63	58.999,20

Note 9 - Créances commerciales et autres débiteurs

9.1 Créances commerciales et autres débiteurs

	Valeur brute	31/12/2017 Réduction de valeur	Valeur nette	Valeur brute	31/12/2016 Réduction de valeur	Valeur nette
Non courant						
Créances commerciales	8.316.781,92	0,00	8.316.781,92	19.317.751,41	0,00	19.317.751,41
Créances sur pouvoirs publics	35	1.404.781,92	1.404.781,92	2.107.172,88		2.107.172,88
Montants relatifs aux contrats de construction	10	0,00	0,00	10.298.578,53		10.298.578,53
Autres créances commerciales		6.912.000,00	6.912.000,00	6.912.000,00		6.912.000,00
Autres débiteurs	749.120.648,67	0,00	749.120.648,67	790.214.262,43	-1.291.065,97	788.923.196,46
Créances sur pouvoirs publics	35	648.156.525,62	648.156.525,62	683.091.170,54		683.091.170,54
Charges à reporter		5.040,83	5.040,83	5.500,83		5.500,83
Produits acquis		1,32	1,32			0,00
Créances de location-financement	9,3	100.353.579,50	100.353.579,50	106.360.628,46	-1.291.065,97	105.069.562,49
Autres créances		605.501,40	605.501,40	756.962,60		756.962,60
Total partie non courante	757.437.430,59	0,00	757.437.430,59	809.532.013,84	-1.291.065,97	808.240.947,87
Courant						
Créances commerciales	779.657.290,57	-8.193.021,47	771.464.269,10	775.173.405,30	-10.114.724,91	765.058.680,39
Montants relatifs aux contrats de construction	10	82.832.054,33	82.832.054,33	87.072.266,57		87.072.266,57
Créances sur pouvoirs publics	35	505.924.318,84	-28.376,71	505.895.942,13	401.055.331,82	401.055.331,82
Autres créances commerciales		190.900.917,40	-8.164.644,76	182.736.272,64	287.045.806,91	-10.114.724,91
Autres débiteurs	679.814.068,72	-313.541,79	679.500.526,93	775.165.433,02	-7.079.536,47	768.085.896,55
Créances sur pouvoirs publics	35	67.464.824,75	67.464.824,75	137.988.344,09		137.988.344,09
Charges à reporter		129.005.534,23	129.005.534,23	118.078.769,33		118.078.769,33
Produits acquis		22.714.648,59	22.714.648,59	31.734.042,69		31.734.042,69
Créances de location-financement	9,3	4.977.883,19	4.977.883,19	4.809.385,80		4.809.385,80
Autres créances		455.651.177,96	-313.541,79	455.337.636,17	482.554.891,11	-7.079.536,47
Total partie courante	1.459.471.359,29	-8.506.563,26	1.450.964.796,03	1.550.338.838,32	-17.194.261,38	1.533.144.576,94

dont :

	31/12/2017	31/12/2016
Non courant		
SNCB	749.093.164,66	799.095.232,73
Groupe Eurostation	8.339.921,35	9.057.890,15
Autres filiales	4.344,58	87.824,99
Valeur comptable nette	757.437.430,59	808.240.947,87
Courant		
SNCB	1.342.955.235,23	1.413.798.234,18
Groupe Eurostation	87.989.019,19	93.868.895,64
Autres filiales	20.020.541,61	25.477.447,12
Valeur comptable nette	1.450.964.796,03	1.533.144.576,94

Les créances commerciales et autres débiteurs au 31 décembre 2017 incluent, notamment, des créances envers les pouvoirs publics pour 1.222.922.074,42 EUR

(2016 : 1.224.242.019,33 EUR) dont 1.217.947.957,25 EUR (2016 : 1.220.215.358,97 EUR concernent la SNCB. A la SNCB, il s'agit principalement des créances sur l'Etat et les Régions relatives aux subsides à recevoir dans le cadre :

- du contrat de gestion : 500.773.899,94 EUR de créances relatives aux subsides d'exploitation et 13.203.000,00 EUR de créances relatives aux subsides d'investissements ;
- de contrats particuliers de financement d'investissements pour 647.943.694,02 EUR dont matériel RER : 395.354.671,13 EUR ; HLE 18 : 110.991.288,66 EUR ; Desiro : 90.917.656,66 EUR ; Te Kort TGV : 50.680.077,57 EUR ;
- de projets régionaux prioritaires : Gare de Mons : 23.600.301,01 EUR et SPV LLN : 29.689.947,00 EUR. Etant donné que l'organe de gestion juge que les subsides dans le cadre des contrats SPV LLN ont un caractère quasi certain, le Groupe SNCB comptabilise ces créances, ainsi que les subsides en capital y relatifs, à l'état de la situation financière.
- d'interventions publiques autres que l'Etat pour 1.184.408,34 EUR ;
- de créance envers l'administration fiscale pour 1.552.706,94 EUR concernant un litige relatif au plan de relance. A noter, le solde de la créance sur l'Etat de 22.957.000,00 EUR comptabilisée par la SNCB en 2015 suite à un contrôle fiscal portant sur l'application de l'exonération générale du paiement du précompte professionnel (loi de relance économique du 27 mars 2009) pour l'exercice d'imposition 2013, a été encaissé en 2017.

Elles incluent également des autres créances courantes pour un montant de 309.239.368,00 EUR (2016 : 326.839.106,00 EUR) relatives aux cautionnements versés en numéraire dans le cadre des Credit Support Annex (CSA) avec des institutions financières.

9.2 Réductions de valeur sur créances commerciales et autres débiteurs

La valeur nominale des créances commerciales et autres débiteurs faisant l'objet de réductions de valeur s'élève à 8.506.563,26 EUR (18.485.327,35 EUR) au 31 décembre 2017 (2016). Le tableau ci-dessous indique les variations des réductions de valeur cumulées sur ces créances.

	31/12/2017	31/12/2016
Réductions de valeur sur créances commerciales et autres débiteurs partie non courante		
Au 1 ^{er} janvier	-1.291.065,97	0,00
Dotations aux réductions de valeur		-1.291.065,97
Utilisation de réductions de valeur sur créances annulées car irrécupérables		
Reprises de réductions de valeur	1.291.065,97	
Au 31 décembre	0,00	-1.291.065,97
	31/12/2017	31/12/2016
Réductions de valeur sur créances commerciales et autres débiteurs partie courante		
Au 1 ^{er} janvier	-17.194.261,38	-17.426.980,64
Dotations aux réductions de valeur	-15.544.807,77	-19.437.548,02
Utilisation de réductions de valeur sur créances annulées car irrécupérables	7.551.886,77	18.745.991,45
Reprises de réductions de valeur	16.099.711,38	928.017,81
Autres mouvements	580.907,74	-3.741,98
Au 31 décembre	-8.506.563,26	-17.194.261,38

Les autres mouvements de 2017 concernent le transfert des réductions de valeur sur créances commerciales et autres débiteurs de Transurb (avant sa cession le 20 juillet 2017) et de Blue Mobility vers les actifs non courants détenus en vue de la vente.

L'exposition du Groupe SNCB aux risques de crédit et de change relatifs aux créances commerciales et autres débiteurs, à l'exclusion des contrats de construction et des charges à reporter, figure en note 2.

9.3 Créances de location-financement

	A moins d'un an	Entre un an et cinq ans	A plus de cinq ans	Total
Investissements nets au 31/12/2017				
Paiements minimaux futurs	8.557.694,27	34.230.777,10	113.525.689,71	156.314.161,08
Produits financiers non acquis	-3.579.811,08	-13.481.294,75	-33.921.592,56	-50.982.698,39
Total	4.977.883,19	20.749.482,35	79.604.097,15	105.331.462,69
Investissements nets au 31/12/2016				
Paiements minimaux futurs	8.557.694,28	34.230.777,10	122.084.244,97	164.872.716,35
Produits financiers non acquis	-3.748.308,48	-14.251.485,83	-36.993.973,75	-54.993.768,06
Total	4.809.385,80	19.979.291,27	85.090.271,22	109.878.948,29

Les créances de location-financement de 105.331.462,69 EUR au 31 décembre 2017 concernent exclusivement la SNCB et sont relatives aux contrats avec Lineas Group ainsi qu'aux baux emphytéotiques de 99 ans avec des tiers relatifs aux terrains et bâtiments. Les valeurs résiduelles non garanties revenant à la SNCB dans le cadre des contrats de location-financement s'élèvent à 4.957.137,53 EUR (4.957.998,53 EUR) au 31 décembre 2017 (2016).

Note 10 - Contrats de construction

		31/12/2017	31/12/2016
	<u>Notes</u>		
Montant brut dû par clients pour les travaux des contrats de construction	9	82.832.054,33	97.370.845,10
Avances reçues des clients pour les travaux des contrats de construction	23	26.325.031,36	15.582.669,26

Les produits et les coûts associés aux contrats de construction doivent être comptabilisés respectivement en produits et en charges en fonction du degré d'avancement des travaux et de la marge estimée en fin d'affaires. En cas de marge négative attendue, une charge est actée à concurrence de la totalité de la perte estimée. Le degré d'avancement des travaux est déterminé par le rapport entre les coûts encourus pour les travaux exécutés jusqu'à la date considérée et les coûts totaux estimés du contrat.

Le total des contrats de construction vis-à-vis des clients, dont le total des coûts encourus augmentés des profits et/ou diminués des pertes comptabilisées dépasse les facturations intermédiaires, est repris dans les états financiers à l'actif parmi les créances commerciales courantes :

		31/12/2017	31/12/2016
	<u>Note</u>		
Cumul des : Coûts encourus		193.600.099,39	202.614.945,83
Bénéfices comptabilisés		1.137.258,39	4.327.917,36
Réductions / Pertes de valeur comptabilisées		-11.454.377,72	-11.836.515,02
Cumul des : Facturations intermédiaires		-100.450.925,73	-108.034.081,60
Transfert des dettes commerciales		0,00	10.298.578,53
Le montant brut dû par clients pour les travaux des contrats de construction		82.832.054,33	97.370.845,10
Non courant	9.1	0,00	10.298.578,53
Courant	9.1	82.832.054,33	87.072.266,57

Le total des contrats de construction vis-à-vis des clients, dont les facturations intermédiaires dépassent le total des coûts encourus augmentés des profits et/ou diminués des pertes comptabilisées sont repris dans les états financiers au passif parmi les dettes commerciales courantes :

		31/12/2017	31/12/2016
	<u>Note</u>		
Cumul des : Coûts encourus		1.402.549,31	13.819.061,42
Bénéfices comptabilisés		689.012,85	3.249.802,08
Réductions / Pertes de valeur comptabilisées		0,00	-1.488.588,00
Cumul des : Facturations intermédiaires		-8.076.711,18	-21.836.892,64
Montant brut dû aux clients pour les travaux des contrats de construction	23	5.985.149,02	6.256.617,14

Le montant des avances reçues reprises au passif parmi les dettes commerciales non courantes se décompose comme suit :

	<u>Note</u>	31/12/2017	31/12/2016
Avances reçues		119.650.000,00	82.300.000,00
Transfert vers créances commerciales non courantes	9.1	0,00	10.298.578,53
Intérêts capitalisés		2.090.420,93	2.018.123,06
Cumul des : Coûts encourus		-101.400.538,09	-85.290.649,47
Avances reçues des clients pour les travaux des contrats de construction	23	20.339.882,84	9.326.052,12

Note 11 - Instruments financiers dérivés

11.2 Instruments financiers dérivés par catégories

Au sein du Groupe SNCB, la juste valeur des swaps est décomposée en trois parties :

- le nominal: différence entre la valeur du nominal de la jambe à recevoir et celui de la jambe à payer, converti au cours de clôture.
- l'ajustement de juste valeur.
- les produits acquis et charges à imputer.

La juste valeur des instruments financiers dérivés, séparés en court terme et long terme et par type, est présentée dans le tableau ci-dessous :

Instruments financiers dérivés		31/12/2017		
Actif	Nominal	Ajustements de juste valeur	Produits acquis	Total
Instruments financiers dérivés liés à la gestion des flux de trésorerie				
Swaps de taux	41.262.573,46	213.042.036,80	0,00	254.304.610,26
Swaps de devise	43.584.201,02	195.303.723,68	0,00	238.887.924,70
Swaps de pétrole	-2.321.627,56	17.593.120,91	0,00	15.271.493,35
Swaps d'inflation	0,00	145.192,21	0,00	145.192,21
Autres	0,00	0,00	0,00	0,00
Total non courante	41.262.573,46	213.042.036,80	0,00	254.304.610,26
Instruments financiers dérivés liés à la gestion des flux de trésorerie				
Swaps de taux	0,00	234.206,17	26.423,33	260.629,50
Swaps de devise	0,00	0,00	0,00	0,00
Swaps de pétrole	0,00	0,00	-8.996,70	-8.996,70
Swaps d'inflation	0,00	234.206,17	35.420,03	269.626,20
Autres	0,00	0,00	0,00	0,00
Total courante	0,00	234.206,17	26.423,33	260.629,50
Passif	Nominal	Ajustements de juste valeur	Charges à imputer	Total
Instruments financiers dérivés liés à la gestion des flux de trésorerie				
Swaps de taux	-84.353.249,20	-311.889.468,34	84.349,47	-396.158.368,07
Swaps de devise	-55.138.641,90	-303.728.303,78	-714.574,12	-359.581.519,80
Swaps de pétrole	-29.214.607,30	-3.031.818,15	798.923,59	-31.447.501,86
Swaps d'inflation	0,00	-16.831,36	0,00	-16.831,36
Autres	0,00	0,00	0,00	0,00
Total non courante	-84.353.249,20	-311.889.468,34	84.349,47	-396.158.368,07
Instruments financiers dérivés liés à la gestion des flux de trésorerie				
Swaps de taux	83.408,53	-142.022,55	-10.367.115,64	-10.425.729,66
Swaps de devise	0,00	0,00	-10.586.939,03	-10.586.939,03
Swaps de pétrole	83.408,53	-141.999,11	661.227,37	602.636,79
Swaps d'inflation	0,00	-23,44	0,00	-23,44
Autres	0,00	0,00	-441.403,98	-441.403,98
Total courante	83.408,53	-142.022,55	-10.367.115,64	-10.425.729,66

Instruments financiers dérivés		31/12/2016		
Actif	Nominal	Ajustements de juste valeur	Produits acquis	Total
Instruments financiers dérivés liés à la gestion des flux de trésorerie				
Swaps de taux	-524.022,71	299.766.368,74	0,00	299.242.346,03
Swaps de devise	-7.862.989,83	273.152.825,75	0,00	265.289.835,92
Swaps de devise	7.338.967,12	26.613.542,99	0,00	33.952.510,11
Swaps de pétrole	0,00	0,00	0,00	0,00
Swaps d'inflation	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres instruments financiers dérivés	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres	0,00	0,00	0,00	0,00
Total non courante	-524.022,71	299.766.368,74	0,00	299.242.346,03
Instruments financiers dérivés liés à la gestion des flux de trésorerie				
Swaps de taux	0,00	183.210,58	13.209,00	196.419,58
Swaps de devise	0,00	0,00	0,00	0,00
Swaps de pétrole	0,00	183.210,58	13.209,00	196.419,58
Swaps d'inflation	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres instruments financiers dérivés	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres	0,00	0,00	0,00	0,00
Total courante	0,00	183.210,58	13.209,00	196.419,58
Passif	Nominal	Ajustements de juste valeur	Charges à imputer	Total
Instruments financiers dérivés liés à la gestion des flux de trésorerie				
Swaps de taux	-38.171.755,31	-415.616.029,99	262.832,30	-453.524.953,00
Swaps de devise	-4.926.973,53	-403.170.820,83	-679.048,89	-408.776.843,25
Swaps de devise	-33.244.781,78	-4.657.036,79	941.881,19	-36.959.937,38
Swaps de pétrole	0,00	0,00	0,00	0,00
Swaps d'inflation	0,00	-7.788.172,37	0,00	-7.788.172,37
Autres instruments financiers dérivés	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres	0,00	0,00	0,00	0,00
Total non courante	-38.171.755,31	-415.616.029,99	262.832,30	-453.524.953,00
Instruments financiers dérivés liés à la gestion des flux de trésorerie				
Swaps de taux	0,00	-1.200.230,02	-11.373.533,47	-12.573.763,49
Swaps de devise	0,00	-1.200.229,70	-11.898.841,45	-13.099.071,15
Swaps de pétrole	0,00	0,00	992.777,10	992.777,10
Swaps d'inflation	0,00	-0,32	-4.446,80	-4.447,12
Autres instruments financiers dérivés	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres	0,00	0,00	0,00	0,00
Total courante	0,00	-1.200.230,02	-11.373.533,47	-12.573.763,49

Suite à la reprise de la dette par l'Etat belge au 1^{er} janvier 2005, des contrats swaps ont été conclus avec l'Etat belge. Les intérêts capitalisés et les produits acquis de ces contrats dérivés sont comptabilisés avec les créances Back-to-Back dans les autres actifs financiers. Au 31 décembre 2017, il s'agit d'un montant de 110.585.179,48 EUR (2016: 86.010.077,36 EUR).

Pour plus d'information, l'exposition du Groupe SNCB aux risques financiers est présentée dans la note 2.

11.3 Tableau de mutation de valeur des instruments financiers dérivés

Le tableau ci-dessous donne un aperçu exhaustif des variations des instruments financiers dérivés :

	Variation des instruments financiers dérivés								
	31.12.2016	Paiements en nominal nets	Intérêts nets payés	Autres paiements nets	Charges d'intérêts nets	Autres charges nets	Effets de change	Variations de la juste valeur	31.12.2017
Sw aps de taux	-156.586.078,48	1.235.522,48	33.422.288,37		-32.145.911,18		0,00	22.793.644,68	-131.280.534,13
Sw aps de devise	-2.014.650,17	452.423,02	-1.012.910,73		-73.921,66	529.406,70		-5.999.434,69	-7.463.280,89
Sw aps de pétrole	191.972,46	0,00			-42.891,98		69.549,81	0,00	179.333,32
Sw aps d'inflation	-8.251.194,69	0,00			774.359,85		-752.741,51	0,00	2.675.657,32
Total	-166.659.950,88	1.687.945,50	32.409.377,64	657.546,21	-31.616.504,48	-683.191,70	-5.999.434,69	18.185.354,43	-152.018.857,97

Les coupons payés et/ou reçus dans le cadre des swaps pétrole et inflation ne sont pas considérés comme des intérêts.

Note 12 - Autres actifs financiers

12.1 Généralités

Les autres actifs financiers au sein du Groupe SNCB peuvent être partagés en créances (créances sur des filiales, titres à revenus fixes émis par des institutions financières et pouvoirs publics et des dépôts gardés dans des banques), créances « back-to-back » sur l'Etat suite à la reprise de la dette au 1^{er} janvier 2005 et les actifs financiers « disponibles à la vente ». Le détail des différentes catégories, séparées en court et long terme ainsi qu'une description des différents risques est repris à la note 2.

12.2 Actifs financiers disponibles à la vente

Le tableau ci-dessous présente les mouvements des années 2017 et 2016 pour les actifs financiers disponibles à la vente :

	2017	2016
Au 1^{er} janvier	51.274.180,31	51.274.180,31
Acquisitions	0,00	0,00
Variation du périmètre	-8.151,62	0,00
Produits d'intérêts	0,00	0,00
Intérêts reçus	0,00	0,00
Transfert des actifs non courants détenus en vue de la vente	619.733,86	0,00
Au 31 décembre	51.885.762,55	51.274.180,31
Dont		
non courant	51.885.762,55	51.274.180,31
courant	0,00	0,00

Suite à la décision du Groupe SNCB de conserver une participation de 10% dans Transurb, après la vente des 82% à un tiers, cette participation ne fait plus partie du périmètre de consolidation et est comptabilisée en tant qu'actif financier disponible à la vente pour un montant de 619.733,86 €. Le montant de -8.151,62 EUR concerne une participation de Transurb qu'elle détenait à l'étranger.

12.3 Actifs financiers donnés en gage

Le tableau ci-dessous indique quelles parties des créances reconnues ont été fournies en garantie dans le cadre de transactions de financement alternatif :

	31/12/2017	31/12/2016
Non courant		
Donné en gage	186.479.512,00	170.405.756,85
Non donné en gage	172.876.337,87	212.578.105,47
Total non courant	359.355.849,87	382.983.862,32
Courant		
Donné en gage	9.447.352,99	0,00
Non donné en gage	290.119,12	32.025.879,83
Total courant	9.737.472,11	32.025.879,83
Total créances	369.093.321,98	415.009.742,15

Note 13 - Stocks

13.1 Stocks

	31/12/2017	31/12/2016
Marchandises, fournitures et pièces relatives au matériel roulant	206.295.318,34	205.733.993,25
Matières premières	3.130.411,74	3.647.670,57
En-cours de production	1.989.114,08	2.112.955,30
Produits finis		
Valeur Nette comptable	211.414.844,16	211.494.619,12
Dont		
Valeur nette comptable recouvrable dans les 12 mois	81.049.698,53	79.387.302,47
Valeur nette comptable recouvrable à plus de 12 mois	130.365.145,63	132.107.316,65

	31/12/2017	31/12/2016
SNCB	211.346.622,38	211.382.042,98
Autres filiales	68.221,78	112.576,14
Valeur comptable nette	211.414.844,16	211.494.619,12

Il n'y a pas de stocks comptabilisés à la juste valeur moins les coûts de vente.

13.2 Réductions de valeur sur stocks - impact sur le résultat net

	31/12/2017	31/12/2016
Début de la période	-128.464.487,73	-116.087.465,64
Dotations aux réductions de valeur	-11.417.062,38	-12.976.769,92
Utilisation de réductions de valeur sur stocks annulées car irrécupérables	789.322,44	440.864,96
Reprises de réductions de valeur		158.882,87
Transfert vers Immobilisations corporelles	2.791.706,59	
Autres mouvements	11.640,34	
À la fin de la période	-136.288.880,74	-128.464.487,73

En 2017 (2016), une réduction de valeur sur stocks de 11.417.062,39 EUR (12.817.887,05 EUR) a été comptabilisée à la SNCB dans le résultat net. Pour les pièces relatives au matériel roulant, les réductions de valeur actées sont fonction du rythme d'amortissement du matériel roulant auxquelles elles se rapportent. Une réduction de valeur sur les consommables n'est comptabilisée que si la rotation du stock n'a pas lieu pendant un an au moins. Le pourcentage de réduction de valeur appliqué est déterminé en fonction du taux connu de la rotation du stock.

Le transfert de 2.791.706,59 EUR vers les immobilisations corporelles – matériel roulant ferroviaire – concerne la SNCB et est lié à l'activation de pièces de rechange importantes relatives à certains types de matériels roulants car elles remplissent les critères d'activation en tant qu'immobilisations corporelles. Ces pièces ont été activées au cours de l'année 2017 pour une valeur d'acquisition de 4.667.414,73 EUR et des amortissements cumulés de 2.791.706,59 EUR (voir note 6.1.Immobilisations corporelles).

Les autres mouvements concernent le transfert des réductions de valeur sur stocks de Transurb vers les actifs non courants détenus en vue de la vente avant sa cession le 20 juillet 2017.

13.3 Stocks comptabilisés en résultat net

	31/12/2017	31/12/2016
Acquisitions	-120.045.955,08	-121.960.443,49
Variations de	19.036.007,56	35.731.940,82
<i>Marchandises et fournitures</i>	19.502.431,84	36.635.195,10
<i>Matières premières</i>	-342.583,06	-376.800,78
<i>En-cours de production</i>	-123.841,22	-526.453,50
Impact sur le résultat net	-101.009.947,52	-86.228.502,67
<i>dont inclus dans le chiffre d'affaires</i>	-123.841,22	-526.453,50

Note 14 - Trésorerie et équivalents de trésorerie

14.1 Trésorerie et équivalents de trésorerie

	31/12/2017	31/12/2016
<u>Note</u>		
Trésorerie et équivalents de trésorerie		
Comptes à terme et billets de trésorerie	180.743.277,62	224.801.992,44
Comptes bancaires	205.548.645,91	78.875.203,95
Liquidités	2.516.887,46	2.424.739,41
Total	388.808.810,99	306.101.935,80
Trésorerie et équivalents de trésorerie du tableau des flux de trésorerie		
Découverts bancaires utilisés pour les besoins de la gestion de la trésorerie	21	0,00
	388.808.810,99	306.101.935,80

Soit :

	31/12/2017	31/12/2016
SNCB	387.871.842,90	304.115.773,08
Autres filiales	936.968,09	1.986.162,72
Valeur comptable nette	388.808.810,99	306.101.935,80

Le solde de trésorerie et équivalents de trésorerie qui n'est pas disponible pour le Groupe SNCB est de 180.743.286,70 EUR (224.061.716,64 EUR) au 31 décembre 2017 (2016) et reprend les placements investis dans le cadre du fond RER pour le compte de l'Etat belge (« fonds géré pour compte de tiers »). Comme expliqué dans la note 2. Gestion du capital, le fond RER a été créé par l'Etat belge en 2001 afin de financer les travaux à réaliser pour la création du « Réseau Express Régional » (RER). Dans le contrat de gestion de l'ex-SNCB Holding pour les années 2005 – 2008, l'Etat belge a délégué la gestion des moyens disponibles dans le fond RER à la SNCB. L'ensemble des moyens dont la gestion est transférée à la SNCB est considéré par le Groupe SNCB comme une dette envers les pouvoirs publics (reprise dans les « Autres dettes »).

L'exposition du Groupe SNCB aux risques financiers est présentée dans la note 2.

Note 15 - Actifs non courants classés comme détenus en vue de la vente et activités abandonnées

15.1 Actifs (non courants) détenus en vue de la vente et dettes directement associées

Actifs non courants classés comme détenus en vue de la vente et dettes directement associées	31/12/2017	31/12/2016
Actifs	29.818.367,45	37.193.944,99
Dettes	371.353,34	0,00

Les actifs non courants détenus en vue de la vente **au 31 décembre 2017** se présentent comme suit :

	Actifs Blue Mobility	Mise en équivalence Terminal Athus	Autres Immobilisations incorporelles, corporelles et Immeubles de placement	Total
Immobilisations incorporelles	218.468,22		120.000,00	338.468,22
Immobilisations corporelles	95.415,87		22.154.699,76	22.250.115,63
Immeubles de placement			3.867.836,76	3.867.836,76
Participations mises en équivalence		2.687.107,98		2.687.107,98
Créances commerciales et autres débiteurs	3.585,00			3.585,00
Actifs non courants	317.469,09	2.687.107,98	26.142.536,52	29.147.113,59
Créances commerciales et autres débiteurs	340.057,56			340.057,56
Trésorerie et équivalents de trésorerie	331.196,30			331.196,30
Actifs courants	671.253,86	0,00	0,00	671.253,86
Total des actifs	988.722,95	2.687.107,98	26.142.536,52	29.818.367,45

Les dettes directement associées **au 31 décembre 2017** se présentent comme suit :

	Passifs Blue Mobility	Total
Passifs non courants	0,00	0,00
Dettes commerciales	157.206,85	157.206,85
Dettes sociales	42.521,63	42.521,63
Autres dettes	171.624,86	171.624,86
Passifs courants	371.353,34	371.353,34
Total des passifs	371.353,34	371.353,34

Les actifs non courants détenus en vue de la vente et dettes y liées **au 31 décembre 2016** se présentent comme suit :

	31/12/2016
Immobilisations Incorporelles	120.000,00
Immobilisations corporelles	27.590.840,32
Immeubles de placement	4.127.154,58
Mises en équivalence ATO et Terminal Athus	5.355.950,09
	37.193.944,99

En 2017, le Groupe SNCB a vendu les 50% qu'il détenait dans ATO à la société Van Moer Logistics. Sa valeur de mise en équivalence de 3.637.592,93 EUR (dont 3.332.145,10 EUR transférés dans cette rubrique en 2016 et 305.447,83 EUR de résultats 2017 transférés dans cette rubrique avant la vente) a été réalisée le 24 août 2017.

La valeur de mise en équivalence de Terminal Athus continue, quant à elle, à être classée en tant qu'actif non courant détenu en vue de la vente au 31 décembre 2017 car l'intention du Groupe SNCB est toujours de vendre cette société et les négociations dans ce sens sont en cours. Sa valeur de mise en équivalence au 31 décembre 2017 s'élève à 2.687.107,98 EUR.

La société Blue Mobility dont B-Parking détient 51,83% du capital, est classée en tant qu'actif non courant détenu en vue de la vente et dettes y liées au 31 décembre 2017. Les négociations en vue de sa cession sont en cours.

Jusqu'à la vente des 82% de Transurb le 20 juillet 2017 et au transfert des 10% restant vers les Autres actifs financiers, tous les actifs et passifs de Transurb sont classés en tant qu'actifs non courants détenus en vue de la vente et dettes directement associées. Les actifs et passifs de Transurb classés en tant qu'actifs non courants détenus en vue de la vente et dettes directement associées jusqu'au 20 juillet 2017 sont les suivants :

Actifs Transurb	
Immobilisations incorporelles	11.352,05
Immobilisations corporelles	726.896,51
Autres actifs financiers	67.216,42
Actifs non courants	805.464,98
Stocks	13.521.697,04
Créances commerciales et autres débiteurs	6.877.809,35
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1.219.254,35
Actifs courants	21.618.760,74
Total des actifs	22.424.225,72
Passifs Transurb	
Provisions	1.634.762,65
Passifs non courants	1.634.762,65
Dettes pour avantages au personnel	9.900,96
Dettes commerciales	15.635.012,41
Dettes sociales	707.319,62
Autres dettes	512.336,83
Passifs courants	16.864.569,82
Total des passifs	18.499.332,47

Les actifs non courants détenus en vue de la vente sont évalués au plus bas de leur valeur comptable et de leur juste valeur moins les coûts de vente. Sur base des prix de vente et des valorisations réalisées, aucune perte de valeur n'a été comptabilisée car les valeurs comptables étaient inférieures aux justes valeurs des participations.

Les mouvements des actifs non courants détenus en vue de la vente (hors Blue Mobility, Transurb et sociétés mises en équivalence) se présentent comme suit au 31 décembre 2017:

	Immobilisations Incorporelles	Immobilisations corporielles	Immeubles de Placement	TOTAL
Valeur comptable nette au 1^{er} janvier 2016	0,00	10.706.864,80	1.127.607,57	11.834.472,37
Acquisitions				
Excédentaire		46.158,00		46.158,00
Transfert de la période				
Valeur d'acquisition	750.000,00	104.406.096,73	5.846.613,51	111.002.710,24
Pertes de valeur cumulées		-24.553.026,17	-25.853,82	-24.578.879,99
Amortissements cumulés	-630.000,00	-44.667.055,33	-408.557,69	-45.705.613,02
Cessions de la période				
Valeur d'acquisition		-89.327.648,52	-2.721.900,86	-92.049.549,38
Pertes de valeur cumulées		15.148.900,49	112.875,66	15.261.776,15
Amortissements cumulés		65.395.221,30	219.707,10	65.614.928,40
Transfert de la période (-)				
Variations des actifs				
Pertes de valeur après transfert à la rubrique				
Dotations		-9.564.670,98	-23.336,89	-9.588.007,87
Reprises				
Valeur nette comptable au 31 décembre 2016	120.000,00	27.590.840,32	4.127.154,58	31.837.994,90
Valeur comptable nette au 1^{er} janvier 2017	120.000,00	27.590.840,32	4.127.154,58	31.837.994,90
Acquisitions				0,00
Excédentaire			413.892,00	413.892,00
Transfert de la période:				
Valeur d'acquisition		49.453.643,73	2.174.775,78	51.628.419,51
Pertes de valeur cumulées		-12.033.547,69	-64.215,27	-12.097.762,96
Amortissements cumulés		-35.736.371,78	-280.647,77	-36.017.019,55
Cessions de la période:				
Valeur d'acquisition		-37.749.673,01	-2.865.803,25	-40.615.476,26
Pertes de valeur cumulées		12.208.429,91	43.992,99	12.252.422,90
Amortissements cumulés		21.434.572,54	368.156,18	21.802.728,72
Transfert de la période (-)		49.468,48	-49.468,48	0,00
Transfert Autres		624,13		624,13
Pertes de valeur après transfert à la rubrique:				
Dotations		-3.063.286,87		-3.063.286,87
Reprises				0,00
Valeur nette comptable au 31 décembre 2017	120.000,00	22.154.699,76	3.867.836,76	26.142.536,52

Les transferts de 2017 vers les actifs non courants détenus en vue de la vente concernent exclusivement la SNCB et sont relatifs à des terrains de placement et des bâtiments qui ont été transférés dans cette rubrique suite à la décision de les vendre. Par ailleurs, en 2017, du matériel roulant de la SNCB a notamment été cédé pour une valeur comptable de 2.190.279,46 EUR et des terrains et bâtiments de la SNCB pour une valeur comptable de 2.794.364,51 EUR (dont notamment la vente de terrains à Maasmechelen qui a généré une plus-value de 1.535.676,06 EUR).

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporielles	Immeubles de Placement	TOTAL
Au 31 décembre 2016				
Valeur d'acquisition	750.000,00	139.961.262,70	4.566.660,29	145.277.922,99
Pertes de valeur cumulées		-17.463.560,50	-62.970,69	-17.526.531,19
Amortissements cumulés	-630.000,00	-74.301.376,61	-245.944,78	-75.177.321,39
Pertes de valeurs cumulées après transferts		-20.605.485,27	-130.590,24	-20.736.075,51
Valeur comptable nette au 31 décembre 2016	120.000,00	27.590.840,32	4.127.154,58	31.837.994,90
Au 31 décembre 2017				
Valeur d'acquisition	750.000,00	149.536.753,12	4.327.545,96	154.614.299,08
Pertes de valeur cumulées		-20.970.662,56	-82.174,18	-21.052.836,74
Amortissements cumulés	-630.000,00	-87.639.495,72	-246.944,78	-88.516.440,50
Pertes de valeurs cumulées après transferts		-18.771.895,08	-130.590,24	-18.902.485,32
Valeur comptable nette au 31 décembre 2017	120.000,00	22.154.699,76	3.867.836,76	26.142.536,52

15.2 Profits et pertes relatifs aux actifs non courants détenus en vue de la vente qui ne sont pas des activités abandonnées

	31/12/2017	31/12/2016
Dotations aux pertes de valeur	3.063.286,87	9.588.007,87
Moins-values sur cessions	-1.351.504,06	-1.009.837,90
Plus-values sur cessions	8.108.372,69	17.775.997,25

Les dotations et reprises de pertes de valeur de la période sont enregistrées dans l'état du résultat global à la rubrique « Autres charges d'exploitation ». Les profits et pertes de la période sont enregistrés dans l'état du résultat global aux rubriques « Autres produits d'exploitation » et « Autres charges d'exploitation ». Ils incluent la plus-value générée suite à la vente d'ATO (562.407,07 EUR) mais également des plus- et moins-values générées suite à des ventes de matériel roulant de la SNCB et principalement suite à des ventes de terrains et de bâtiments de la SNCB.

Note 16 – Regroupements d'entreprises

Le 17 février 2017, la SNCB a racheté les 50% des actions détenues par l'autre actionnaire dans Publifer, société qui offre des solutions de publicité traditionnelles et numériques aux annonceurs dans les gares les plus importantes de Belgique. Cette transaction fait passer le pourcentage de contrôle du Groupe SNCB dans Publifer des 50% existants (consolidés selon la méthode de mise en équivalence) à 100% (consolidés selon la méthode globale), le Groupe SNCB acquérant ainsi le contrôle complet de l'entité.

Suite à cette acquisition, un goodwill de 840.896 EUR a été comptabilisé. Les autres actifs acquis et les passifs repris suite au regroupement d'entreprises le 17 février 2017 sont les suivants :

	<i>Notes</i>	
Immobilisation incorporelle	5.1.2.	979.541
Installations, machines et outillage	6.1.	6.741.322
Créances commerciales et autres débiteurs courant et non courant		5.699.179
Trésorerie & équivalents de trésorerie		1.366.317
Impôts différés	22.	-1.891.458
Autres dettes		-5.273.997
		7.620.905

Note 17 - Capital

L'évolution du capital se présente comme suit :

	Actions ordinaires	Actions de jouissance	Total
Au 31 décembre 2017			
CAPITAL			
Montant souscrit (EUR)	249.022.345,57	0,00	249.022.345,57
Nombre d'actions	1.053.611.251	20.000.000	1.073.611.251
Au 31 décembre 2016			
CAPITAL			
Montant souscrit (EUR)	249.022.345,57	0,00	249.022.345,57
Nombre d'actions	1.053.611.251	20.000.000	1.073.611.251

Le capital social de la SNCB est composé de :

- 333.754.509 actions ordinaires d'une valeur nominale de 2,47893525 euros chacune, attribuées à l'Etat belge ;
- 719.856.742 actions ordinaires d'une valeur nominale de 3,09866906 euros chacune, attribuées à l'Etat belge ;
- 20.000.000 actions de jouissance dont 16.615.153 détenues par l'Etat belge et 3.384.847 détenues par des actionnaires privés. Suite à la loi sur la dématérialisation des titres au porteur, depuis 2016, les titres au porteur dont les titulaires ne se sont pas fait connaître ont été déposés à la Caisse de Dépôt et de Consignation. Le 1^{er} janvier 2026, les titres non réclamés seront attribués à l'Etat.

Une action ordinaire donne droit à un droit de vote à l'Assemblée Générale. Dix actions de jouissance donnent droit à un droit de vote. L'Etat possède directement et indirectement 99,97% des droits de vote.

Note 18 - Réserves consolidées

	Actifs financiers disponibles à la vente	Écarts de conversion	Résultats reportés	Total réserves consolidées
Au 1^{er} janvier 2016	-2.677.389,75	20.027,61	-336.217.653,05	-338.875.015,19
Résultat net 2016	0,00	0,00	-244.034.497,23	-244.034.497,23
Quote-part des entités consolidées	0,00	0,00	-243.999.082,06	-243.999.082,06
Quote-part des entreprises mises en équivalence	0,00	0,00	-35.415,17	-35.415,17
Autres éléments du résultat global 2016	-242.418,07	17.856,16	-26.496.237,17	-26.720.799,08
Quote-part des entités consolidées	0,00	0,00	-25.174.662,86	-25.174.662,86
Quote-part des entreprises mises en équivalence	-242.418,07	17.856,16	-1.321.574,31	-1.546.136,22
Résultat global total 2016	-242.418,07	17.856,16	-270.530.734,40	-270.755.296,31
Autres mouvements des capitaux propres			-6.533,80	-6.533,80
Arrondis			-1,25	-1,25
Au 31 décembre 2016	-2.919.807,82	37.883,77	-606.754.922,50	-609.636.846,55
Au 1^{er} janvier 2017	-2.919.807,82	37.883,77	-606.754.922,50	-609.636.846,55
Résultat net 2017	0,00	0,00	95.892.311,92	95.892.311,92
Quote-part des entités consolidées	0,00	0,00	68.752.022,52	68.752.022,52
Quote-part des entreprises mises en équivalence	0,00	0,00	27.140.289,40	27.140.289,40
Autres éléments du résultat global 2017	64.816,80	-62.009,69	5.733.526,33	5.736.333,44
Quote-part des entités consolidées	0,00	0,00	5.770.044,65	5.770.044,65
Quote-part des entreprises mises en équivalence	64.816,80	-62.009,69	-36.518,32	-33.711,21
Résultat global total 2017	64.816,80	-62.009,69	101.625.838,25	101.628.645,36
Autres mouvements des capitaux propres			-300.000,00	-300.000,00
Arrondis			1,10	1,10
Au 31 décembre 2017	-2.854.991,02	-24.125,92	-505.429.083,15	-508.308.200,09

Les actifs financiers disponibles à la vente et les écarts de conversion sont relatifs à Eurofima, société mise en équivalence dans les états financiers consolidés 2017 et 2016.

Note 19 - Dettes pour avantages au personnel

19.1 Récapitulatif des dettes pour avantages au personnel

La dette pour les avantages au personnel reconnue à l'état de la situation financière s'analyse comme suit :

	31/12/2017	31/12/2016
Dettes inscrites à l'état de la situation financière au titre :		
Avantages postérieurs à l'emploi	299.435.527,38	301.140.491,23
Autres avantages à long terme	88.682.316,69	92.118.625,55
Indemnités de cessation d'emploi	19.726.307,21	26.424.094,98
Avantages à court terme (jours de congé uniquement)	41.674.885,51	34.926.198,09
Total des dettes inscrites à l'état de la situation financière:	449.519.036,79	454.609.409,85
- dont courant	123.444.735,57	121.212.802,15
- dont non courant	326.074.301,22	333.396.607,70

Outre la SNCB qui représente 449.476.643,16 EUR (99,99%) du total de la dette, Eurostation a comptabilisé une dette pour avantages au personnel qui concerne des indemnités de cessation d'emploi (42.393,63 EUR).

19.2 Description des avantages au personnel

19.2.1 Avantages postérieurs à l'emploi

Les différents avantages postérieurs à l'emploi accordés au personnel sont les suivants :

1. Cotisation patronale à la Caisse de Solidarité Sociale

Les agents statutaires pensionnés, ainsi que leurs ayants droit (enfants et conjoint) et les ayants droit des agents décédés, sont couverts par la Caisse de Solidarité Sociale. Cette Caisse est partiellement financée par le Groupe SNCB qui verse une cotisation exprimée en pourcentage des pensions reçues.

2. Couverture hospitalisation

Dans le cadre du protocole d'accord social 2008-2010, il a été convenu que les Chemins de fer belges poursuivent le financement des primes d'une assurance collective qui couvre les frais liés à une hospitalisation en chambre à deux lits. Cette couverture s'applique aux agents statutaires en activité de service ou pensionnés, ainsi qu'à leurs ayants droit (enfants, conjoint) affiliés au Fonds des Œuvres Sociales, et aux agents contractuels en activité.

3. Prestations en cas d'accident du travail

Etant donné que le personnel statutaire ne bénéficie pas du système légal de couverture en cas d'accident du travail, un système propre aux Chemins de fer belges a été instauré. Ainsi, les membres du personnel et leurs ayants droit bénéficient d'indemnités en cas d'accident du

travail, en ce compris les accidents survenant sur le lieu de travail ou sur le chemin du travail, et les maladies professionnelles. Les indemnités comprennent des remboursements de soins médicaux, des rentes viagères dont le montant dépend du niveau d'incapacité de travail, et de rentes et indemnités aux ayants droit en cas de décès suite à un accident de travail. Certaines rentes sont indexées.

4. Cotisation patronale au fonds syndical

Dans le cadre de l'accord syndical 2016-2019 conclu avec les organisations reconnues, les Chemins de fer belges versent auxdites organisations un montant annuel de 10 EUR par affilié pensionné.

5. Plans de pension

Depuis le 1^{er} janvier 2007, l'Etat a repris les obligations assumées auparavant par les Chemins de fer belges en matière de pensions du personnel statutaire. L'obligation des Chemins de fer belges se limite au versement de la cotisation patronale à l'Etat. En ce qui concerne le personnel contractuel, un plan de pension du type « cotisations définies » est applicable pour un nombre limité de personnes.

Par ailleurs, plusieurs plans de pension du type « cotisations définies » sont applicables dans des filiales.

A l'exception de la couverture hospitalisation qui est assurée auprès d'une compagnie d'assurance, les avantages postérieurs à l'emploi ne sont pas préfinancés dans un véhicule de financement externe et n'ont donc aucun actif de couverture, ni de droits à remboursement.

19.2.2 Autres avantages à long terme

Les différents autres avantages à long terme accordés au personnel sont les suivants :

1. Primes d'ancienneté

Des décorations civiques sont versées au personnel après un certain nombre d'années de service. Les modalités ont été modifiées en 2017.

2. Jours de congé liés à l'âge

Des jours de congé additionnels sont octroyés au personnel statutaire à 45 et 50 ans. Une dette correspondante est déterminée uniquement pour la population pour laquelle des prestations doivent être assurées.

3. Congé de disponibilité

Sous certaines conditions, des congés de disponibilité peuvent être accordés pour une période allant de un à trois ans. Une indemnité sera versée aux agents concernés.

4. Jours de crédit

Les jours de crédit octroyés au personnel peuvent être reportés au-delà des 12 mois qui suivent la clôture de l'exercice. Conformément à la norme IAS 19 révisée, ils sont considérés comme autres avantages à long terme.

Il n'y a pas d'actifs de couverture pour ces avantages, ni de droits à remboursement.

19.2.3 Indemnités de cessation d'emploi

Les différentes indemnités de cessation d'emploi accordées au personnel sont les suivantes:

1. Interruption de carrière à temps partiel

Les membres du personnel statutaire peuvent bénéficier de « préretraites » à temps partiel instaurées par différents systèmes. Ces systèmes s'appliquent à certaines catégories de personnel et prévoient, pour les personnes qui ont atteint un âge minimum, des allocations complémentaires compensant partiellement la perte de temps de travail. Seules les indemnités octroyées aux personnes entrées dans les systèmes d'interruption de carrière jusqu'en 2006 (date de modification des systèmes) sont considérées comme indemnités de cessation d'emploi.

2. Système de temps partiel

Des systèmes de compensation en cas de temps partiel existent pour certaines catégories de personnel ne pouvant bénéficier du congé de préretraite. Il s'agit de régimes volontaires de travail à temps partiel, prévoyant une allocation complémentaire compensant partiellement la perte de temps de travail. Seules les indemnités octroyées aux personnes entrées dans les systèmes de temps partiel jusqu'en 2006 (date de modification des systèmes) sont considérées comme indemnités de cessation d'emploi.

Il n'y a pas d'actifs de couverture pour ces avantages, ni de droits à remboursement.

19.3 Dettes pour avantages au personnel (hors court terme)

Les montants reconnus à l'état de la situation financière pour l'ensemble des avantages accordés au personnel sont les suivants :

	31/12/2017				31/12/2016			
	Postérieurs à l'emploi	A long terme	Indemnités de cessation d'emploi	Total	Postérieurs à l'emploi	A long terme	Indemnités de cessation d'emploi	Total
Passif / (actif) net à l'état de la situation financière								
Valeur actuelle de l'obligation à la clôture	299.435.527,38	88.682.316,69	19.726.307,21	407.844.151,28	301.140.491,23	92.118.625,55	26.424.094,98	419.683.211,76
Juste valeur des actifs du régime à la clôture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	299.435.527,38	88.682.316,69	19.726.307,21	407.844.151,28	301.140.491,23	92.118.625,55	26.424.094,98	419.683.211,76
<i>Dont : Passifs nets comptabilisés</i>	299.435.527,38	88.682.316,69	19.726.307,21	407.844.151,28	301.140.491,23	92.118.625,55	26.424.094,98	419.683.211,76
<i>Dont : Actifs nets comptabilisés</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<i>Dont : Régimes non financés</i>	299.435.527,38	88.682.316,69	19.726.307,21	407.844.151,28	301.140.491,23	92.118.625,55	26.424.094,98	419.683.211,76
<i>Dont : Régimes intégralement ou partiellement financés</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Les montants relatifs aux plans du type « prestations définies », reconnus à l'état du résultat global se décomposent, comme suit :

	31/12/2017				31/12/2016			
	Postérieurs à l'emploi	A long terme	Indemnités de cessation d'emploi	Total	Postérieurs à l'emploi	A long terme	Indemnités de cessation d'emploi	Total
Notes								
Charge enregistrée en résultat								
Coût des services rendus	8.856.290,46	46.083.775,24	79.215,86	55.019.281,56	10.156.899,81	45.623.051,86	2.873.977,28	58.653.928,95
Intérêt financier net (*)	5.123.107,68	281.717,76	142.499,04	5.547.324,48	6.177.717,48	390.621,36	299.733,72	6.868.072,56
Écarts actuariels (avantages à long terme et indemnités de cessation d'emploi)	-	-245.048,09	-1.408.125,48	-1.653.173,57	-	882.671,52	-1.042.407,57	-159.736,05
Transferts	329.983,26	-252.844,07	-68.977,45	8.161,74	-1.556.650,20	-2.066.612,44	-161.557,57	-3.784.820,21
Coût des services passés	0,00	302.305,04	0,00	302.305,04	0,00	0,00	0,00	0,00
Effet des réductions ou liquidations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Effet du plafonnement de l'actif	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Charge totale enregistrée en résultat	14.309.381,40	46.169.905,88	-1.255.388,03	59.223.899,25	14.777.967,09	44.829.732,30	1.969.745,86	61.577.445,25
<i>Dont :</i>								
<i>Comptabilisé en frais de personnel</i>	28	9.186.273,72	45.888.188,12	-1.397.887,07	53.676.574,77	8.600.249,61	44.439.110,94	1.670.012,14
<i>Comptabilisé en charges financières</i>	29	5.123.107,68	281.717,76	142.499,04	5.547.324,48	6.177.717,48	390.621,36	299.733,72
Comptabilisé dans les autres éléments du résultat global		-4.346.032,77	-	-	-4.346.032,77	25.174.662,86	-	25.174.662,86

(*) Dont : rendement attendu des actifs du régime = 0

Conformément à la norme IAS 19 révisée, les écarts actuariels relatifs aux avantages postérieurs à l'emploi sont reconnus dans les autres éléments du résultat global. Les écarts actuariels des autres avantages à long terme et des indemnités de cessation d'emploi sont comptabilisés dans le résultat net.

Le total des primes versées par le Groupe SNCB en 2017 dans le cadre des plans du type « cotisations définies » s'élève à 2.595.515,97 EUR.

Les mouvements de la valeur actuelle de l'obligation et de la juste valeur des actifs pendant la période peuvent être résumés comme suit :

Mouvement de la valeur actuelle de l'obligation :

	31/12/2017				31/12/2016			
	Postérieurs à l'emploi	A long terme	Indemnités de cessation d'emploi	Total	Postérieurs à l'emploi	A long terme	Indemnités de cessation d'emploi	Total
Valeur actuelle de l'obligation								
Au 1 ^{er} janvier	301.140.491,23	92.118.625,55	26.424.094,98	419.683.211,76	272.643.419,82	101.791.380,79	27.284.880,86	401.719.681,47
Coût des services rendus	8.856.290,46	46.083.775,24	79.215,86	55.019.281,56	10.156.899,81	45.623.051,86	2.873.977,28	58.653.928,95
Cotisations des participants	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Coût des services passés (modification de régime et réduction de régime)	0,00	302.305,04	0,00	302.305,04	0,00	0,00	0,00	0,00
Effet des liquidations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Coût financier	5.123.107,68	281.717,76	142.499,04	5.547.324,48	6.177.717,48	390.621,36	299.733,72	6.868.072,56
Écarts actuariels de la période	-4.346.032,77	-245.048,09	-1.408.125,48	-5.999.206,34	25.174.662,86	882.671,52	-1.042.407,57	25.014.926,81
Prestations versées	-11.658.411,52	-49.606.214,74	-5.442.399,74	-66.707.026,00	-11.455.558,54	-54.502.487,54	-2.830.531,74	-68.788.577,82
Transferts	329.983,26	-252.844,07	-68.977,45	8.161,74	-1.556.650,20	-2.066.612,44	-161.557,57	-3.784.820,21
Transfert vers les actifs détenus en vue vente	-9.900,96	0,00	0,00	-9.900,96	0,00	0,00	0,00	0,00
Valeur actuelle de l'obligation relative à des activités abandonnées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Valeur actuelle de l'obligation relative à des activités disponibles en vue de la vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Valeur actuelle de l'obligation à la fin de la période	299.435.527,38	88.682.316,69	19.726.307,21	407.844.151,28	301.140.491,23	92.118.625,55	26.424.094,98	419.683.211,76

Le transfert de 9.900,96 EUR vers les actifs non courants détenus en vue de la vente en 2017 concerne la société Transurb avant sa cession le 20 juillet 2017.

La répartition de la valeur actuelle de l'obligation, séparément pour la population active et la population inactive (pensionnés et ayants droit), est la suivante :

	31/12/2017				31/12/2016			
	Postérieurs à l'emploi	A long terme	Indemnités de cessation d'emploi	Total	Postérieurs à l'emploi	A long terme	Indemnités de cessation d'emploi	Total
Valeur actuelle de l'obligation à la fin de la période								
Obligation relative au personnel actif	86.367.113,05	88.682.316,69	19.726.307,21	194.775.736,95	93.602.993,73	92.118.625,55	26.424.094,98	212.145.714,26
Obligation relative au personnel retraité ou aux inactifs (ayants-droits...)	213.068.414,33	0,00	0,00	213.068.414,33	207.537.497,50	0,00	0,00	207.537.497,50
Total de l'obligation à la fin de la période	299.435.527,38	88.682.316,69	19.726.307,21	407.844.151,28	301.140.491,23	92.118.625,55	26.424.094,98	419.683.211,76

La réconciliation à l'état de la situation financière se présente comme suit :

	31/12/2017				31/12/2016			
	Postérieurs à l'emploi	A long terme	Indemnités de cessation d'emploi	Total	Postérieurs à l'emploi	A long terme	Indemnités de cessation d'emploi	Total
Situation du régime								
Valeur actuelle de l'obligation au 1er janvier	301.140.491,23	92.118.625,55	26.424.094,98	419.683.211,76	272.643.419,82	101.791.380,79	27.284.880,86	401.719.681,47
Juste valeur des actifs du régime au 1er janvier	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	301.140.491,23	92.118.625,55	26.424.094,98	419.683.211,76	272.643.419,82	101.791.380,79	27.284.880,86	401.719.681,47
Montant non comptabilisé dû au plafonnement de l'actif	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif / (actif) net à l'état de la situation financière								
Au 1^{er} janvier	301.140.491,23	92.118.625,55	26.424.094,98	419.683.211,76	272.643.419,82	101.791.380,79	27.284.880,86	401.719.681,47
Charge totale comptabilisée dans les états financiers	14.309.381,40	46.169.905,88	-1.255.388,03	59.223.899,25	14.777.967,09	44.829.732,30	1.969.745,86	61.577.445,25
Écarts actuariels reconnus dans les autres éléments du résultat global	-4.346.032,77	-	-	-4.346.032,77	25.174.662,86	-	-	25.174.662,86
Cotisations effectuées ou prestations versées directement par l'employeur	-11.658.411,52	-49.606.214,74	-5.442.399,74	-66.707.026,00	-11.455.558,54	-54.502.487,54	-2.830.531,74	-68.788.577,82
Transfert vers les actifs non courants détenus en vue de la vente	-9.900,96	0,00	0,00	-9.900,96	0,00	0,00	0,00	0,00
Valeur actuelle de l'obligation relative à des activités abandonnées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Valeur actuelle de l'obligation relative à des activités disponibles en vue de la vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A la fin de la période	299.435.527,38	88.682.316,69	19.726.307,21	407.844.151,28	301.140.491,23	92.118.625,55	26.424.094,98	419.683.211,76
Montant cumulé des gains et pertes comptabilisés dans les autres éléments du résultat global	0,00	-	-	0,00	0,00	-	-	0,00

Pour l'année 2018, le Groupe SNCB estime que les cotisations et les prestations versées directement seront de 11,5 millions EUR pour les avantages postérieurs à l'emploi, de 47,5 millions EUR (en ce compris les jours de crédit) pour les avantages à long terme et de 2,0 millions EUR pour les indemnités de cessation d'emploi.

19.4 Décomposition des écarts actuariels

Les écarts actuariels se décomposent comme suit :

	31/12/2017				31/12/2016			
	Postérieurs à l'emploi	A long terme	Indemnités de cessation d'emploi	Total	Postérieurs à l'emploi	A long terme	Indemnités de cessation d'emploi	Total
Écarts actuariels de la période								
Écarts dus aux changements d'hypothèses financières	-1.421.153,12	23.681,47	-78.367,63	-1.475.839,28	25.507.508,03	1.278.943,01	1.011.364,93	27.797.815,97
Écarts dus aux changements d'hypothèses démographiques	-719.939,37	0,00	0,00	-719.939,37	-397.449,90	5.342,99	0,00	-392.106,91
Écarts d'expérience	-2.204.940,28	-268.729,56	-1.329.757,85	-3.803.427,69	64.604,73	-401.614,48	-2.053.772,50	-2.390.782,25
Total des écarts actuariels	-4.346.032,77	-245.048,09	-1.408.125,48	-5.999.206,34	25.174.662,86	882.671,52	-1.042.407,57	25.014.926,81

19.5 Hypothèses actuarielles et analyse de sensibilité

Hypothèses actuarielles

Les dettes pour avantages au personnel sont calculées de façon actuarielle, sur base de la méthode des unités de crédit projetées. Les principaux paramètres (hypothèses financières et démographiques) utilisés pour le calcul de la dette sont résumés ci-dessous :

	31/12/2017	31/12/2016
Taux d'actualisation		
Pour les avantages postérieurs à l'emploi	1,74%	1,71%
Pour les autres avantages à long terme	0% - 1,24%	0%-1,25%
Pour les indemnités de cessation d'emploi	0% - 0,71%	0%-0,66%
Taux de rendement attendu des actifs du régime	0,00%	0,00%
Taux d'inflation	2,00%	2,00%
Taux d'évolution des coûts médicaux	2,00%	2,00%
Tables de mortalité	MR et MR-1 (si nés après 1950)/FR	MR et MR-1 (si nés après 1950)/FR

Au 31 décembre, le taux d'actualisation appliqué pour actualiser les engagements est déterminé par référence au taux de marché à la date de clôture des obligations d'entreprises de première catégorie et de maturité comparable à celle des engagements (source : Bloomberg).

L'hypothèse d'augmentation des frais médicaux (inflation comprise) a été déterminée sur base du contrat en vigueur. Toutes les hypothèses reflètent la meilleure estimation du Groupe SNCB.

Durations moyennes pondérées

	31/12/2017	31/12/2016
Pour les avantages postérieurs à l'emploi	16,06	15,84
Pour les autres avantages à long terme (*)	10,96	10,67
Pour les indemnités de cessation d'emploi	8,00	7,80
Duration totale moyenne pondérée	15,26	14,99

(*) sans tenir compte de l'obligation relative aux jours de crédit

Les hypothèses de mortalité sont basées sur les tables de mortalité officielles belges et sur l'expérience observée au sein des Chemins de fer belges.

	Personnel actif (espérance de vie à la retraite)	Inactifs
Hommes	20,5	15,4
Femmes	23,6	10,3

Analyses de sensibilité

	Effet sur la valeur actuelle de l'obligation au 31/12/2017	
	Augmentation	Diminution
Taux d'actualisation (variation de 0,5%)		
Avantages postérieurs à l'emploi	-22.660.699,44	24.650.829,83
Autres avantages à long terme	-1.150.396,92	1.220.662,54
Indemnités de cessation d'emploi	-764.677,37	799.745,52
Evolution des coûts médicaux (variation de 1%)	10.197.824,72	-8.018.932,72
Mortalité (variation de l'espérance de vie de 1 an)	19.514.562,44	-

Note 20 - Provisions

Les mouvements des années 2017 et 2016 se synthétisent comme suit :

	Litiges juridiques	Assainissement du sol	Autres provisions	Total
Au 1^{er} janvier 2016	43.463.006,49	128.801.272,63	54.515.373,05	226.779.652,17
<u>Dont</u>				
Non courant	11.144.230,24	93.499.040,72	35.989.595,03	140.632.865,99
Courant	32.318.776,25	35.302.231,91	18.525.778,02	86.146.786,18
Comptabilisé à l'état du résultat global				
Dotations de l'exercice	86.225.511,24	2.408.482,12	5.656.384,07	94.290.377,43
Utilisations de l'exercice	-7.174.071,77	-1.084.408,12	-17.843.288,14	-26.101.768,03
Reprises de l'exercice (non utilisées)	-6.169.432,57	-5.132.230,91	-1.396.479,19	-12.698.142,67
Changement de taux	76.261,89	-1.255.901,90	53.481,98	-1.126.158,03
Passage du temps	242.925,52	315.276,33	94.988,73	653.190,58
Autres mouvements	108.477,72		692.038,09	800.515,81
Au 31 décembre 2016	116.772.678,52	124.052.490,15	41.772.498,59	282.597.667,26
<u>Dont</u>				
Non courant	85.358.448,23	82.960.513,79	24.804.021,06	193.122.983,08
Courant	31.414.230,29	41.091.976,36	16.968.477,53	89.474.684,18

	Litiges juridiques	Assainissement du sol	Autres provisions	Total
Au 1^{er} janvier 2017	116.772.678,52	124.052.490,15	41.772.498,59	282.597.667,26
<u>Dont</u>				
Non courant	85.358.448,23	82.960.513,79	24.804.021,06	193.122.983,08
Courant	31.414.230,29	41.091.976,36	16.968.477,53	89.474.684,18
Comptabilisé à l'état du résultat global				
Dotations de l'exercice	6.975.913,66	4.856.941,79	5.886.882,38	17.719.737,83
Utilisations de l'exercice	-7.439.601,61	-1.483.897,39	-13.344.251,81	-22.267.750,81
Reprises de l'exercice (non utilisées)	-8.600.693,14	-6.579.518,22	-601.848,57	-15.782.059,93
Changement de taux	-32.740,75	-2.620.520,81		-2.653.261,56
Passage du temps	85.138,68	118.138,72		203.277,40
Transfert vers les actifs non courants détenus en vue de la vente			-1.634.762,65	-1.634.762,65
Au 31 décembre 2017	107.760.695,36	118.343.634,24	32.078.517,94	258.182.847,54
<u>Dont</u>				
Non courant	81.719.520,29	66.381.930,55	14.998.614,92	163.100.065,76
Courant	26.041.175,07	51.961.703,69	17.079.903,02	95.082.781,78

La provision pour litiges juridiques correspond à la valeur actuelle de la meilleure estimation des sorties de ressources représentatives d'avantages économiques sur une période de 20 ans en raison de litiges juridiques intentés contre le Groupe SNCB. Elle est ajustée à la date de clôture sur base d'une réestimation par Legal Affairs des risques encourus dans le cadre des litiges en cours et de la valeur actualisée des flux futurs attendus selon la courbe IRS. Au 31 décembre 2017, elle s'élève à 107.760.695,36 EUR et concerne exclusivement la SNCB. Conformément à la norme IAS 37, aucun détail relatif à ces litiges n'est donné compte tenu de la nécessité de préserver les intérêts propres de la SNCB.

La provision pour assainissement du sol représente la valeur actuelle du coût estimé des travaux à effectuer sur une période de 20 ans pour ce qui concerne les obligations légales connues et implicites de dépollution des terrains. Elle a été constituée pour faire face aux frais de dépollution à long terme des terrains sur base des coûts estimés par les services techniques et de leur timing de réalisation ainsi que de la courbe des taux. Elle concerne exclusivement la SNCB et s'élève à 118.343.634,24 EUR au 31 décembre 2017.

Dans le cadre du plan de sauvetage de l'activité Cargo de la SNCB, l'Etat a introduit, en décembre 2009, auprès de la Commission Européenne un dossier soumettant à son

approbation les mesures opérationnelles, organisationnelles et financières proposées par le Groupe SNCB.

Par décision du 26/05/2010, la Commission Européenne a approuvé les mesures d'aide à la restructuration des activités fret de la SNCB pour un montant total de 145 millions EUR, soit :

1. 30 millions EUR par augmentation de capital de la SNCB Holding dans la SNCB, augmentation concrétisée en janvier 2011 (7,5 millions EUR le 26/01/2011 et 22,5 millions EUR le 30/01/2011) ;
2. 30 millions EUR afin d'aligner les rémunérations du personnel statutaire détaché chez B-logistics aux conditions de marché ;
3. 85 millions EUR afin d'aligner le coût des prestations "Gare" et "Conduite" aux conditions de marché.

Au 31 décembre 2017, la provision Fret a été maintenue au montant approuvé par l'U.E. soit un solde de 14.959.092,40 EUR au 31 décembre 2017.

En EUR	
Accord U.E.	145.000.000,00
Utilisations 02/2011 au 31/12/2017	-130.040.907,60
Solde aide U.E.	14.959.092,40

Le transfert de 2017 de 1.634.762,65 EUR vers les actifs non courants détenus en vue de la vente concerne la société Transurb avant sa cession le 20 juillet 2017.

Note 21 - Dettes financières

21.1 Dettes financières

La présente note fournit des informations sur les termes contractuels des emprunts portant intérêts conclus par le Groupe SNCB. Pour plus d'informations sur l'exposition du Groupe SNCB au risque de taux d'intérêt, au risque de change et de liquidité, nous renvoyons le lecteur à la note 2.

Un détail des dettes financières, par type et séparées en court et moyen terme est présenté dans le tableau ci-dessous :

Dettes financières		31/12/2017				TOTAL
Dettes financières - non courantes	Notes	Nominal	Endettement net Ajustements de juste valeur	Charges à imputer	Autres	
Emprunts bancaires		1.761.948.202,37	0,00	3.093.125,82	0,00	1.765.041.328,19
Emprunts obligataires		638.709.981,86	0,00	4.385.898,99	0,00	643.095.880,85
Dettes de location-financement	21.2	14.624.915,11	0,00	0,00	0,00	14.624.915,11
Autres dettes financières		357.058.540,41	37.688.412,40	7.084.265,99	0,00	401.831.218,80
Total		2.772.341.639,75	37.688.412,40	14.563.290,80	0,00	2.824.593.342,95
Dettes financières - courantes						
Décomptes bancaires	14	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emprunts bancaires		121.001.230,64	0,00	3.388.605,33	0,00	124.389.835,97
Emprunts obligataires		0,00	0,00	8.178.662,09	0,00	8.178.662,09
Dettes de location-financement	21.2	1.982.158,34	0,00	59.479,21	0,00	2.041.637,55
Billets de trésorerie		350.057.888,33	0,00	0,00	0,00	350.057.888,33
Autres dettes financières		26.670.239,88	0,00	1.042.374,56	0,00	27.712.614,44
Total		499.711.517,19	0,00	12.669.121,19	0,00	512.380.638,38
Total dettes financières		3.272.053.156,94	37.688.412,40	27.232.411,99	0,00	3.336.973.981,33
Dettes financières		31/12/2016				
		IFRS 7				
Dettes financières - non courantes	Notes	Nominal	Endettement net Ajustements de juste valeur	Charges à imputer	Autres	TOTAL
Emprunts bancaires		1.830.752.795,14	0,00	3.322.256,72	0,00	1.834.075.051,86
Emprunts obligataires		633.371.743,09	0,00	4.173.331,92	0,00	637.545.075,01
Dettes de location-financement	21.2	12.482.334,46	0,00	0,00	0,00	12.482.334,46
Autres dettes financières		343.056.608,54	50.353.497,93	6.100.192,84	0,00	399.510.299,31
Total		2.819.663.481,23	50.353.497,93	13.595.781,48	0,00	2.883.612.760,64
Dettes financières - courantes						
Décomptes bancaires	14	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emprunts bancaires		150.958.513,89	0,00	3.413.412,79	0,00	154.371.926,68
Emprunts obligataires		0,00	0,00	8.197.301,09	0,00	8.197.301,09
Dettes de location-financement	21.2	669.533,57	0,00	59.614,46	0,00	729.148,03
Billets de trésorerie		445.071.113,62	0,00	0,00	0,00	445.071.113,62
Autres dettes financières		38.266.868,78	0,00	2.286.168,19	0,00	40.553.036,97
Total		634.966.029,86	0,00	13.956.496,53	0,00	648.922.526,39
Total dettes financières		3.454.629.511,09	50.353.497,93	27.552.278,01	0,00	3.532.535.287,03

Les emprunts bancaires concernent les emprunts auprès des institutions financières au sens large.

	31/12/2017	31/12/2016
Dettes financières - non courantes		
SNCB	2.821.800.603,95	2.883.498.465,33
Filiales	2.792.739,00	114.295,31
Valeur comptable nette	2.824.593.342,95	2.883.612.760,64
Dettes financières - courantes		
SNCB	510.928.206,56	644.752.645,95
Filiales	1.452.431,82	4.169.880,44
Valeur comptable nette	512.380.638,38	648.922.526,39

Le tableau ci-dessous donne un aperçu exhaustif des mouvements sur les dettes financières :

	Variation des dettes financières								31.12.2017
	31.12.2016	Nouvelles opérations	Paiements	Charges d'intérêts	Produits divers	Effets de change	Variations de la juste valeur	Autres	
Découverts bancaires	0,00	0,00	-37.348,67	37.348,67	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emprunts bancaires	1.988.446.978,54	7.314.848,66	-121.545.310,85	24.317.052,43	0,00	-9.102.404,62	0,00	0,00	1.889.431.164,16
Emprunts obligataires	645.742.376,10	5.338.238,77	-18.224.918,99	18.418.847,06	0,00	0,00	0,00	0,00	651.274.542,94
Dettes de location-financement	13.211.482,49	5.012.739,00	-2.861.657,33	1.303.988,50	0,00	0,00	0,00	0,00	16.666.552,66
Billets de trésorerie	445.071.113,62	350.000.000,00	-444.435.220,50	0,00	-578.004,79	0,00	0,00	0,00	350.057.888,33
Autres dettes financières	440.063.336,28	73.355.784,46	-63.604.023,39	19.852.363,62	0,00	-28.061.590,69	-12.665.085,53	603.048,49	429.543.833,24
Total	3.532.535.287,03	441.021.710,89	-650.708.479,73	63.929.600,28	-578.004,79	-37.163.995,31	-12.665.085,53	603.048,49	3.336.973.981,33

Les nouvelles transactions conclues par le Groupe SNCB comprennent, hors capitalisation des intérêts :

- un prélèvement supplémentaire sur une ligne de crédit existante pour un projet immobilier à Wetteren ;
- un contrat de location-financement ;
- la reconnaissance dans la rubrique des dettes financières d'une dette qui n'avait pas été reconnue jusqu'à présent en conformité avec les dispositions de SIC27. Suite à un événement externe, il a été décidé de reconnaître les obligations de paiements et les comptes d'investissements liés ;
- les émissions dans le cadre du programme Commercial Paper ;
- des transactions à court terme avec des entreprises liées hors du périmètre de consolidation.

En plus des nouvelles opérations mentionnées ci-dessus, le Groupe SNCB a également conclu un refinancement prévu contractuellement avec Eurofima pour un montant total de 55,3 millions € pour lequel le financement existant à un taux flottant a été remplacé par un nouveau financement à taux flottant d'une durée de 10 ans.

Le total des paiements peut-être subdivisé en remboursements du montant nominal de la dette existante (586.420.744,44 EUR) et le paiement des intérêts (64.287.735,29 EUR).

La juste valeur des dettes financières est reprise dans la note 32.

Caractéristiques des dettes financières

Le tableau ci-dessous donne l'allocation des différentes dettes financières par devises d'émission, type de taux et durée restante.

Caractéristiques des dettes financières	31/12/2017				
	Devise	Coupon	Echéance finale	Nominal (Devise)	Valeur Comptable (EUR)
Découverts bancaires	EUR	N/A	< 1 an	0,00	0,00
			Total EUR	0,00	0,00
Total découverts bancaires				0,00	0,00
Emprunts bancaires	EUR	Variable	< 1 an	114.350.000,00	114.345.889,75
			1 - 2 ans	163.000.000,00	163.029.832,11
			2 - 5 ans	100.000.000,00	100.035.927,78
			> 5 ans	457.129.902,25	462.120.306,03
		0% - 2%	2 - 5 ans	200.000.000,00	200.677.222,22
			> 5 ans	371.651.300,00	372.355.342,68
		2% - 4%	2 - 5 ans	400.000.000,00	392.182.631,48
			> 5 ans	15.000.000,00	15.123.073,81
		Total EUR		1.821.131.202,25	1.819.870.225,86
	USD	4% - 6%	> 5 ans	36.576.254,50	32.273.947,70
		6% - 8%	> 5 ans	43.373.580,68	37.286.990,60
		Total USD		79.949.835,18	69.560.938,30
Total emprunts bancaires					1.889.431.164,16
Emprunts obligataires	EUR	Variable	2 - 5 ans	109.000.000,00	109.053.470,89
		Zéro Coupon	> 5 ans	213.000.000,00	106.990.500,66
		0% - 2%	> 5 ans	190.000.000,00	189.571.850,51
		2% - 4%	2 - 5 ans	25.000.000,00	25.736.050,58
			> 5 ans	100.000.000,00	102.222.777,14
		4% - 6%	1 - 2 ans	40.000.000,00	41.074.598,96
			2 - 5 ans	20.000.000,00	20.575.929,81
			> 5 ans	55.000.000,00	56.049.364,39
		Total EUR		752.000.000,00	651.274.542,94
Total emprunts obligataires					651.274.542,94
Dettes de location-financement	EUR	0% - 2%	< 1 an	114.295,30	114.295,30
			2 - 5 ans	4.124.739,00	4.124.739,00
		2% - 4%	> 5 ans	7.363.474,97	7.422.954,18
		> 10%	> 5 ans	5.004.564,18	5.004.564,18
		Total EUR		16.607.073,45	16.666.552,66
Total dettes de location-financement					16.666.552,66
Billets de trésorerie	EUR	N/A	< 1 an	350.000.000,00	350.057.888,33
		Total EUR		350.000.000,00	350.057.888,33
Total billets de trésorerie				350.000.000,00	350.057.888,33
Autres dettes financières	EUR	Variable	< 1 an	22.643.859,43	22.643.859,43
		0% - 2%	< 1 an	6.136,52	6.136,52
		4% - 6%	2 - 5 ans	186.930.294,00	187.121.245,33
		Total EUR		209.580.289,95	209.771.241,28
	USD	4% - 6%	2 - 5 ans	51.720.512,81	55.649.864,82
			> 5 ans	45.704.015,13	45.138.049,70
		6% - 8%	> 5 ans	111.449.171,40	118.984.677,44
		Total USD		208.873.699,34	219.772.591,96
Total autres dettes financières					429.543.833,24
Total dettes financières					3.336.973.981,33

Caractéristiques des dettes financières	31/12/2016				
	Devise	Coupon	Echéance finale	Nominal (Devise)	Valeur Comptable (EUR)
Découverts bancaires	EUR	N/A	< 1 an		
			Total EUR	0,00	0,00
Total découverts bancaires				0,00	0,00
Emprunts bancaires	EUR	Variable	< 1 an	144.443.723,96	144.365.463,26
			1 - 2 ans	114.350.000,00	114.346.575,85
			2 - 5 ans	163.000.000,00	263.136.766,45
			> 5 ans	413.344.692,18	413.362.329,46
		0% - 2%	2 - 5 ans	200.000.000,00	200.677.222,22
			> 5 ans	371.651.300,00	372.355.342,68
		2% - 4%	> 5 ans	415.000.000,00	405.538.024,36
			Total EUR	1.821.789.716,14	1.913.781.724,28
	USD	4% - 6%	> 5 ans	34.588.057,01	34.729.813,76
		6% - 8%	> 5 ans	40.794.780,31	39.935.440,50
			Total USD	75.382.837,32	74.665.254,26
Total emprunts bancaires					1.988.446.978,54
Emprunts obligataires	EUR	Variable	2 - 5 ans	109.000.000,00	109.041.315,83
		Zéro Coupon	> 5 ans	213.000.000,00	101.736.780,54
		0% - 2%	> 5 ans	190.000.000,00	189.512.725,97
		2% - 4%	2 - 5 ans	25.000.000,00	25.729.452,31
			> 5 ans	100.000.000,00	102.211.011,69
		4% - 6%	2 - 5 ans	60.000.000,00	61.544.246,57
			> 5 ans	55.000.000,00	55.966.843,19
			Total EUR	752.000.000,00	645.742.376,10
Total emprunts obligataires					645.742.376,10
Dettes de location-financement	EUR	0% - 2%	1 - 2 ans	341.042,23	341.042,23
		4% - 6%	> 5 ans	7.380.218,64	7.439.833,10
		6% - 8%	> 5 ans	5.430.607,16	5.430.607,16
			Total EUR	13.151.868,03	13.211.482,49
Total dettes de location-financement					13.211.482,49
Billets de trésorerie	EUR	N/A	< 1 an	445.000.000,00	445.071.113,62
			Total EUR	445.000.000,00	445.071.113,62
Billets de trésorerie				445.000.000,00	445.071.113,62
Autres dettes financières	EUR	Variable	< 1 an	8.243.859,43	8.243.859,43
		0% - 2%	1 - 2 ans	18.409,56	18.409,56
		4% - 68%	2 - 5 ans	105.475.414,00	105.606.609,09
			> 5 ans	72.422.109,06	72.472.231,11
			Total EUR	186.159.792,05	186.341.109,19
	USD	4% - 6%	> 5 ans	68.295.038,55	90.165.553,76
		6% - 8%	< 1 an	31.624.848,18	30.981.382,86
			> 5 ans	105.782.637,53	132.575.290,47
			Total USD	205.702.524,26	253.722.227,09
Total autres dettes financières					440.063.336,28
Total dettes financières					3.532.535.287,03

21.2 Dettes financières relatives aux contrats de location-financement

Les échéances des dettes relatives aux contrats de location-financement sont les suivantes :

	A moins d'1 an	Entre un 1 et 5 ans	A plus de 5 ans	Total
Valeur actualisée des paiements minimaux futurs - 31/12/2017				
Paiements minimaux futurs	3.190.904,18	9.769.352,44	21.261.865,02	34.222.121,64
Intérêts / charges futures d'intérêts sur contrats	-1.149.266,63	-3.428.759,94	-12.977.542,41	-17.555.568,98
Total	2.041.637,55	6.340.592,50	8.284.322,61	16.666.552,66
Valeur actualisée des paiements minimaux futurs - 31/12/2016				
Paiements minimaux futurs	1.973.657,32	7.091.364,27	23.006.018,38	32.071.039,97
Intérêts / charges futures d'intérêts sur contrats	-1.244.509,29	-4.051.250,90	-13.563.797,29	-18.859.557,48
Total	729.148,03	3.040.113,37	9.442.221,09	13.211.482,49

Les loyers conditionnels comptabilisés en résultat au titre de contrats de location-financement s'élèvent à 90.414,40 EUR (2016: 63.684,82 EUR) et concernent des indexations.

Les engagements en matière de loyers minima futurs exigibles en vertu des contrats de locations simples non –résiliables sont repris à la note 34.

Note 22 - Actifs / passifs d'impôts différés

	31/12/2017	31/12/2016
Impôts courants		
Créances d'impôt courant	0,00	0,00
Dettes d'impôt courant	-361.377,59	-3.638.350,26
Situation nette d'impôts courants	-361.377,59	-3.638.350,26
Impôts différés		
Actifs d'impôt différé	20.942.917,37	0,00
Passifs d'impôt différé	-1.858.544,34	-24.486,80
Situation nette d'impôts différés	19.084.373,03	-24.486,80

Les mouvements de l'année se synthétisent comme suit :

	31/12/2017	31/12/2016
Actifs d'impôts différés		
Au 1 ^{er} janvier	-24.486,80	-27.914,79
Regroupement d'entreprises	-1.891.457,14	
Impôts imputés en résultat net	19.576.305,09	3.427,99
Impôts imputés aux autres éléments du résultat global	1.424.011,88	
Au 31 décembre	19.084.373,03	-24.486,80

	Etat de la situation financière	
	31/12/2017	31/12/2016
Impôts différés actifs		
Pertes fiscales récupérables et autres déductions fiscales	223.704.618,46	487.308.619,01
Dettes pour avantages au personnel	35.796.409,24	48.633.799,98
Réduction de valeur sur créances commerciales et autres débiteurs	93.680,63	
Immobilisations corporelles et immeubles placement	133.181,33	
Instruments financiers à la juste valeur	21.039.228,38	46.854.178,68
Provisions	64.233.644,01	
Impôts différés actifs bruts	345.000.762,05	582.796.597,67
Impôts différés passifs		
Immobilisations corporelles et immeubles placement	12.760.327,81	47.897.534,36
Impôts différés passifs bruts	12.760.327,81	47.897.534,36
Moins: impôts différés actifs non reconnus	-313.156.061,20	-534.923.550,11
Situation nette d'impôts différés	19.084.373,03	-24.486,80

Les autres déductions fiscales concernent les crédits d'investissements. Les crédits d'investissements et les pertes fiscales reportables ont une valeur économique qui est reconnue dans les comptes sous la forme d'un actif d'impôt différé lorsqu'il est probable que ces crédits d'investissements et ces pertes fiscales pourront être utilisés en raison de bénéfices taxables attendus au cours des exercices comptables futurs. La capacité du Groupe SNCB à recouvrer les actifs d'impôts différés est appréciée au travers d'une analyse basée notamment sur les plans d'affaires et sur les aléas liés aux conjonctures économiques et aux incertitudes des marchés sur lesquels le Groupe SNCB intervient. Au vu des différentes incertitudes décrites ci-avant, le Groupe s'est basé sur un horizon de temps de

trois années dans son analyse. Les hypothèses sous-jacentes de cette analyse sont revues annuellement.

Au 31 décembre 2017, le Groupe SNCB a reconnu un actif d'impôts différés de 20.942.917,37 EUR dont 20.342.444,55 EUR relatif à des crédits d'investissement et 600.472,82 EUR relatifs à des pertes fiscales reportables. Le Groupe SNCB conclut que cet actif d'impôt différé sera recouvrable en utilisant les bénéfices futurs taxables estimés sur base des budgets approuvés sur un horizon de trois années. Le Groupe SNCB s'attend à générer un bénéfice taxable à partir de 2018.

Au 31 décembre 2017, le Groupe SNCB a reconnu un passif d'impôt différé suite au regroupement d'entreprise réalisé par étapes et à la valorisation à la juste valeur des actifs acquis lors de ce regroupement (1.891.457,14 EUR). Nous vous renvoyons à la note 16. Regroupements d'entreprises pour plus de détails sur ce regroupement d'entreprises réalisé par étapes.

L'actif d'impôt différé non reconnu au 31 décembre 2017 s'élève à 313.156.061,20 EUR qui provient essentiellement des pertes fiscales reportables après 2020.

Les pertes fiscales récupérables et les déductions fiscales sont illimitées dans le temps, à l'exception de 8.696.656,46 EUR (2016 : 8.696.656,46 EUR) qui sont récupérables sur une période d'au maximum 7 ans.

Note 23 - Dettes commerciales

		31/12/2017	31/12/2016
<u>Note</u>			
Dettes commerciales - non courantes			
Fournisseurs		140.595,00	142.140,00
Avances reçues relatives aux contrats de construction	10	20.339.882,84	9.326.052,12
Total		20.480.477,84	9.468.192,12
Dettes commerciales - courantes			
Pouvoirs Publics		2.070.835,40	2.379.639,25
Fournisseurs		399.628.442,00	387.643.073,10
Avances reçues relatives aux contrats de construction	10	5.985.149,02	6.256.617,14
Total		407.684.426,42	396.279.329,49
Total dettes commerciales		428.164.904,26	405.747.521,61

Soit :

		31/12/2017	31/12/2016
Non courant			
SNCB		20.339.882,84	9.326.052,12
Autres filiales		140.595,00	142.140,00
Valeur comptable nette		20.480.477,84	9.468.192,12
Courant			
SNCB		365.611.984,33	358.288.959,41
Autres filiales		42.072.442,09	37.990.370,08
Valeur comptable nette		407.684.426,42	396.279.329,49

A la SNCB, les dettes commerciales non courantes concernent les avances reçues dans le cadre des contrats de cofinancement.

Note 24 - Dettes sociales

	31/12/2017	31/12/2016
Précompte retenu	274.950,87	246.311,36
ONSS	462.527,39	145.067,41
Rémunérations	90.765,23	113.012,02
Pécules de vacances	55.049.542,04	55.645.591,70
Autres dettes sociales	36.775.801,23	35.429.801,00
Total	92.653.586,76	91.579.783,49
Dont		
Dettes sociales échues	1.406.555,33	1.215.441,53
Dettes sociales non échues	91.247.031,43	90.364.341,96

Au 31 décembre 2017 (2016), la part de la SNCB dans les dettes sociales non échues est de 85.936.111,34 EUR (85.205.000,16 EUR). La part des filiales dans le total des dettes sociales est de 6.717.475,42 EUR (6.374.783,33 EUR).

Note 25 - Subsides

25.1 Subsides en capital

Les mouvements de l'année se synthétisent comme suit :

	31/12/2017	31/12/2016
Subsides en capital		
Au début de la période	6.437.657.290,86	6.104.854.589,37
Nouveaux subsides	653.473.545,31	683.971.050,59
Affectés aux immobilisations corporelles et incorporelles	-381.081.184,90	-351.168.349,10
Autres mouvements	0,00	0,00
Solde à la fin de la période	6.710.049.651,27	6.437.657.290,86
Dont		
non courant	6.340.313.170,77	6.071.274.437,10
courant	369.736.480,50	366.382.853,76

Les subsides en capital, obtenus dans le cadre des investissements en immobilisations incorporelles et corporelles, sont présentés au passif de l'état de la situation financière et sont reconnus en résultat d'exploitation au même rythme que les amortissements des immobilisations pour lesquelles ils ont été obtenus.

Les subsides en capital acquis mais non encore encaissés sont repris à la rubrique Créances commerciales et autres débiteurs.

Les nouveaux subsides en capital de 2017 sont intégralement attribuables à la société mère. Il n'y a pas de nouveaux subsides en capital acquis par les filiales.

Le montant de -381.081.184,90 EUR en 2017 (2016 : -351.168.349,10 EUR) concerne pour -381.641.911,80 EUR (2016 :

-361.039.218,95 EUR) la prise en résultat des subsides en capital et pour 560.726,90 EUR (2016 : 9.870.869,85 EUR) la reconstitution des subsides non amortis annulés suite à des cessions d'actifs subsidiés.

25.2 Subsides d'exploitation

Les mouvements de l'année se synthétisent comme suit :

	31/12/2017	31/12/2016
Subsides d'exploitation à recevoir		
Au début de la période	371.549.485,08	384.189.525,50
Nouveaux subsides	1.188.327.555,99	1.130.465.684,75
Encaissements	-1.061.668.505,49	-1.141.305.725,17
Autres mouvements	0,00	-1.800.000,00
Solde à la fin de la période	498.208.535,58	371.549.485,08
Nouveaux Subsides d'exploitation		
SNCB	1.188.181.050,50	1.130.259.144,31
Filiales	146.505,49	206.540,44
Total	1.188.327.555,99	1.130.465.684,75

Les subsides d'exploitation du Groupe SNCB sont principalement ceux de la maison mère. Ils incluent la dotation de base (fixe et variable), la dotation pour la sécurité et la lutte contre le terrorisme et le radicalisme ainsi que la relance économique (jusqu'à 2016).

Les subsides acquis pour compenser la part de l'Etat dans la gratuité du déplacement domicile-travail sont comptabilisés dans le chiffre d'affaire.

Les subsides d'exploitation acquis mais non encore encaissés sont repris à la rubrique Créances commerciales et autres débiteurs.

25.3 Subsides financiers

Les mouvements de l'année se synthétisent comme suit :

	31/12/2017	31/12/2016
Subsides financiers à recevoir		
Au début de la période	15.609.566,33	14.280.733,35
Nouveaux subsides	28.026.065,66	28.632.139,90
Encaissements	-26.346.024,89	-27.303.306,92
Autres mouvements	102.643,49	0,00
Solde à la fin de la période	17.392.250,59	15.609.566,33

Les subsides financiers incluent les produits d'intérêts qui découlent des créances sur l'Etat dans le cadre des contrats de préfinancement « Te Kort TGV », des projets régionaux prioritaires et du préfinancement du matériel roulant. Les intérêts acquis dans le cadre des contrats Back to Back ne sont pas considérés comme des subsides.

Les créances relatives aux subsides financiers sont comptabilisées dans la rubrique Créances commerciales et autres débiteurs.

Les nouveaux subsides financiers sont comptabilisés dans le résultat net en déduction des charges financières.

Note 26 - Autres dettes

	31/12/2017	31/12/2016
Autres dettes - non courantes		
Fonds gérés pour compte de tiers (Fonds RER)	106.364.528,22	149.062.114,21
Commissions opérations de financement alternatif	31.141.458,49	35.152.445,55
Dettes envers parties liées	0,00	17.304.346,16
Cautionnements en numéraire	236.107,88	236.107,88
Autres dettes	129.934,54	817.800,00
Total	137.872.029,13	202.572.813,80
Autres dettes - courantes		
Fonds gérés pour compte de tiers (Fonds RER)	74.379.159,37	75.000.000,00
Commissions opérations de financement alternatif	4.010.987,06	4.550.021,20
Produits à reporter	129.746.931,68	117.283.478,95
Charges à imputer	17.686.487,50	20.461.265,94
CSA	26.400.000,00	42.300.000,00
Dettes envers parties liées	391.896,31	1.883.685,49
Dettes diverses sur l'Etat	3.130.602,10	5.437.585,44
TVA, impôts et précomptes à payer	2.968.269,38	2.711.365,63
Autres dettes	32.821.644,38	23.056.569,17
Total	291.535.977,78	292.683.971,82
Total autres dettes	429.408.006,91	495.256.785,62

Au 31 décembre 2017, la part de la SNCB dans les autres dettes est de 408.048.735,28 EUR (479.716.830,03 EUR en 2016), celle des filiales de 21.359.271,63 EUR (15.539.955,59 EUR en 2016).

Parmi les Autres dettes de la SNCB figurent notamment au 31 décembre 2017 :

- 180.743.687,59 EUR (224.062.114,21 EUR en 2016) de dettes envers l'Etat dans le cadre du Fonds RER., un montant presque équivalent (180.743.286,70 EUR), non disponible pour la SNCB, est comptabilisé dans la rubrique Trésorerie et équivalents de trésorerie (voir Note 14. Trésorerie et équivalents de trésorerie) ;
- 35.152.445,55 EUR (39.702.466,75 EUR en 2016) de commissions sur les opérations de financement alternatif (NPV) ;
- la dette non courante de la SNCB vis-à-vis de HR Rail (société liée mise en équivalence dans les états financiers 2017 et 2016) de 17.169.098,75 EUR comptabilisée lors de la réorganisation de 2014 a été transférée dans la rubrique Dettes financières au 31 décembre 2017, puis a été remboursée à HR Rail. Des intérêts de 467.750,27 EUR liés à cette dette ont été payés en 2017 ;

- 26.400.000,00 EUR (42.300.000,00 EUR en 2016) de cautionnements en numéraire dans le cadre des Credit Support Annex (CSA). Le montant net des cautionnements versés en numéraire dans le cadre des CSA avec des institutions financières s'élève à 282.839.368,00 EUR (309.239.368,00 de Créances commerciales et autres débiteurs et 26.400.000,00 EUR d'Autres dettes) ;
- 14.467.174,70 EUR (7.590.068 EUR en 2016) comptabilisés en contrepartie de la créance contestée par la NS et relatifs au « samenwerkingafspraak » concernant l'ICZ Bruxelles- Amsterdam.

Les produits à reporter et charges à imputer concernent principalement la SNCB et comprennent essentiellement les produits et charges relatifs au trafic et aux relations inter-réseaux.

En 2017, les dettes diverses sur l'Etat comprennent, notamment, la partie des subsides d'exploitation et des subsides en capital reçus par la SNCB dans le cadre des mesures anti-terrorisme excédant les charges réelles d'exploitation et d'investissement de la Société (2.470.603,14 EUR).

Note 27 - Produits et charges d'exploitation

27.1 Produits d'exploitation

27.1.1 Chiffre d'affaires

	31/12/2017	31/12/2016
Transport	803.576.214,18	746.634.603,03
<i>National</i>	701.421.071,60	648.875.700,69
<i>International</i>	96.446.339,31	86.330.042,27
<i>Freight Services</i>	5.708.803,27	11.428.860,07
Gestion du patrimoine (matériel roulant + immobilier)	249.436.772,71	245.699.692,56
Prestations de services	19.061.728,23	46.666.633,23
Vente d'actifs	12.315.962,68	28.741.432,18
Divers	31.115.960,37	60.973.476,58
Total chiffre d'affaires	1.115.506.638,17	1.128.715.837,58

Soit :

	31/12/2017	31/12/2016
SNCB	1.072.241.023,85	1.047.785.898,55
Publifer	12.536.937,76	0,00
Ypto	8.899.245,07	9.422.241,14
Groupe Eurostation	7.943.777,37	42.902.078,66
Transurb	5.365.972,33	11.358.583,05
B-Parking	1.659.073,03	2.475.714,97
Autres filiales	6.860.608,76	14.771.321,21
Total chiffre d'affaires	1.115.506.638,17	1.128.715.837,58

27.1.2 Autres produits d'exploitation

	31/12/2017	31/12/2016
Plus-value sur cessions d'immobilisations incorporelles, corporelles, immeubles de placement et actifs non courants détenus en vue de la vente	8.108.372,69	17.778.497,25
Plus-value sur cession de participation MEQ	3.921,79	0,00
Plus-value sur cession d'une entreprise à THI Factory	0,00	3.420.000,00
NPV réalisées sur opérations de financement alternatif	4.805.928,43	7.146.417,48
Refacturation de charges	4.150.620,83	17.359.364,15
Produits d'exploitation divers (amendes, indemnisations reçues, etc.)	4.994.734,42	21.842.418,39
Autres	15.461.191,19	18.596.001,91
Total autres produits d'exploitation	37.524.769,35	86.142.699,18

Soit :

	31/12/2017	31/12/2016
SNCB	36.391.639,99	76.156.647,46
Groupe Eurostation	73.118,09	8.165.907,44
Autres filiales	1.060.011,27	1.820.144,28
Total autres produits d'exploitation	37.524.769,35	86.142.699,18

Au 31 décembre 2017, les plus-values sur cessions d'immobilisations incorporelles, corporelles, immeubles de placement et actifs non courants détenus en vue de la vente concernent principalement la SNCB (7.146.164,78 EUR) et sont relatives à des cessions de matériel roulant et de terrains et bâtiments. Elles incluent également un montant de 562.407,07 EUR généré suite à la cession d'ATO hors Groupe (voir note 15. Actifs non courants détenus en vue de la vente). La plus-value sur cession d'une entreprise mise en équivalence de 3.921,79 EUR concerne la cession par Transurb à Infrabel de ses actions dans Tuc Rail.

En 2017, les Autres produits d'exploitation incluent un montant de 8.480.480,12 EUR comptabilisé à la SNCB concernant le plan de relance (litige 2013) et correspondant au montant nominal reçu de l'administration fiscale pour des prestations d'octobre à décembre 2012, suite à une décision en faveur de la SNCB reçue le 24 octobre 2017.

En 2016, la plus-value sur cession d'une entreprise à THI Factory concerne l'adaptation prévue contractuellement de la soultre relative à l'apport 2015 de la SNCB à THI Factory. Les refacturations de charges de 2016 incluent un montant de 14.472.439,00 EUR relatif à la SNCB pour l'intervention de la NS dans les pertes opérationnelles de l'ICZ Bruxelles-Amsterdam dans le cadre du « Samenwerkingsafspraak ». Les produits d'exploitation divers de 2016 incluent une indemnité de 16.000.000,00 EUR payée par Siemens.

27.2 Charges d'exploitation

27.2.1 Services et biens divers

	31/12/2017	31/12/2016
Loyers et charges locatives	38.903.843,34	45.327.576,84
Entretiens et réparations	84.233.644,72	88.011.011,74
Fournitures	119.949.612,09	123.159.518,22
Frais liés à l'exploitation	29.453.726,31	29.042.582,96
Rétributions de tiers	126.066.916,52	150.176.205,48
Redevances	701.469.139,77	666.492.646,35
Coûts HR Rail et frais de personnel divers	53.994.151,71	50.337.357,84
Provisions pour risques et charges	-22.885.638,95	53.689.348,95
Autres	58.094.602,23	92.141.300,61
Total services et biens divers	1.189.279.997,74	1.298.377.548,99

Soit :

	31/12/2017	31/12/2016
SNCB	1.086.373.518,18	1.157.723.225,74
Groupe Eurostation	28.800.905,84	58.822.851,67
Ypto	50.288.552,90	60.930.463,31
Publifer	2.705.521,11	0,00
SPV LLN	0,00	7.306.898,63
Eurogare	12.073.130,02	5.109.545,07
Autres filiales	9.038.369,69	8.484.564,57
Total services et biens divers	1.189.279.997,74	1.298.377.548,99

27.2.2 Autres charges d'exploitation

	31/12/2017	31/12/2016
Moins-values sur cessions d'immobilisations incorporelles, corporelles, immeubles de placement et actifs non courants détenus en vue de la	1.351.504,06	1.009.837,90
Moins-value sur cession de participation MEQ	0,00	496.298,18
Réductions de valeur sur créances commerciales et autres débiteurs	-1.845.969,58	18.509.530,21
Réductions de valeur sur commandes en cours	1.165.339,01	-167.537,99
Réductions de valeur sur stocks	11.417.062,38	12.817.887,05
Pertes de valeurs sur actifs non courants détenus en vue de la vente	3.063.286,87	9.588.007,87
Autres charges d'exploitation	11.188.500,32	7.463.391,34
Total autres charges d'exploitation	26.339.723,06	49.717.414,56

Soit :

	31/12/2017	31/12/2016
SNCB	23.903.641,09	43.539.899,64
Filiales	2.436.081,97	6.177.514,92
Total autres charges d'exploitation	26.339.723,06	49.717.414,56

Les moins-values sur cessions de 1.351.504,06 EUR ont été générées suite à la vente de bâtiments et de terrains de la SNCB. En 2016, la vente par la SNCB de la société mise en équivalence Liège Container Terminal a généré une moins-value consolidée de 496.298,18 EUR.

Note 28 - Frais de personnel

28.1 Frais de personnel

		31/12/2017	31/12/2016
	<u>Note</u>		
Salaires et rémunérations et autres avantages à court terme		1.079.482.076,85	1.059.735.032,70
Charges de sécurité sociale		9.571.243,08	8.340.047,60
Avantages de type cotisations définies		2.595.515,97	2.557.918,10
Avantages postérieurs à l'emploi	19.3	9.186.273,72	8.600.249,61
Autres avantages à long terme	19.3	45.888.188,12	44.439.110,94
Indemnités de cessation d'emploi	19.3	-1.397.887,07	1.670.012,14
Autres		1.879.795,33	3.398.156,68
Total frais de personnel		1.147.205.206,00	1.128.740.527,77

La charge financière relative aux avantages au personnel est enregistrée en résultats financiers cfr. note 29.

28.2 Effectif du personnel

		31/12/2017	31/12/2016
A. Effectif du personnel			
Effectif moyen du personnel (en ETP)		18.764	19.368
Ouvriers		9.942	10.352
Employés		8.480	8.693
Personnel de direction		342	324
Autres		1	0
B. Intérimaires (en ETP)			
Nombre moyen calculé en équivalents temps plein		N.D.	N.D.

Note 29 - Produits et charges financiers

29.1 Produits financiers

	31/12/2017	31/12/2016
<i>Produits d'intérêt sur</i>		
actifs financiers détenus jusqu'à leur échéance non dépréciés	47.922,67	11.475,00
actifs financiers détenus jusqu'à leur échéance dépréciés	0,00	0,00
prêts et créances non dépréciés	21.719.062,55	19.207.600,34
prêts et créances dépréciés	0,00	1.131,09
instruments financiers dérivés	-744.441,48	-132.983,58
actifs financiers désignés à la juste valeur par le résultat net	2.734.803,73	3.562.419,36
actifs financiers disponibles à la vente	12.2	0,00
<i>Variation de juste valeur des</i>	<u>73.924.445,52</u>	<u>48.860.283,56</u>
actifs financiers désignés à la juste valeur par le résultat net	444.628,04	0,00
passifs financiers désignés à la juste valeur par le résultat net	12.665.085,53	1.261.671,60
instruments financiers dérivés	60.814.731,95	47.598.611,96
actifs financiers disponibles à la vente transférée en résultat net	0,00	0,00
<i>Gains de change</i>	6.336.911,79	16.883.634,79
<i>Gains sur cessions des prêts et créances</i>	0,00	1.396.294,52
<i>Dividendes perçus</i>	11.923,20	2.915.186,62
<i>Autres produits financiers</i>	14.589.887,84	800.508,94
Total produits financiers	118.620.515,82	93.505.550,64

29.2 Charges financières

	31/12/2017	31/12/2016
Notes		
<i>Charge d'intérêt sur</i>	<u>62.214.314,41</u>	<u>73.386.925,02</u>
dettes financières au coût amorti	28.823.282,20	33.307.936,99
instruments financiers dérivés	20.710.208,47	24.389.927,23
passifs financiers désignés à la juste valeur par le résultat net	5.723.928,88	6.784.821,40
dettes de location-financement	1.303.988,50	1.382.976,26
dettes pour avantages au personnel	19.3	5.547.324,48
provisions	20	105.581,88
<i>Intérêts intercalaires activés</i>	-134.935,18	-66.004,62
<i>Variation de juste valeur des</i>	<u>44.403.224,07</u>	<u>46.823.377,06</u>
actifs financiers désignés à la juste valeur par le résultat net	1.773.846,55	1.777.871,41
passifs financiers désignés à la juste valeur par le résultat net	0,00	4.409.378,55
instruments financiers dérivés	42.629.377,52	40.636.127,10
actifs financiers disponibles à la vente transférée en résultat net	0,00	0,00
<i>Pertes de valeur sur</i>	<u>18.323,13</u>	<u>1.131,09</u>
actifs financiers disponibles à la vente	12.2	0,00
placements détenus jusqu'à leur échéance	0,00	0,00
prêts et créances	18.323,13	1.131,09
<i>Pertes sur cessions des prêts et créances</i>	0,00	0,00
<i>Pertes de change</i>	8.890.604,69	16.084.516,88
<i>Autres charges financières</i>	2.043.556,71	3.119.865,39
Total charges financières	117.435.087,83	139.349.810,82

Les intérêts reçus dans le cadre des contrats « Back to Back » et les subsides financiers (voir note 25.3) sont repris en déduction des charges financières.

Note 30 - Charges d'impôt sur le résultat global

	<u>Note</u>	31/12/2017	31/12/2016
Impôts courants par le résultat net		-74.015,03	-5.499.028,10
Impôts différés par le résultat net	22	19.576.305,09	3.427,99
Impôts différés par les autres éléments du résultat global	22	1.424.011,88	
(Charges) / produits d'impôt sur le résultat global		20.926.301,94	-5.495.600,11
<hr/>			
		2017	2016
Résultat global avant impôts des activités poursuivies		76.491.978,89	-238.449.025,10
Impôts calculés sur base du taux d'imposition (33,99%)		-25.999.623,63	81.048.823,63
Effet des dépenses non déductibles fiscalement		-13.096.929,11	-13.749.281,06
Impôts liés aux participations mises en équivalence		9.224.454,84	-6.478,42
Impact suite au changement du taux d'imposition futur		-19.408,19	0,00
Utilisations d'actifs d'impôts différés non reconnus dans le passé		30.662.327,86	0,00
Modification de comptabilisation d'actifs d'impôts différés		18.069.656,31	-60.423.076,41
Corrections d'exercices antérieurs		661.132,84	0,00
Autres mutations		679,15	0,00
(Charges) / produits d'impôt sur le résultat global des activités poursuivies		19.502.290,06	-5.495.600,11

Note 31 - Actifs et passifs éventuels

Les actifs éventuels s'élèvent à 483.282,81 EUR (2016: 6.897.657,34 EUR) et représentent principalement les sommes réclamées par le Groupe SNCB à des tiers responsables d'incapacités de travail du personnel.

Les passifs éventuels s'élèvent à 2.013.805,46 EUR (2016: 504.714,66 EUR) et représentent les litiges juridiques intentés contre le Groupe SNCB pour lesquels la probabilité de sortie de ressources est faible à cette date.

Note 32 - Informations complémentaires sur les instruments financiers

32.1 Actifs financiers

	Catégorie selon IAS 39	Valeur au bilan au 31/12/2017	Juste valeur au 31/12/2017	Valeur au bilan au 31/12/2016	Juste valeur au 31/12/2016
Actifs financiers non courants					
Créances commerciales et autres débiteurs	Prêts et créances au coût amorti	752.475.252,23	752.475.252,23	803.277.448,51	803.277.448,51
	Prêts et créances à la juste valeur par le résultat net	0,00	0,00	0,00	0,00
Instruments financiers dérivés	Actifs financiers à la juste valeur par le résultat net	254.304.610,26	254.304.610,26	299.242.346,03	299.242.346,03
Autres actifs financiers	Actifs disponibles à la vente à la juste valeur par les autres éléments du résultat global	51.885.762,55	51.885.762,55	51.274.180,31	51.274.180,31
	Actifs financiers désignés à la juste valeur par le résultat net	100.280.428,83	100.280.428,83	112.566.546,52	112.566.546,52
	Actifs financiers à la juste valeur par le résultat net détenus à des fins de transaction	110.593.934,60	110.593.934,60	86.923.913,48	86.923.913,48
	Actifs financiers au coût amorti	404.701.095,47	485.371.823,70	385.106.027,49	463.977.369,08
Total		1.674.241.083,94	1.754.911.812,17	1.738.390.462,34	1.817.261.803,93
Actifs financiers courants					
Créances commerciales et autres débiteurs	Prêts et créances au coût amorti	1.124.977.317,44	1.124.977.317,44	1.214.264.080,19	1.214.264.080,19
	Prêts et créances à la juste valeur par le résultat net	123.632,87	123.632,87	203.790,83	203.790,83
Instruments financiers dérivés	Actifs financiers à la juste valeur par le résultat net	260.629,50	260.629,50	196.419,58	196.419,58
Autres actifs financiers	Actifs disponibles à la vente à la juste valeur par les capitaux propres	0,00	0,00	0,00	0,00
	Actifs financiers désignés à la juste valeur par le résultat net	251.075,50	251.075,50	253.379,77	253.379,77
	Actifs financiers à la juste valeur par le résultat net détenus à des fins de transaction	-11.755,12	-11.755,12	-13.836,13	-13.836,13
	Actifs financiers au coût amorti	4.131.529,49	4.131.529,49	31.272.067,75	31.347.274,51
	Placements détenus jusqu'à leur échéance au coût amorti	5.359.630,54	5.350.903,12	0,00	0,00
Total		1.135.092.060,22	1.135.083.332,80	1.246.175.901,99	1.246.251.108,75

L'analyse ci-dessus ne concerne que les actifs financiers selon IFRS 7, en excluant dès lors les charges à reporter, les montants relatifs aux contrats de constructions, etc.

Le Groupe SNCB considère la valeur nominale des « Crées commerciales et autre débiteurs », pour le moment non réévalués à la juste valeur, comme une estimation raisonnable de leur juste valeur. Cette rubrique comprend principalement, d'une part, des créances à court terme sans composante de financement significative et, d'autre part, des créances porteuses d'intérêts à long terme avec l'Etat.

Les justes valeurs de comparaison des actifs financiers valorisés au coût amorti, repris dans la rubrique « autres actifs financiers » sont calculées en utilisant les mêmes modèles et hypothèses que ceux utilisés pour la valorisation des actifs, dont le Groupe SNCB a choisi volontairement la reconnaissance dans la catégorie « Actifs financiers désignés à la juste valeur par le résultat net ».

Le tableau ci-dessous détaille les modifications de la juste valeur des actifs financiers reconnus comme évalués à la juste valeur par le biais du résultat net. La ligne autres variations contient toutes les variations qui sont la conséquence de remboursements, capitalisations et, dans le cas d'actifs en devises étrangères, de l'impact des écarts de conversion.

	2017	2016
Au 1^{er} janvier	113.023.717,12	128.946.290,41
<i>Risque de marché</i>	-3.202.938,33	-1.841.408,84
<i>Risque de crédit</i>	1.873.719,82	63.537,43
Variations de la juste valeur	-1.329.218,51	-1.777.871,41
Autres variations	-11.039.361,41	-14.144.701,88
Au 31 décembre	100.655.137,20	113.023.717,12

Le composant “risque de crédit” a été isolé des variations comptabilisées de la juste valeur en comparant les variations de la juste valeur si une courbe de valorisation risque neutre avait été utilisée.

32.2 Passifs financiers

	Catégorie selon IAS 39	Valeur au bilan au 31/12/2017	Juste valeur au 31/12/2017	Valeur au bilan au 31/12/2016	Juste valeur au 31/12/2016
Passifs financiers non courants					
Dettes financières	Passifs financiers au coût amorti	2.697.335.707,31	3.037.366.356,99	2.735.948.797,10	3.115.046.164,47
	Passifs financiers à la juste valeur par le résultat net	127.257.635,64	127.257.635,64	147.663.963,54	147.663.963,54
Instruments financiers dérivés	Passifs financiers à la juste valeur par le résultat net	396.158.368,07	396.158.368,07	453.524.953,00	453.524.953,00
Dettes commerciales	Passifs financiers au coût amorti	140.595,00	140.595,00	142.140,00	142.140,00
Autres dettes	Passifs financiers au coût amorti	106.606.436,10	106.606.436,10	166.608.368,25	166.608.368,25
Total		3.327.498.742,12	3.667.529.391,80	3.503.888.221,89	3.882.985.589,26
Passifs financiers courants					
Dettes financières	Passifs financiers au coût amorti	511.778.657,68	511.598.916,02	647.617.564,35	647.476.516,59
	Passifs financiers à la juste valeur par le résultat net	601.980,70	601.980,70	1.304.962,04	1.304.962,04
Instruments financiers dérivés	Passifs financiers à la juste valeur par le résultat net	10.425.729,66	10.425.729,66	12.573.763,49	12.573.763,49
Dettes commerciales	Passifs financiers au coût amorti	396.200.129,24	396.200.129,24	373.464.686,12	373.464.686,12
Autres dettes	Passifs financiers au coût amorti	152.393.567,63	152.393.567,63	167.538.037,98	167.538.037,98
Total		1.071.400.064,91	1.071.220.323,25	1.202.499.013,98	1.202.357.966,22

L'analyse ci-dessus ne concerne que les passifs financiers selon IFRS 7, en excluant dès lors les produits à reporter, les montants relatifs aux contrats de constructions, etc.

Le Groupe SNCB considère la valeur nominale des « dettes commerciales » et des « Autres dettes », comme une estimation raisonnable de leur juste valeur. Les « Dettes commerciales » se composent principalement des dettes à court terme sans composante de financement significative et les « autres dettes » comprennent principalement la dette reconnue envers l'Etat pour la gestion des moyens dans le cadre du Fond RER (court et long terme) et les cautionnements reçus dans le cadre des contrats CSA.

Les justes valeurs de comparaison des actifs dettes valorisées au coût amorti sont calculées en utilisant les mêmes modèles et hypothèses que ceux utilisés pour la valorisation des dettes dont le Groupe SNCB a choisi volontairement la reconnaissance dans la catégorie « Passifs financiers à la juste valeur par le résultat net ».

Le tableau ci-dessous détaille les modifications de la juste valeur des dettes financières reconnues comme évalués à la juste valeur par le biais du résultat net. La ligne autres variations contient toutes les variations qui sont la conséquence de remboursements, capitalisations et, dans le cas de passifs en devises étrangères, de l'impact des écarts de conversion.

	2017	2016
Au 1^{er} janvier	151.045.601,99	202.709.660,36
<i>Risque de marché</i>	-8.538.988,75	-3.588.146,39
<i>Risque de crédit</i>	-4.126.096,78	6.735.853,34
Variations de la juste valeur	-12.665.085,53	3.147.706,95
Autres variations	-10.520.900,12	-54.811.765,32
Au 31 décembre	127.859.616,34	151.045.601,99

Le composant “risque de crédit” a été isolé des variations comptabilisées de la juste valeur en comparant les variations de la juste valeur si une courbe de valorisation risque neutre avait été utilisée.

Les variations de la juste valeur des instruments financiers sont reprises dans la note 11. Instruments financiers dérivés.

Note 33 - Opérations de financement alternatif

Le Groupe SNCB est entré dans des opérations de locations transfrontalières (actifs vendus ou loués à un Trust et ensuite immédiatement reloués au Groupe SNCB) ayant pour objectif de réaliser un avantage financier partagé avec le Trust. Ces opérations, dites « Opérations de financement alternatifs », sont comptabilisées en fonction de leur substance économique dans le respect des dispositions de l'interprétation SIC-27. Les actifs immobilisés sous-jacents de ces transactions peuvent être regroupés comme suit :

- du matériel roulant (locomotives électriques et diesel, automotrices, trains à grande vitesse et voitures pour passagers): les contrats y relatifs ont une durée initiale de base entre 17 et 28 ans.
- des bâtiments administratifs : les contrats y relatifs ont une durée initiale de base de 29,5 ans.

Les transactions comportent quelques restrictions quant à l'utilisation des actifs sous-jacents (par exemple : pas de vente, pas de sous-location sans l'approbation préalable du Trust). Les risques sont limités aux risques liés à la propriété de l'actif, aux risques qui découlent de la législation belge et au risque de crédit sur les contreparties pour lesquelles le compte d'investissement a été maintenu.

Le Groupe SNCB a maintenu les immobilisations corporelles à l'état de la situation financière et n'a pas reconnu de perte ou de gain suite à la vente au Trust. Ces immobilisations corporelles relatives aux financements alternatifs sont principalement destinés à un usage propre ou font l'objet de contrats de location-financement envers les sociétés du Groupe SNCB ou d'autres sociétés faisant partie de la sphère d'influence du Groupe SNCB, tel qu'explicité à la note 9.3.

Les comptes d'investissements (investissement d'une portion des fonds issus de la vente ou de la location principale) et les obligations de paiement envers le Trust (sur la durée du contrat) sont reconnus à l'état de la situation financière, à l'exception des comptes d'investissements dont la contrepartie est une entité gouvernementale ou une organisation supranationale (ou garantie par une entité gouvernementale) qui représentent, au 31 décembre 2017 (2016), 1.073.866.888,26 EUR (1.387.342.317,38 EUR). Les comptes d'investissements et les obligations de paiement envers le Trust sont reconnus en appliquant la norme IAS 39 dans les rubriques Autres actifs financiers et Dettes financières. Au 31 décembre 2017 (2016), 318.324.178,08 EUR (331.515.161,40 EUR) sont reconnus en comptes d'investissements. D'autre part, 961.518.672,27 EUR (986.361.122,97 EUR) sont reconnus pour les obligations de paiement envers le Trust au 31 décembre 2017 (2016).

Pour certaines transactions, le Groupe SNCB a eu recours à des instruments dérivés afin de couvrir les risques de taux d'intérêts et de change. Dans ce cas, le Groupe SNCB a utilisé l'option juste valeur prévue par IAS 39 pour la comptabilisation des actifs et passifs financiers. L'utilisation d'instruments dérivés est présentée à la note 11. A fin 2017 (2016), la juste valeur des instruments dérivés utilisés dans le cadre des financements alternatifs représente 16.281.289,18 EUR (12.579.625,82 EUR). L'analyse de la gestion des risques liés à l'utilisation d'instruments financiers, y compris les instruments financiers liés aux financements alternatifs, est présentée à la note 2.2.

Les commissions obtenues dans le cadre de ces opérations sont reconnues par le biais du résultat de manière linéaire sur la durée de ces opérations. En 2017 (2016), 4.803.775,66 EUR (7.144.264,71 EUR) ont été reconnues en résultats. La baisse de la prise en résultat des commissions est la conséquence de l'arrivée à terme contractuelle de certaines transactions en 2017.

En fonction du type de transaction, le Groupe SNCB a plusieurs options à la fin de la durée initiale de base du contrat y compris :

- l'exercice de l'option d'achat ;
- le retour de l'actif au Trust qui l'utilisera pour son propre compte ;
- le retour de l'actif au Trust pour qui le Groupe SNCB agira comme agent de vente pour l'actif ;
- l'extension du contrat par une location ou un contrat de service au-delà de la durée initiale de base du contrat ; ou
- la recherche d'une tierce partie qui assumera les obligations restantes envers le Trust par le biais d'une location ou d'un contrat de service.

Note 34 - Droits et engagements

Le montant des engagements contractuels pour l'acquisition d'immobilisations corporelles et d'immeubles de placement est de 517.736.196,29 EUR (608.948.491,58 EUR) au 31 décembre 2017 (2016).

Le montant des engagements contractuels pour l'acquisition de services est de 1.091.129.887,13 EUR (1.049.085.605,71 EUR) au 31 décembre 2017 (2016).

Le montant des engagements contractuels pour l'acquisition de stocks est de 244.657.108,99 EUR (209.945.116,71 EUR) au 31 décembre 2017 (2016).

Les garanties personnelles constituées par le Groupe SNCB pour compte de tiers s'élèvent à 188.767.279,55 EUR (205.671.651,43 EUR) au 31 décembre 2017 (2016).

Les lignes de crédit accordées par les tiers pour le Groupe SNCB sont de 2.113.007.506,22 EUR (1.513.007.506,22 EUR) au 31 décembre 2017 (2016).

Les engagements en matière de loyers minima futurs exigibles en vertu des contrats de locations simples non-résiliables sont de 5.860.890,32 EUR (10.726.856,54 EUR) au 31 décembre 2017 (2016), dont 1.470.765,27 EUR (3.836.736,42 EUR) à moins d'un an, 4.390.125,05 EUR (6.843.530,04 EUR) à plus d'un an moins de 5 ans et 0 EUR (46.590,08 EUR) à plus de 5 ans.

Les garanties constituées par des tiers pour compte du Groupe SNCB sont de 1.987.007.652,96 EUR (2.127.484.158,56 EUR) au 31 décembre 2017 (2016) et concernent principalement les garanties constituées par l'Etat dans le cadre des opérations de financement alternatif.

Les biens et valeurs détenus par des tiers en leur nom mais aux risques et profits du Groupe SNCB sont de 280.599.761,79 EUR (331.477.624,57 EUR) au 31 décembre 2017 (2016) et concernent des prépaiements dans le cadre des opérations de financement alternatif.

Les stocks appartenant à des tiers mais reçus en consignation par le Groupe SNCB qui en supporte les risques s'élèvent à 10.336.260,55 EUR (12.097.437,77 EUR) au 31 décembre 2017 (2016).

Les garanties réelles constituées par le Groupe SNCB sur avoirs propres sont de 2.506.336.348,57 EUR (2.923.025.039,05 EUR) au 31 décembre 2017 (2016) et concernent les placements donnés en gage dans le cadre des opérations de financement alternatif et la valeur comptable du matériel dans les opérations.

Les garanties bancaires reçues sont de 447.576.826,02 EUR (455.088.372,82 EUR) au 31 décembre 2017 (2016).

Au 31 décembre 2017, le Groupe SNCB a un engagement de 10.000.000,00 EUR relatifs à l'« overdraft facility » vis-à-vis de Lineas Group tirable à partir du 7 avril 2016 jusqu'au 7 avril 2021. Suite à la cession de sa participation dans Liège Container International en 2016, le

Groupe SNCB a également un engagement de 200.000,00 EUR correspondant à la partie variable du prix de vente dépendant de l'issue d'un litige en cours.

Les comptes d'investissements relatifs aux opérations de financement alternatif non reconnus à l'état de la situation financière sont repris à la note 33.

Note 35 - Informations relatives aux parties liées

35.1 Sociétés consolidées

La liste des filiales et des entreprises mises en équivalence, figure à la note 4.

35.2 Relations avec l'Etat

35.2.1 Liens de participation

L'Etat possède directement et indirectement 99,97% des droits de vote de la SNCB.

35.2.2 Contrats de gestion

L'Etat a conclu avec la SNCB un contrat de gestion portant sur la période 2008-2012. Dans ce contrat de gestion, il est stipulé que la SNCB constitue un élément essentiel du système des transports en Belgique. Il lui est confié, dans le cadre d'une politique de groupe cohérente, la mission de veiller à ce que les activités s'inscrivent dans le cadre de la politique de mobilité durable menée par le Gouvernement et à contribuer à la satisfaction des besoins de déplacement.

La concrétisation du prochain contrat de gestion est actuellement en cours.

La SNCB a pour objet :

1. le transport de voyageurs, en ce compris l'accueil et l'information de sa clientèle, et de marchandises par chemin de fer;
2. le transport de marchandises en général et les services de logistique prévus à cet effet;
3. l'acquisition, la maintenance, la gestion et le financement de matériel roulant ferroviaire;
4. la sécurité et le gardiennage dans le domaine ferroviaire;
5. l'acquisition, la conception, la construction, le renouvellement, l'entretien et la gestion des gares ferroviaires, des points d'arrêts non gardés et de leurs dépendances ainsi que de leurs abords, en ce compris la conception, le développement, la modernisation et la valorisation des centres urbains;
6. le développement d'activités commerciales ou autres, destinées à favoriser directement ou indirectement ses services ou à optimiser l'utilisation de ses biens.

La SNCB peut, par elle-même ou par voie de participation à des organismes et personnes morales existants ou à créer, belges, étrangers ou internationaux, faire toutes opérations commerciales, industrielles ou financières se rapportant directement ou indirectement, en tout ou en partie, à son objet ou qui seraient susceptibles d'en faciliter ou d'en favoriser la réalisation ou le développement, y compris la constitution de sûretés pour dettes de sociétés liées ou avec lesquelles il existe un lien de participation.

Sont notamment considérées comme susceptibles de favoriser la réalisation ou le développement de l'objet, la fabrication et la vente de biens ou services ayant trait directement ou indirectement à l'activité ferroviaire.

La SNCB peut en outre agir comme administrateur, porteur d'une procuration, mandataire ou liquidateur dans d'autres sociétés ou entreprises.

35.2.3 Services aux administrations

La SNCB fournit des services de transport et de télécommunications à l'Etat belge et à différentes administrations de l'Etat belge. Toutes ces transactions s'effectuent dans le cadre de relations normales client/fournisseur à des conditions n'étant pas plus favorables que celles proposées aux autres clients et fournisseurs. Les services fournis à ces administrations ne représentent pas de composante significative des revenus nets de la SNCB.

35.3 Relations entre sociétés du Groupe SNCB

Dans le cadre de l'exécution du contrat de gestion, la SNCB est amenée à avoir des relations avec les autres sociétés du Groupe SNCB. Les principales relations qui sont effectuées par la Société au profit de certaines Sociétés du Groupe sont les suivantes :

- prestations de trésorerie, de coordination comptable, etc. ;
- prestations de conduite et prestations en gares freight services.

35.4 Données chiffrées relatives aux relations avec les pouvoirs publics et les sociétés mises en équivalence

Les subsides accordés par les pouvoirs publics sont détaillés à la note 25.

Outre ces subsides, les opérations suivantes ont été réalisées avec des parties liées :

	31/12/2017	31/12/2016
Chiffre d'affaires réalisé avec les sociétés mises en équivalence	131.554.872,32	143.169.581,03
Créances nettes sur les sociétés mises en équivalence	117.959.827,71	128.469.629,10
Créances nettes sur les pouvoirs publics	1.222.922.074,42	1.224.242.019,33
Dettes sur les sociétés mises en équivalence	51.943.534,86	65.125.831,74

35.5 Relations avec les principaux dirigeants

Les administrateurs et les membres des Comités de Direction de la SNCB sont considérés comme les principaux dirigeants du Groupe SNCB.

Le montant total des rémunérations aux administrateurs et aux membres des Comités de Direction s'élevait à 1.691.479,88 EUR et à 1.965.776,79 EUR en 2016. Ils n'ont pas reçu de prêts ou d'avances de la part de la SNCB. Pour la liste des administrateurs et des membres du Comité de Direction nous faisons référence à la note 1.

Ces montants totaux de rémunération des principaux dirigeants comprennent les éléments suivants :

- avantages à court terme : salaire annuel (base et variable) ainsi que les autres avantages salariaux à court terme comme l'assurance médicale, l'usage privé de la

voiture de société, ... ainsi que les contributions payées à la sécurité sociale sur ces avantages ;

- indemnités de cessation d'emploi ;
- avantages postérieurs à l'emploi : primes d'assurances payées par la SNCB. Les primes couvrent essentiellement un plan de pension complémentaire ;
- indemnités de rupture éventuelles.

La rémunération des principaux dirigeants se ventile comme suit :

	31/12/2017	31/12/2016
Salaires et autres avantages à court terme	1.617.612,75	1.877.219,79
Indemnités de fin de contrat de travail	0,00	0,00
Avantages postérieurs à l'emploi	73.867,13	88.557,00
Autres avantages à long terme	0,00	0,00
Total	1.691.479,88	1.965.776,79

Aucun prêt n'a été consenti aux principaux dirigeants.

Note 36 - Honoraires du commissaire

Le Groupe SNCB a comptabilisé en 2017 (2016) un montant de 451.627,08 EUR (346.260,08 EUR) relatif aux honoraires des réviseurs d'entreprise du Groupe dans le cadre de leurs mandats de commissaire et un montant de 23.791,20 EUR (12.123,00 EUR) relatif à des missions non-audit prestées par les commissaires et par les sociétés avec lesquelles ils ont un lien de collaboration.

	31/12/2017		31/12/2016	
	Commissaire	Réseau du commissaire	Commissaire	Réseau du commissaire
Missions d'attestations	451.627,08		346.260,08	
Missions de conseils fiscaux	22.141,20			
Autres missions	1.650,00		12.123,00	
Total	475.418,28	0,00	358.383,08	0,00

Note 37 - Evénements postérieurs à la clôture

Une présence d'amiante a été détectée, après la date de clôture des comptes, dans la peinture de certains wagons de marchandises que la SNCB entretient pour des tiers. La SNCB a pris la décision de prélever des échantillons de peinture sur tous les types de wagons de marchandises (construits avant 2000) qui sont entretenus dans ses ateliers de Gentbrugge, Anvers et Monceau. La SNCB a pris la décision d'arrêter certains travaux au sein de ces trois ateliers et d'effectuer des tests complémentaires ainsi qu'une étude approfondie afin de déterminer les risques, les mesures à prendre et les coûts y liés.

Aucune provision n'a été comptabilisée au 31 décembre 2017 étant donné que le montant de l'obligation ne peut actuellement pas être évalué avec une fiabilité suffisante.

La SNCB procédera également à des travaux de réactualisation de l'inventaire de son matériel roulant et de son patrimoine immobilier afin de déterminer et préciser tout niveau de pollution éventuelle.

A l'exception de ce qui est repris ci-dessus, aucun événement significatif impactant les états financiers du Groupe SNCB n'a été observé après la date de clôture au 31 décembre 2017.

3. Rapport du Collège des Commissaires

Rapport des réviseurs d'entreprise sur les comptes consolidés
pour l'exercice clos le 31 décembre 2017

Rapport des réviseurs d'entreprises membres du Collège des commissaires (ci-après « le Collège des Commissaires ») à l'assemblée générale de la société SNCB SA de Droit Public sur les comptes consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2017

Dans le cadre du contrôle légal des comptes consolidés de SNCB SA de Droit Public (la «Société») et de ses filiales (conjointement « le Groupe »), nous vous présentons notre rapport du Collège des commissaires. Celui-ci inclut notre rapport sur l'audit des comptes consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2017, ainsi que notre rapport sur les autres obligations légales, réglementaires et normatives. Ces rapports constituent un ensemble et sont inséparables.

Nous avons été nommés en tant que commissaire par l'assemblée générale du 31 mai 2017, conformément à la proposition de l'organe de gestion émise sur recommandation du comité d'audit. Notre mandat de commissaire vient à échéance à la date de l'assemblée générale délibérant sur les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2019. Nous avons exercé le contrôle légal des comptes consolidés de SNCB SA de Droit Public pour la première fois cette année.

Rapport sur l'audit des comptes consolidés

Opinion sans réserve

Nous avons procédé au contrôle légal des comptes consolidés du Groupe pour l'exercice clos le 31 décembre 2017, établis conformément aux normes internationales d'information financière (IFRS) telles qu'adoptées par l'Union Européenne et aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique. Ces comptes consolidés comprennent l'état de la situation financière consolidé au 31 décembre 2017, ainsi que l'état consolidé du résultat net, l'état consolidé du résultat net et des autres éléments du résultat global, l'état consolidé des variations des capitaux propres et un tableau consolidé des flux de trésorerie de l'exercice clos à cette date, ainsi que des annexes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives. Le total de l'état de la situation financière consolidé s'élève à 11.857.361.326 EUR et l'état consolidé du résultat global se solde par un bénéfice net de l'exercice de 95.994.269 EUR.

À notre avis, ces comptes consolidés donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière du Groupe au 31 décembre 2017, ainsi que de ses résultats consolidés et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes internationales d'information financière (IFRS) telles qu'adoptées par l'Union Européenne et aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.

Fondement de l'opinion sans réserve

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du Collège des commissaires relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport. Nous nous sommes conformés à toutes les exigences déontologiques qui s'appliquent à l'audit des comptes consolidés en Belgique, en ce compris celles concernant l'indépendance.

Nous avons obtenu de l'organe de gestion et des préposés de la Société, les explications et informations requises pour notre audit.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Responsabilités de l'organe de gestion relatives aux comptes consolidés

L'organe de gestion est responsable de l'établissement des comptes consolidés donnant une image fidèle conformément aux normes internationales d'information financière (IFRS) telles qu'adoptées par l'Union Européenne et aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique, ainsi que du contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à l'organe de gestion d'évaluer la capacité du Groupe à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si l'organe de gestion a l'intention de mettre le Groupe en liquidation ou de cesser ses activités ou s'il ne peut envisager une autre solution alternative réaliste.

Responsabilités du Collège des commissaires relatives à l'audit des comptes consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport du Collège des commissaires contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.



Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA et tout au long de celui-ci, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique. En outre:

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définissons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et recueillons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous prenons connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Groupe;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'organe de gestion, de même que des informations les concernant fournies par ce dernier;
- nous concluons quant au caractère approprié de l'application par l'organe de gestion du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport du Collège des commissaires sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport du Collège des commissaires. Cependant, des situations ou événements futurs pourraient conduire le Groupe à cesser son exploitation;
- nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des comptes consolidés et évaluons si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle qu'ils en donnent une image fidèle;
- nous recueillons des éléments probants suffisants et appropriés concernant les informations financières des entités ou activités du Groupe pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit au niveau du groupe. Nous assumons l'entièvre responsabilité de l'opinion d'audit.

Nous communiquons au comité d'audit notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus, ainsi que les constatations importantes relevée lors de notre audit, y compris toute faiblesse significative dans le contrôle interne.

Nous fournissons également au comité d'audit une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles déontologiques pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons, le cas échéant, toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir une incidence sur notre indépendance ainsi que les éventuelles mesures de sauvegarde y relatives.

Rapport sur les autres obligations légales, réglementaires et normatives

Responsabilités de l'organe de gestion

L'organe de gestion est responsable de la préparation et du contenu du rapport de gestion sur les comptes consolidés.

Responsabilités du Collège des commissaires

Dans le cadre de notre mandat et conformément à la norme belge complémentaire aux normes internationales d'audit (ISA) applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans leurs aspects significatifs, le rapport de gestion sur les comptes consolidés ainsi que de faire rapport sur ces éléments.

Aspects relatifs au rapport de gestion sur les comptes consolidés

A l'issue des vérifications spécifiques sur le rapport de gestion sur les comptes consolidés, nous sommes d'avis que celui-ci concorde avec les comptes consolidés pour le même exercice et a été établi conformément à l'article 119 du Code des sociétés.

Dans le cadre de notre audit des comptes consolidés, nous devons également apprécier, en particulier sur la base de notre connaissance acquise lors de l'audit, si le rapport de gestion sur les comptes consolidés comporte une anomalie significative, à savoir une information incorrectement formulée ou autrement trompeuse. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'anomalie significative à vous communiquer.

Nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur le rapport de gestion sur les comptes consolidés.



Mentions relatives à l'indépendance

- Notre cabinet de révision et notre réseau n'ont pas effectué de missions incompatibles avec le contrôle légal des comptes consolidés et notre cabinet de révision est resté indépendant vis-à-vis du Groupe au cours de notre mandat.
- Les honoraires relatifs aux missions complémentaires compatibles avec le contrôle légal visées à l'article 134 du Code des sociétés ont correctement été valorisés et ventilés dans les annexes des comptes consolidés.

Bruxelles, le 14 mai 2018

Le Collège des Commissaires

KPMG Réviseurs d'Entreprises
représentée par

A blue ink signature of the name 'Erik Clinck'.

Erik Clinck
Réviseur d'Entreprises

BDO Réviseurs d'Entreprises
représentée par

A blue ink signature of the name 'Felix Fank'.

Felix Fank
Réviseur d'Entreprises